



Commune
d'Yvonand

RAPPORT DE GESTION DE LA MUNICIPALITÉ 2023

PRÉAVIS 2024/04

Table des matières

Rapport de gestion 2023 - Préavis 2024/04



Dicastère 01

PHILIPPE MOSER, SYNDIC,
ADMINISTRATION
GÉNÉRALE ET FINANCES

Page 1 à 9



Dicastère 02

LAURA MARQUES,
MUNICIPALE
SERVICES INDUSTRIELS

Page 10 à 27



Dicastère 03

CHRISTELLE FRESNEAU,
MUNICIPALE
BÂTIMENTS

Page 28 à 36



Dicastère 04

THIERRY GENILLOD,
MUNICIPAL URBANISME -
POLICE DES
CONSTRUCTIONS -
POLICE (DÈS LE 01.07.23)

Page 37 à 60



Dicastère 05

ALEXANDRE LECOURTIER,
MUNICIPAL FORETS ET
DOMAINES, POMPIERS,
PCI (JUSQU'AU 31.12.23)

Page 61 à 71



Dicastère 06

LUCY DELARZE,
MUNICIPALE TRAVAUX ET
ENVIRONNEMENT

Page 72 à 82



Dicastère 07

MARTIN SCHNORF,
MUNICIPAL ECOLE ET
SOCIAL

Page 83 à 87

Commentaires et conclusion du rapport de gestion 2023

Page 88 à 89

Yvonand, le 22 avril 2024

Au Conseil communal

1462 Y v o n a n d

Préavis municipal No 2024/04

Rapport de la municipalité sur sa gestion 2023

M. le Président,
Mmes et MM. les Conseillers,

Conformément aux dispositions de la Loi sur les communes et du règlement du Conseil communal, la Municipalité a l'honneur de vous présenter son rapport de gestion pour l'année 2023.

1. CONSEIL COMMUNAL (jusqu'au 30 juin 2023)

Le bureau du Conseil communal se présente comme suit :

Président	: Cyril OTTONIN	(PLR)
Vice-président	: Stéphane GURTNER	(UDC)
Secrétaire	: Pauline HERITIER	
Secrétaire suppléante	: Natacha VALCESCHINI	
Scrutateurs	: Isidro CALVET	(PS)
	Catherine REY	(UDC)
Scrutateurs - suppléants	: Zoé GANDER	(PS)
	Nicole BACHMANN	(PLR)

CONSEIL COMMUNAL (dès le 1^{er} juillet 2023)

Le bureau du Conseil communal se présente comme suit :

Président	: Stéphane GURTNER	(UDC)
Vice-président	: Nicolas LIECHTI	(PS)
Secrétaire	: Pauline HERITIER	
Secrétaire suppléante	: Natacha VALCESCHINI	
Scrutateurs	: Sandra WALROFF	(PLR)
	Erika MILLET	(PS)
Scrutateurs - suppléants	: Dimitri PERRENOUD	(PLR)
	Catherine REY	(UDC)

Les 18 préavis suivants ont été déposés par la Municipalité :

Tableau des préavis municipaux traités par le conseil communal en 2023

No	Libellé		Décision
Préavis 2023-01	Demande de crédit pour la rénovation du stand de tir et l'installation de récupération de balles		Approuvé
Préavis 2023-02	Modification des buts de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois		Approuvé
Préavis 2023-03	Demande de crédit pour la réalisation des travaux de protection contre les crues des ruisseaux de Gi et des Rochettes, dans le hameau de la Manguettaz		Approuvé
Préavis 2023-04	Demande de crédit pour la réalisation des travaux à la route de Pomy		Approuvé
Préavis 2023-05	Remplacement du palan de levage 5T dans la halle de la Voirie		Approuvé
Préavis 2023-06	Demande de crédit d'étude supplémentaire pour la suite du projet de réhabilitation de la STEP		Approuvé
Préavis 2023-07	Passage au LED du solde des luminaires pour l'éclairage public		Approuvé
Préavis 2023-08	Rapport de gestion 2022		Approuvé
Préavis 2023-09	Rapport financier 2022		Approuvé
Préavis 2023-10	Règlement communal sur l'utilisation du fonds pour les énergies renouvelables et le développement durable et règlement sur la taxe communale spécifique sur l'énergie électrique		Retiré par la Municipalité
Préavis 2023-11	Complément au préavis No 2018/09 – Avance de frais pour la mise en conformité de l'installation de désenfumage de la salle La Sablliane		Approuvé
Préavis 2023-12	Arrêté d'imposition pour l'an 2024		Approuvé
Préavis 2023-13	Remplacement de l'éclairage de la Salle Polyvalente		Approuvé
Préavis 2023-14	Détermination du prix de vente au m2 des parcelles au lotissement des Goilles pour l'année 2024		Approuvé
Préavis 2023-15	Aménagement de surfaces sises en Gare 6 pour usages administratifs communaux		Approuvé
Préavis 2023-16	Budget 2024		Approuvé
Préavis 2023-17	A) Remplacement de l'éclairage du terrain de foot B) Installation d'une PAC sur les vestiaires (containers) C) Mise en conformité de l'arrosage et du tableau électrique		Approuvé
Préavis 2023-18	Plan d'affectation de la STEP d'Yvonand		Approuvé

Tableau de situation des préavis au 31 décembre 2023 (situation financière dans le rapport financier)

Préavis en cours au 31 décembre 2023	
2015/15	Demande de crédit pour l'élaboration d'un Plan de quartier sur les parcelles 269 et 270 sises "En Mortaigue"
2016/03	Demande de crédit pour la révision du Plan de quartier "Marais de Mordagne", parcelle n° 326
2018/09	Demande de crédit pour la construction d'une salle de gym triple VD6
2018/21	Crédit d'étude pour la révision du Plan Directeur communal (PDCOM, du Plan Général d'affectation (PGA) et du règlement communal sur le Plan Général d'affectation (RCPGA) ainsi que d'autres planifications
2019/09	Intégration d'un véhicule par contrat « Mobility-Flex » à la gare d'Yvonand
2019/12	Projet de développement d'un concept de « Village Solidaire » en faveur des aînés d'Yvonand
2020/03	Crédit d'étude pour la création d'un Plan partiel d'affectation (PPA) « Les Plages »
2020/17	Route de Rovray – demande de crédit d'étude pour l'amélioration de la sécurité à l'entrée d'Yvonand entre le chemin de Frezin et le chemin de l'Étroit
2021/12	Rue de la Mauguettaz – demande de crédit pour la création d'un nouveau trottoir et de trois ouvrages de modération de trafic
2022/08	Demande de crédit pour le réaménagement et agrandissement des surfaces du Château de Sable et le déplacement de Brin d'herbe en 2 phases
2022/12	Demande de crédit pour la construction d'un réseau séparatif des EU/EC et le remplacement des conduites d'eau potable sur la Rue de la Mauguettaz
2023/01	Demande de crédit pour la rénovation du stand de tir et l'installation de récupération de balles
2023/03	Demande de crédit pour la réalisation des travaux de protection contre les crues des ruisseaux de Gi et des Rochettes, dans le hameau de la Mauguettaz
2023/04	Demande de crédit pour la réalisation des travaux à la route de Pomy
2023/05	Demande de crédit pour le remplacement du palan de levage 5T dans la halle de la Voirie
2023/06	Demande de crédit d'étude supplémentaire pour la suite du projet de réhabilitation de la STEP

2023/07	Demande de crédit pour le passage au LED du solde des luminaires pour l'éclairage public
2023/11	Avance de frais pour la mise en conformité de l'installation de désenfumage de la salle La Sablliane
2023/13	Demande de crédit pour le remplacement de l'éclairage de la Salle polyvalente
2023/15	Demande de crédit pour le réaménagement des locaux à l'Avenue de la Gare 6
2023/17	A) Remplacement de l'éclairage du terrain de foot B) Installation d'une PAC sur les vestiaires (containers) C) Mise en conformité de l'arrosage et du tableau électrique

Préavis bouclés au 31 décembre 2023

2020/01	Route de Rovray – demande de crédit pour l'amélioration et l'extension des infrastructures de mobilité douce
2020/05	Participation communale au financement d'un module de toilette autonome et de deux abris vélos dans le cadre des travaux CFF sur la gare d'Yvonand
2020/10	Demande de crédit pour la mise en séparatif des eaux usées et claires, réfection conduites eau potable et chaussées du secteur englobant la rue des Fleurettes, le chemin de la Passerelle, le chemin de la Plage et très partiellement l'avenue des Pins
2020/11	Gestion du stationnement – demande de crédit pour les infrastructures
2020/18	Demande de crédit d'étude de CHF 150'000.00 pour le projet de réhabilitation de la STEP à Yvonand

2. ASSEMBLEE DE COMMUNE

L'assemblée de commune s'est réunie à 3 reprises :

18 juin**Votations fédérales**

Imposition minimal OCDE/G20

OUI – 752 NON – 165

Participation communale : 40.67 %

Loi sur le climat et l'innovation

OUI – 591 NON – 345

Participation communale : 40.62 %

Loi COVID-19

OUI – 571 NON – 351

Participation communale : 40.79 %**22 octobre****Election au Conseil des Etats**

Premier tour du scrutin
Participation communale : 43.72 %

Election au Conseil national
Participation communale : 42.66 %

12 novembre

Election au Conseil des Etats
 Deuxième tour du scrutin
Participation communale : 38.90 %

3. MUNICIPALITE

3.1. Organisation

Administration générale et Finances (dicastère 01) :

M. Philippe MOSER, Syndic	Vice-syndic :	M. Guy-Daniel BENEY (jusqu'au 30.06.2023) M. Martin Schnorf (depuis le 01.07.2023)
---------------------------	---------------	---

Services industriels (dicastère 02) :

Mme Laura MARQUES	Remplaçante :	Mme Lucy DELARZE
-------------------	---------------	------------------

Bâtiments (dicastère 03) :

Mme Christelle FRESNEAU	Remplaçant :	M. Martin SCHNORF
-------------------------	--------------	-------------------

Urbanisme, Police (dicastère 04) :

M. Guy-Daniel BENEY (jusqu'au 30.06.2023) M. Thierry Genillod (depuis le 01.07.2023)	Remplaçant :	M. Alexandre LECOURTIER (urbanisme) M. Philippe MOSER (police)
---	--------------	---

Forêts, Domaines, P.C., Affaires militaires et SDIS (dicastère 05) :

M. Alexandre LECOURTIER (jusqu'au 31 décembre 2023)	Remplaçant :	M. Guy-Daniel BENEY (jusqu'au 30.06.2023) M. Thierry Genillod (depuis le 01.07.2023)
--	--------------	---

Travaux et environnement (dicastère 06) :

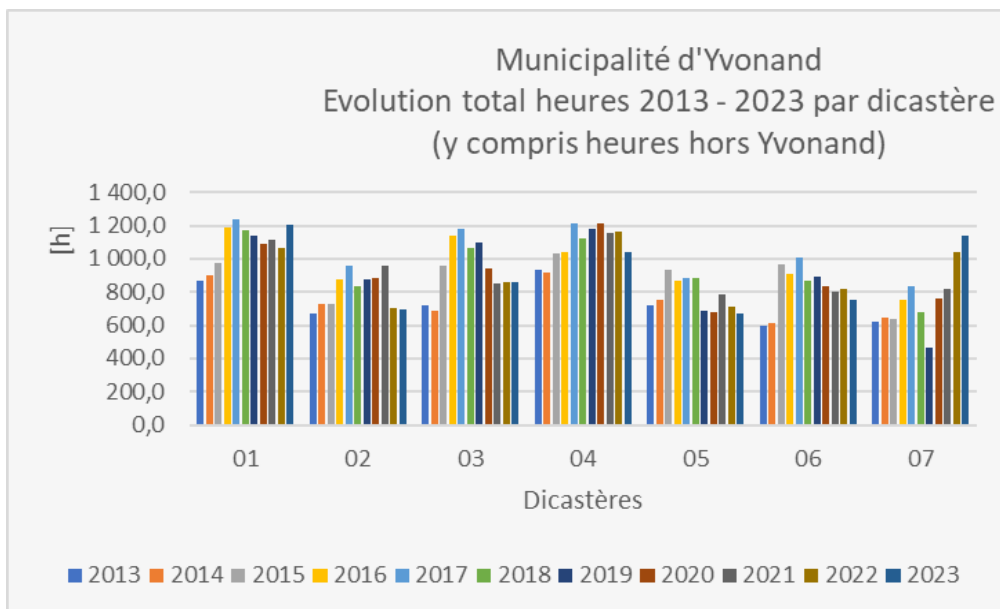
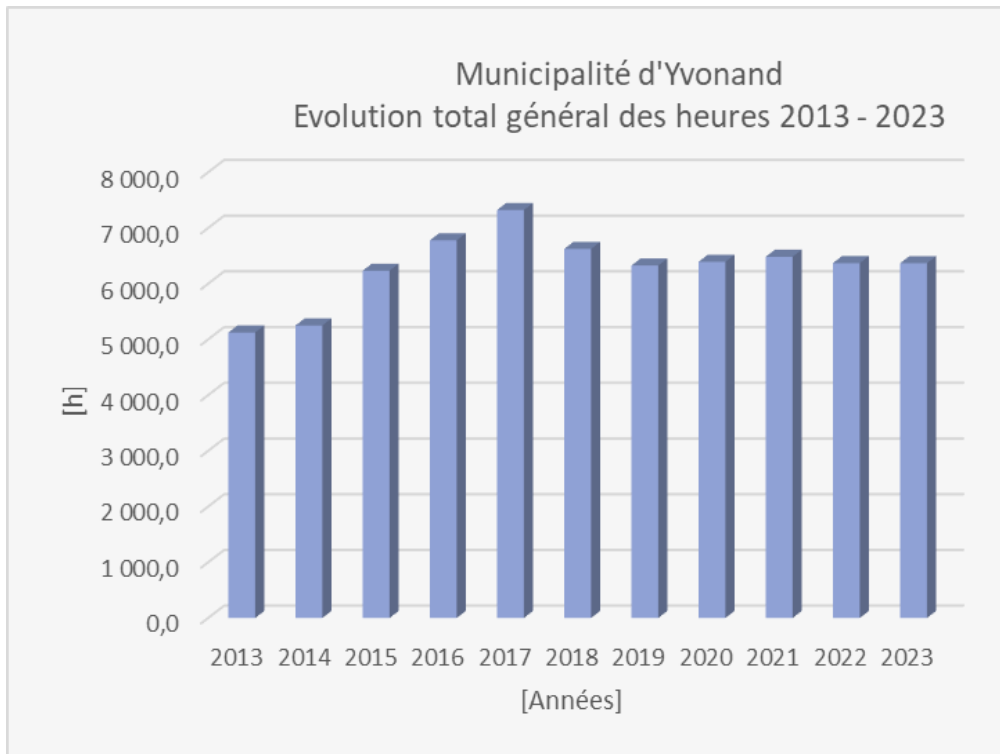
Mme Lucy DELARZE	Remplaçant :	Mme Laura MARQUES
------------------	--------------	-------------------

Ecoles et Assurances sociales (dicastère 07) :

M. Martin SCHNORF	Remplaçante :	Mme Christelle FRESNEAU
-------------------	---------------	-------------------------

Au cours de l'année 2023, la Municipalité a tenu 45 séances. Elle a comptabilisé 6'367.75 heures de travail au total, soit 4'227.00 heures de vacation et 1'416.25 heures de forfait. Sont également comprise dans ce total, les heures payées par d'autres structures (ASIYE, STRID, etc.), soit 724.50 heures. Par rapport à 2022, nous enregistrons une diminution de 2.1 heures sur le total, soit « pas grand-chose ».

En termes de déplacement, 3'140 km ont été indemnisés (y compris les km indemnisés par les autres structures telles que l'ASIYE, STRID, etc.).



La charge de travail en 2023 a donc été sensiblement la même qu'en 2022. On notera tout de même une augmentation de 10.6% des heures de vacances, compensée par une diminution de 2.6% des heures de vacances + autres.

Parmi les sujets ayant demandé un investissement en temps important, on peut citer tout comme en 2021 et en 2022:

- La révision des plans communaux.
- La salle triple et le site scolaire.
- La petite enfance.

3.2 Nonagénaires

Les personnes nommées ci-dessous, nées en 1933, ont reçu, lors d'une visite du Syndic et de la Secrétaire municipale, des vœux et des cadeaux à l'occasion de leur nonantième anniversaire :

Mme Annelise Christin, M. Cornelis Couvreur, Mme Nadine Jaggi, Mme Freda Jordan, Mme Odile Künzi, Mme Lucette Luginbühl, M. René Mercier et Mme Arlette Violli.

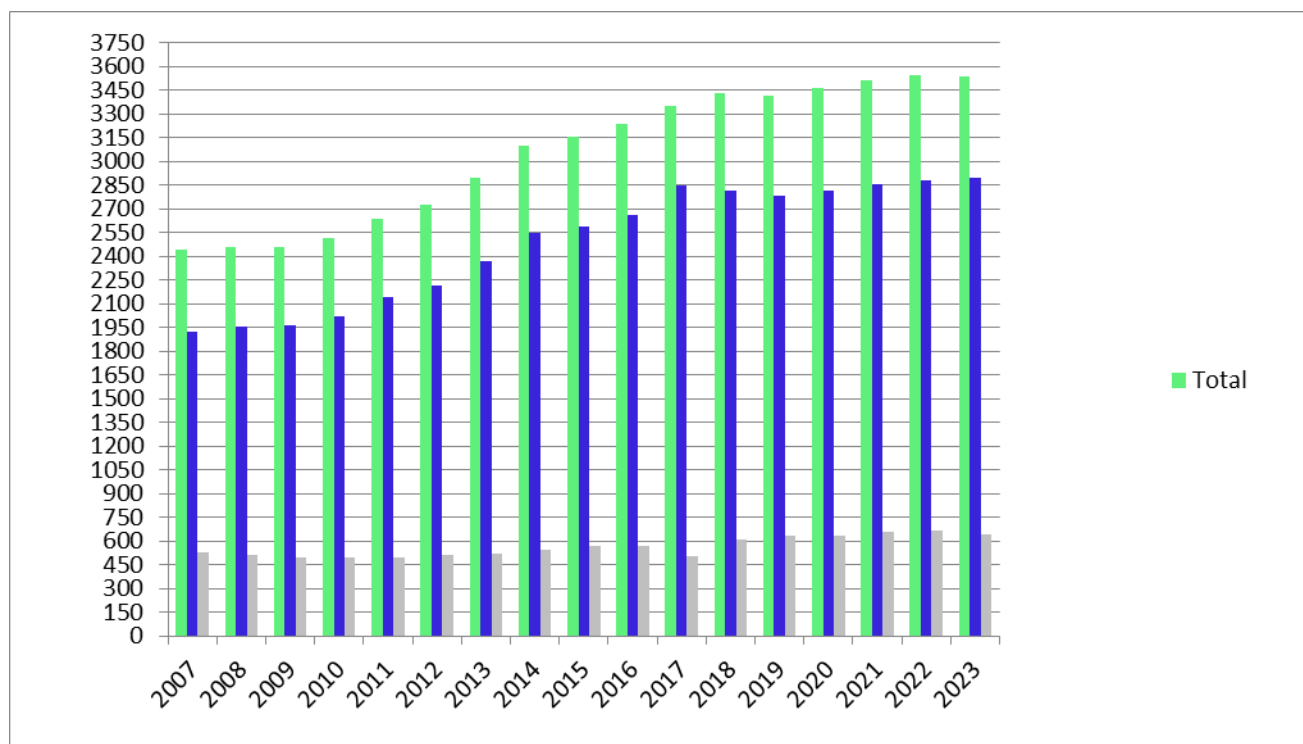
3.3 Centenaires

La Commune d'Yvonand a eu l'honneur de fêter :

- M. André Graf et ses 100 ans, le 13 janvier 2023 (décédé le 9 août 2023).
- Mme Jeanne Devallonné et ses 102 ans, le 1^{er} juin 2023 (inscrite à l'EMS Bugnon depuis le 20 janvier 2023, décédée 12 septembre 2023).

4. ADMINISTRATION COMMUNALE (SYNDIC M. Philippe Moser)

4.1. Evolution démographique et registre civique



Population au 31 décembre 2023 – résidence principale (état au 13 mars 2024)

	Hommes	Femmes	Garçons moins de 16 ans	Filles moins de 16 ans	Total
Total de la population suisse	1'126	1'316	276	257	2'975
Total de la population étrangère	246	210	51	58	565
Total général de la population	1'372	1'526	327	315	3'540

En 2023, la population a diminué de 7 habitants. Il convient toutefois d'ajouter à cet effectif 37 personnes en séjour, à l'EMS pour la plupart.

39 jeunes filles et jeunes gens ont atteint leur majorité civique dans l'année. Ils ont été conviés à une soirée pour marquer cet événement.

4.2 Personnel communal**Nouveaux collaborateurs arrivés en 2023**

- Stéphanie Niederhauser, collaboratrice administratif et technique à 100% engagée au 1er juin 2023
- Peila Othman, apprentie employée de commerce, 1^{ère} année, engagée au 1^{er} août 2023
- Timéa Chollet, apprentie agente d'exploitation au service de la Conciergerie, 1^{ère} année, engagée au 1^{er} août 2023
- *Thierry Genillod, Municipal, élu au 1er juillet 2023*

Départs en 2023

- Yves Rey, Fontainier
- Jean-Louis Pahud, collaborateur à la Voirie (retraite)
- Mme Françoise Meyer, auxiliaire à la Conciergerie
- *Guy-Daniel Beney, Municipal sortant au 30 juin 2023*
- *Alexandre Lecourtier, Municipal sortant au 31 décembre 2023*

Jubilaires 2023

- Christian Jaccard : 15 ans de service au sein de la Conciergerie.
- Sébastien Charrière : 20 ans de service au sein de la Voirie.
- José Ortega : 35 ans de service au sein de la Voirie.

4.2 Divers

Représentations et séances :

Séances des syndics du district Jura-Nord vaudois	5
CA et AG SI Montchoisi	4
Contacts communes de la région, UCV, cantons, CIP	29
ADNV, Commission des affaires publiques et divers	3
Bâtiments communaux	12
SDIS	2
Notaire signatures actes	2
Port d'Yvonand, Comité Association du Port	14
Personnel communal (engagement/entretiens/divers)	12
Relations Entreprises partenaires/sociétés/Associations	24
Autres	34
Total des représentations et séances	141
(sans les séances de municipalité, du conseil communal et des commissions du conseil communal)	

Comme pronostiqué dans le rapport 2022, l'année 2023 nous a bien permis de revenir à la normale en termes de nombre de séances, pour atteindre 141. Pour mémoire, ce chiffre était descendu à 111 en 2021. Parmi ces séances, je mentionne volontiers ma participation au jury du concours d'architecture lancé pour la construction du nouvel EMS Maurice Bugnon à Yvonand. Les nouveaux bâtiments de cet établissement d'importance pour notre localité remplaceront prochainement les anciens pour donner une toute nouvelle image de ce lieu emblématique. C'est avec beaucoup de plaisir que j'ai pu y représenter la Commune.

Le traditionnel repas de fin d'année du personnel communal a comme en 2021 et en 2022 été remplacé par une sortie de type « team Building ». Un après-midi a été consacré à tester nos neurones et notre adresse par le biais d'une série de défis à relever en équipe. La journée s'est terminée par un repas en commun dans le nouveau refuge forestier de Cheseaux-Noréaz. Un grand merci aux organisateurs, et surtout à nos apprentis, pour ce moment de partage.

2. SERVICES INDUSTRIELS (Mme Laura Marques)

EAU POTABLE

PDDE (Plan Directeur de la Distribution de l'Eau)

En 2023, aucune adaptation du PDDE n'a été effectuée. Il reste en suspens la mise à jour des coûts supplémentaires liés à la filtration du Chlorothalonil qui se fera dans le cadre d'une réflexion globale sur l'ensemble du réseau.

Zones de captages et sources

Pour le secteur des **sources de La Baume** le projet d'achat de parcelles qui se situent en zones S1 est toujours d'actualité. Le dossier sera traité par le Municipal en charge du dicastère 05 dans le cadre du projet global de réfection des captages et des sources.

Les **zones de protection** situées autour des captages des sources sont régulièrement contrôlées, rien de spécial à signaler.

Fontainier

En 2023, notre fontainier Monsieur Yves Rey a quitté son poste pour raison privée. Le poste de fontainier a dès lors été remis au concours. Dans l'intervalle, Monsieur Jusuf Muminovic, au bénéfice du titre de surveillant du réseau d'eau, sera secondé par Monsieur Jean-Luc Pillonel, responsable de l'équipe de Voirie pour la gestion et la surveillance de notre réseau d'eau.

Autocontrôle

Un programme informatique pour la gestion de l'autocontrôle est en train d'être étudié.

Contrôle des ouvrages (captages, réservoirs)

Les contrôles des captages ont été effectués trimestriellement. Il en est de même pour un contrôle hebdomadaire des réservoirs et du bon fonctionnement des dispositifs de désinfection UV. Toutes nos sources ont été visitées et nettoyées trimestriellement. Tous les événements liés à l'eau potable sont répertoriés dans un journal et chaque passage dans les réservoirs sont enregistrés. Rien de particulier à signaler.

L'eau de notre réseau de distribution a été contrôlée à 5 reprises durant l'année 2023.

En octobre 2023 lors d'un prélèvement prévu selon le programme annuel, le service de voirie reçoit l'information de la part du laboratoire d'analyse que notre échantillon rencontrait des problèmes de Escherichia coli : 7 Escherichia coli détectés au point de prélèvement Cheseaux-Noréaz – Colvert. Cette pollution de l'eau, venant de la conduite en liaison avec Cheseaux-Noréaz, sera traitée en 10 jours en effectuant à plusieurs reprises des purges ainsi que des analyses hebdomadaires. Le plan d'urgence a été appliqué et les riverains touchés (15 privés, le Port et le Colvert) ont été avertis personnellement de ne pas consommer l'eau selon la directive en vigueur.

L'analyse du 05.10.2022 donne des traces de Escherichia coli avant UV. Pas grave, les germes sont détruits par les UV, un léger dépassement dans les Nitrates ainsi que quelques Germes aérobies mésophiles dû certainement par un problème à la prise d'eau.

Chlorothalonil

Une analyse a été faite sur toutes les sources le 13.02.2023.

Les sources suivantes sont dans les normes : YD16, YDF1, YDF2

La source la plus impactée est la YD23, secteur Bauma avec 0.780 ug/l. La moyenne du réseau d'Yvonand est d'env. 0.320 ug/l. Les sources YD4b, secteur Vignette, YD23, ainsi que YD27 sont toujours en décharge.

Une analyse annuelle du chlorothalonil sur l'ensemble des sources sera maintenue pour voir l'évolution. Le problème du chlorothalonil est important et la Municipalité va tester un système de filtration début 2024, qui nous permettrait de traiter l'entier du chlorothalonil en provenance de nos sources.

Tableau d'analyse des sources du chlorothalonil

Sources	2020						2021					
	Débit 01.20 L/min.	29.04.2020	11.06.2020	16.06.2020	03.08.2020	06.08.2020	Débit 12.20 L/min.	29.03.2021	03.05.2021	06.05.2021	20.10.2021	13.02.2023
Yd 4 b Vignette nouvelle – Hors S.												
Métabolite R471811 Val. Max 0.1	9				0.580		5	0.310	0.549			0,720
Yd 5 Vignette ancienne												
Métabolite R471811 Val. Max 0.1	18				0.350		20		0.345	0.300		0,330
Yd 11 et 12 Secteur Cula												
Métabolite R471811 Val. Max. 0.1	54				0.200		42	0.190	0.227			0,230
Yd 13 Secteur Cula												
Métabolite R471811 Val. Max 0.1	14				0.120		14	0.110	0.124			0,160
Yd15 Secteur Cula												
Métabolite R471811 Val. Max 0.1	108					0.320	90	0.310	0.386			0,420
Yd 16 Secteur Cula												
Métabolite R471811 Val. Max 0.1	15				0.100		15	0.100	0.100			0,092
Yd F1 Secteur Cula												
Métabolite R471811 Val. Max 0.1	2				0.070		2	0.080	0.086			0,066
Yd F2 Secteur Cula												
Métabolite R471811 Val. Max 0.1	5				0.000		4		0.050			<0,05
Yd 26 Secteur Bauma												
Métabolite R471811 Val. Max 0.1	24			0.430			24		0.465	0.430		0,550
Yd 24 Secteur Bauma												
Métabolite R471811 Val. Max 0.1	21			0.360			20	0.410	0.468			0,480
Yd 23 Secteur Bauma – Hors S.												
Métabolite R471811 Val. Max 0.1				0.710					0.772	0.780		0,960
Métabolite R417888 Val. Max 0.1	36			0.090			36		0.124	0.120		
Yd 22 Secteur Bauma												
Métabolite R471811 Val. Max 0.1	15			0.200			16	0.220	0.237			0,270
Yd 21 Secteur Bauma												
Métabolite R471811 Val. Max 0.1	30			0.120			32	0.160	0.182			0,140
Yd 20 Secteur Bauma												
Métabolite R471811 Val. Max 0.1	5			0.290			6	0.340	0.343			0,400
Yd 19 Secteur Bauma												
Métabolite R471811 Val. Max 0.1	36			0.410			36		0.331	0.370		0,330
Yd 18 Secteur Bauma												
Métabolite R471811 Val. Max 0.1	120			0.320			190	0.330	0.361			0,380
Yd 27 Secteur Niédens – Hors S.												
Métabolite R471811 Val. Max 0.1									0.549			
Yd 28 Secteur Niédens												
Métabolite R471811 Val. Max 0.1									0.415			0,440
Yd 29 Secteur Niédens												
Métabolite R471811 Val. Max 0.1									0.287			0,230
Réseau Yvonand												
Métabolite R471811 Val. Max 0.1								0.320			0.319	

Qualité de l'eau – devoir d'information transmis aux citoyens**Qualité de l'eau potable en 2023 – Commune d'Yvonand réseau de distribution**

Conformément à l'article 5 de l'Ordonnance fédérale sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public (OPBD, RS 817.022.11) et en qualité de distributeur d'eau, la Municipalité informe ses abonnés au moins une fois par année au sujet de la qualité de l'eau potable.

Provenance

L'eau alimentant le réseau communal provient de nos propres sources à 97% et 3% du réseau ARRIBRU. En cas d'interruption ou besoin, la redondance est assurée via le réseau ARRIBRU.

Traitement

Les stations de pompage de l'Orjalet et de la Mauguettaz sont équipées d'un appareil d'irradiation UV. L'eau de la station de pompage de la Vignette ne reçoit aucun traitement.

Contrôles sanitaires

Le suivi de la qualité de l'eau potable distribuée comporte 21 prélèvements en 2023 effectués en trois campagnes plus 12 prélèvements complémentaires par notre service des eaux.

Bactériologie

Sur le secteur Cula avant traitement UV, nos analyses du mois d'octobre ont décelé un léger dépassement du seuil de qualité d'un point de vue microbiologique (germes escherichia coli). Aucun dépassement des valeurs maximales n'a été observé concernant les analyses microbiologiques après traitement UV.

Paramètres physico-chimiques (ressortant de l'analyse complète dans le réseau de distribution)

La valeur d'un des métabolites du fongicide chlorothalonil dépasse la valeur maximale admise de 0,1 µg/l sur plusieurs prélèvements, la Municipalité surveille, dans le cadre de son autocontrôle, l'évolution de cette valeur. Un essai pilote va être réalisé dans le courant du premier semestre 2024.

Dureté totale : 31.1° f, soit une eau assez dure

Température moyenne	16°C
Calcium	79.6mg/l
Magnésium	25.8 mg/l
Sodium	5.52 mg/l

pH	7.62
Chlorures	10.5 mg/l
Nitrates	13.3 mg/l
Sulfates	27.2 mg/l

Remarque : Il s'agit des valeurs moyennes du réseau, ces données peuvent varier selon le lieu de prélèvement.

Réservoirs

Durant l'année 2023, les quatre réservoirs d'eau potable ont fait l'objet d'un contrôle et d'un nettoyage complet.

La cuve 1 du réservoir de la Combaz a été rénovée début 2023 et la cuve 2 sera rénovée début 2024.

Les maintenances des **installations UV** des réservoirs de l'Orjalet et de la Mauguettaz ont été effectuées.

Récapitulatif 2017-2023 au 31.12.2023

Année	ARRIBRU	CHESEAUX-N.	VIGNETTE	ORJALET	MAUGUETTAZ	TOTAL
2017	2'354 m3	1643 m3	10'728 m3	250'342 m3	14'962 m3	280'029 m3
2018	2'698 m3	1766 m3	12'867 m3	243'255 m3	17'736 m3	278'322 m3
2019	6'452 m3	1433 m3	11'984 m3	232'789 m3	15'233 m3	267'891 m3
2020	600 m3	1'388 m3	10'889 m3	251'120 m3	18'398 m3	282'395 m3
2021	1'704 m3	1'291 m3	7'708 m3	273'355 m3	22'820 m3	305'587 m3
2022	5'970 m3	2'133 m3	5'211 m3	267'425 m3	18'953 m3	294'921 m3
2023	9'635 m3	1'727 m3	6'761 m3	257'795 m3	20'503 m3	296'335 m3

Comparatif annuel sources et pompage Orjalet au 31.12.2023

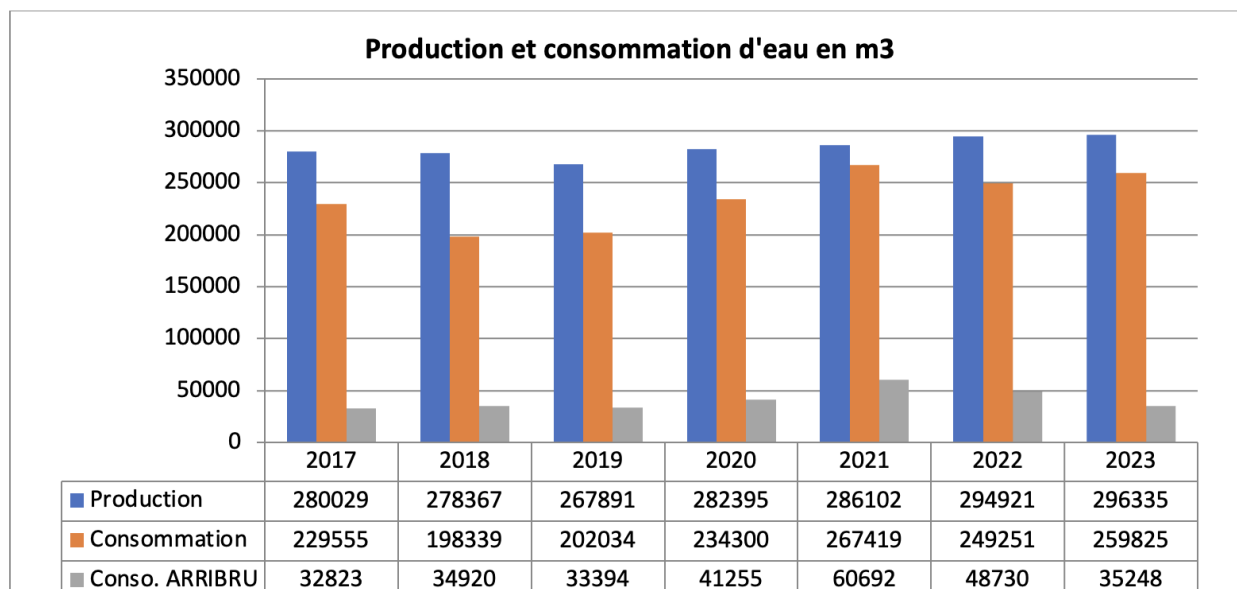
Mois	CULA		BAUMA		total	Pompage	Trop-plein
	m3/jour	m3	m3/jour	m3	m3/jour	m3/jour	m3/jour
Janvier	286	8852	514	15949	800	796	4
Février	268	7772	488	14166	756	784	-28
Mars	272	8426	465	14404	736	736	0
Avril	272	8154	470	14090	741	735	6
Mai	269	8328	466	14453	735	730	5
Juin	254	7613	442	13255	696	689	7
Juillet	244	7562	413	12812	657	649	8
Août	239	7423	394	12219	634	628	6
Septembre	241	7229	391	11719	632	626	6
Octobre	244	7569	361	11197	605	632	-27
Novembre	269	8066	448	13431	717	713	4
Décembre	303	9401	455	14107	758	759	-1
Totaux:	3160	96395	5307	161802	8468	8477	-9

Moyennes annuelles journalières						
263		442		706	706	-1

Production et consommation

Nous avons introduit dans le réseau de distribution sur base annuelle au 31.12.2023 un total de **296'335 m3** d'eau potable. Pour la période, la consommation communale facturée a été de 259'825 m3, (+ 10'574 m3 par rapport à 2022) ce qui **représente 203 l/jour par habitant** en 2023.

Il y a eu **35'248 m3** d'eau vendue à l'Arribru en 2023, contre 48'730 m3 en 2022, ce qui est dû à une météo plus humide.



Réseau d'eau	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016
Renouvellement du réseau	220 m	380 m	310 m	0 m	0 m	171 m	50 m	0 m
Extension du réseau	0 m	0 m	0 m	0 m	0 m	892	0 m	87 m
Taux de renouvellement annuel	1,02%	1,21%	1,13%	0 %	0 %	0.64 %	0.19 %	0 %
Nombre de fuites réparées	1	0 co./2 pr	2 co. / 4 pr	1 c. / 3 p.	1	0	5	0
Nouveaux branchements	0	0	7	10	4	12	6	7
Nombre de compteurs	853	853	853	846	836	832	805	799

27.362 km de conduite à fin 2023, pas d'extension du réseau en 2023.

Chantier séparatif de la Rue de la Mauguettaz a été terminé en 2023 et s'est bien passé. Le budget a été respecté malgré de nombreux imprévus tant au niveau des canalisations que de la route. Le tapis final sera posé pendant le mois d'avril 2024.

Distribution & fuites

Durant l'année courante, nous avons eu 1 fuite pour la Commune (Ch. de la Golaz), et 2 fuites chez des privés.

Compteurs

Il reste encore 1 compteur à changer.

Bornes hydrantes

Pas d'implantation de nouvelle hydrante pour 2023, mais deux bornes ont été renouvelées dans le cadre des travaux de séparatifs à la Rue de la Mauguettaz. Un contrôle annuel de toutes les BH a été fait durant la période conformément au contrat de maintenance.

Situation de L'ARRIBRU (Association intercommunale et inter cantonale d'adduction en eau potable de la région des tunnels des ARRissoules et des BRUYères)

Vente d'eau à l'Arribru en 2023, 35'248 m³ soit moins 13'482 m³ par rapport à 2022. Nous avons aussi acheté 9'635 m³ en 2023 contre 6'150 m³ en 2022. Un été assez sec justifie cette différence.

Récapitulation financière pour l'ARRBIRU 2023

Vente d'eau (35'248 m ³)	CHF 32'498.65
Achat d'eau (9'635 m ³)	- CHF 13'778.05
Frais exploitation	- CHF 29'381.70
Attribution fonds de roulement	- CHF 39'312.00

Excédent de charges pour l'exercice 2023	CHF 49'973.10
	=====

Comité et Assemblée des Délégués

Les représentants de la Commune d'Yvonand sont M. Philippe Moser, Président de l'Assemblée des Délégués et Mme Laura Marques, Vice-Présidente du Comité.

EAUX USEES ET & EAUX CLAIRES

Entretien des collecteurs

Des travaux continuent d'être entrepris pour corriger au maximum les faiblesses de notre réseau. Les collecteurs ont été remplacés à la Rue de la Mauguettaz : EU – 300m, EC – 300m, soit 600m au total.

Réseau & séparatifs

Il est important de faire un maximum d'entretien du réseau. A cet effet, le budget 2023 est de CHF 80'000.00.

Il est prévu de faire un gros chantier par année pour les séparatifs EC/EU. Le prochain chantier sera dans la zone centrale du village en lien avec l'état de nos collecteurs et l'importance du séparatif (densité d'habitants).

Curage

Il y a eu 8 interventions de curage de nos canalisations réparties sur 15 jours de travaux. Une partie des curages sont des curages préventifs, comme à la Ch. des Cerisiers, Chemins de fer/STAP des Colons, Rue de l'Industrie, Rue de la Scierie, Rue du Marais, Avenue des Sports, Clos de Treysala. Total des curages pour 2022 : longueur d'environ 6170 mètres (EC/EU).

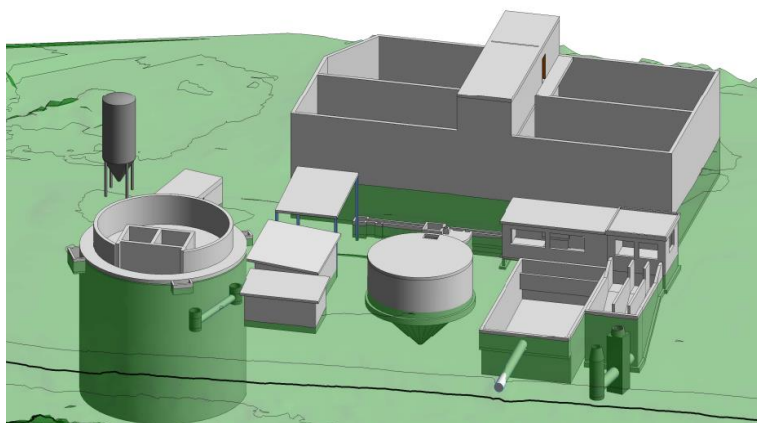
Comme chaque année, toutes les grilles des bords de routes ont été curées.

A l'avenir il faudra certainement intensifier les curages afin d'entretenir continuellement les canalisations.

STEP

Traitement des eaux usées & station d'épuration STEP

Vue 3D Générale



Réhabilitation de la STEP

L'examen préalable du PA STEP a été finalisé en 2023 et sera déposé au Canton début 2024. Si le crédit de construction est validé par le Conseil Communal en 2024, les travaux pourraient débuter fin 2024.

Déversements STEP

Suite à l'installation d'un système de mesure (à la demande de la DGE) permettant de calculer le déversement des eaux directement dans la Menthue, nous avons pu, en 2022, faire le bilan suivant :

Total des déversements à la Menthue	28'043 m3
Débit journalier moyen de la STEP	915 m3

Ce qui représente env. 23 jours d'apport d'eaux usées qui ne sont pas traitées et qui sont déversées directement à la Menthue.

Traitement physico-chimique

La mise en place d'un traitement physico-chimique efficace (produit VTA) en septembre 2023 a été mis en place afin d'améliorer les performances de traitement. La qualité des eaux rejetées dès le mois d'octobre sont proches des normes légales. Cependant, ce traitement engendre un surcoût estimé à env. CHF 30'000.- par année. L'optimisation du dosage est en cours.

Analyses

Toutes les analyses effectuées en 2023 par le service de Protection des eaux de la DGE, ont montré que les concentrations et rendements **ne respectent pas la législation en vigueur**.

Prise en charge des boues de tiers

Nous avons pris en charge, dans notre installation de déshydratation des boues de STEP, les villages avoisinants (secteur STRID), soit 368 m³, se répartissant comme suit :

- Bioley-Magnoux, 115 m³
- Villars-Epeney, 23 m³
- Chavannes-le-Chêne, 115 m³
- Molondin, 115 m³

Avaries de la STEP

Le minimum d'entretien a été fait en 2023. Étant donné le projet de réhabilitation de la STEP, il s'agit désormais de faire uniquement les réparations courantes et nécessaires à son exploitation, soit pour 2023 : changement d'un compresseur pour les vannes de reprise.

RAPPORT TECHNIQUE 2023

Résumé

Les performances de traitement ne respectent pas les objectifs en raison d'une surcharge évidente en entrée de STEP. Mais la mise en place d'un traitement physico-chimique efficace (produit VTA) en septembre 2023, a nettement amélioré la situation. La qualité des eaux rejetées dès le mois d'octobre sont proches des normes légales. Cependant, ce traitement engendre un surcoût estimé à env. CHF 30'000.- par année. L'optimisation du dosage est en cours.

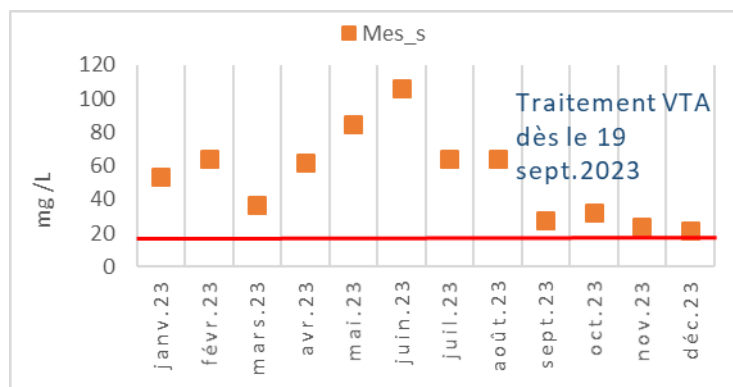


Figure 1: Impact du traitement physico-chimique sur les rejets de Matières en suspension.

Réserves de capacité

La STEP est dimensionnée pour traiter 3'000 équivalents habitants (EH). En 2023, environ 4'000 équivalent-habitant ont été annoncés raccordés. Les charges liées à l'industrie et au tourisme (campings) ne sont pas calculées précisément.

Les analyses périodiques 2023 indiquent une charge moyenne équivalente à 4'150 EHDCO. Les charges de pointe peuvent dépasser 5'200 EH. La capacité de la STEP est donc largement dépassée. A noter que la charge à traiter est en toujours en légère baisse par rapport à 2021.

Mesures d'amélioration

Le projet de reconstruction d'une STEP sur le site actuel est en cours. Les mesures d'amélioration doivent donc être proportionnées. Comme indiqué précédemment, les mesures d'optimisation concerneront le dosage des produits pour le traitement physico-chimique.

Coûts d'exploitation

Les coûts d'exploitation sont en augmentation, toujours en raison du traitement physico-chimique.

Un potentiel d'économie sur les frais d'électricité existe. La part de la consommation électrique de prêt de 40% semble disproportionnée.

Charge hydraulique

Bases de dimensionnement

Les valeurs de dimensionnement ont été recalculées en fonction des nouvelles normes en vigueur et aux différentes mesures et observations réalisées sur site.

Paramètre	Symbole	Unité	Valeur _{,dim.}
Equivalentes habitants totaux	Hab.+EH	EH	3 000
Débit spécifique "moyen"		l/EH.j	200
Débit journalier moyen par temps sec	$Q_{j,TS}$	m ³ /j	600
Durée de pointe	n	h/j	14
Débit de pointe par temps sec	$Q_{h,TS,max}$	l/s	12
Facteur QTP (pré-trait.)		-	5,0
Débit de pointe par temps de pluie (pré-trait.)	$Q_{h,TP,max.méc.}$	l/s	60
Facteur QTP (trait.biol.)		-	1,0
Débit de pointe par temps de pluie (biol.)	$Q_{h,TP,max.biol.}$	l/s	12

Tableau 1: Bases de dimensionnement hydraulique.

Débits journaliers

En moyenne, 915 m³ d'eaux usées ont été traitées chaque jour. Ce volume varie en fonction des précipitations.

Le débit journalier par temps sec (selon VSA « $Q_{j,20}-Q_{j,50} / 2$ ») s'élève à 697 m³ pour l'année 2023, dans la moyenne par rapport aux années précédentes. La capacité hydraulique de la STEP (600 m³/j) est dépassée même par temps sec.

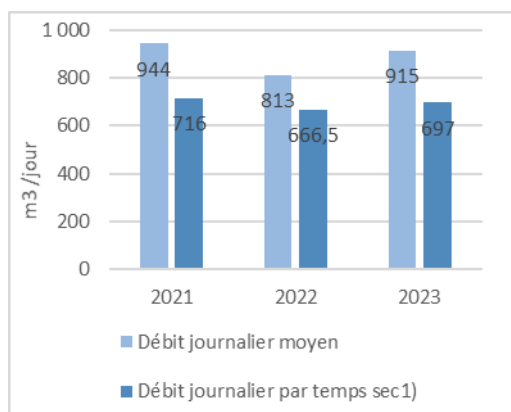


Figure 1 : Evolution des débits journaliers.

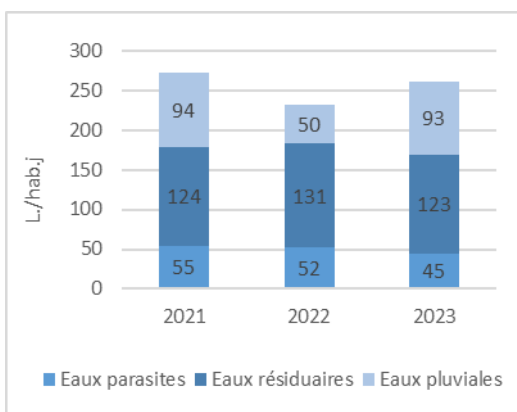


Figure 2 : Evolution des débits spécifiques.

L'écart entre le débit journalier moyen ($Q_{j,moy}$) et le débit journalier par temps sec ($Q_{j,TS}$), soit env.218 m³/j, correspond à la quantité d'eaux pluviales (eaux non polluées provenant d'événements pluvieux) et ne devrait pas arriver à la STEP. Les débits spécifiques correspondent aux valeurs attendues.

Débits horaires

Le débit mesuré en entrée de STEP (fig.2) varie en fonction de l'enclenchement des vis de relevage de l'eau brute (vis 1 en temps sec, vis 2 lors de pluie). Nous pouvons observer que la valeur de dimensionnement du débit de pointe par temps sec (12 l/s) est atteinte et régulièrement dépassée.

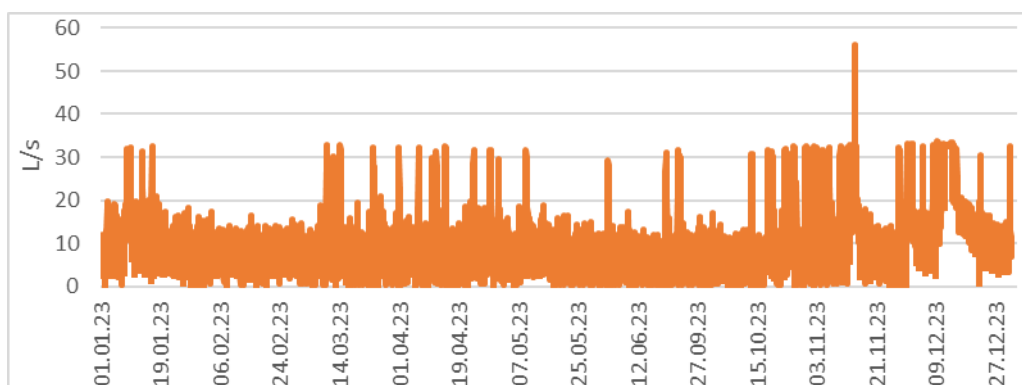


Figure 3 : Débits horaires 2023.

Charges polluantes

Bases de dimensionnement

Paramètre	Symbole	Unité	Valeur _{,dim.}
Charge journalière totale en DBO ₅		kg DBO ₅ /j	180
Equivalents habitants totaux	EH _{,DBO5,60}	EH	3 000
Rendement de décantation primaire		%	55,0%
Charges en DBO ₅ en entrée du LB		kg DBO ₅ /j	81

Tableau 2: Bases de dimensionnement hydraulique.

Les bases de dimensionnement tiennent compte de l'hypothèse que le décanteur primaire à un rendement de 55%. Selon cette hypothèse, la charge organique surfacique est d'environ 3 kgDBO₅/m².j, ce qui correspond au critère minimal pour garantir un niveau de rejet respectant les normes en vigueur (hors nitrification).

Caractéristiques de fonctionnement du lit bactérien (LB)

Paramètre	Symbole	Unité	Valeur _{,dim.}
Matériaux de remplissage			Plastique
Surface (section transversale LB)		m ²	83,6
Hauteur LB		m	3,75
Volume LB		m ³	280
Surface spécifique utile		m ² /m ³	98
Charge hydraulique superficielle		m ³ /m ² .h	1,03
Charge organique volumique		kgDBO/m ³ .j	0,64
Charge organique surfacique		kgDBO/m².j	3,0

Tableau 3: Bases de dimensionnement biologique.

Charges journalières dans l'eau usée brute (entrée)

La charge mesurée en entrée de STEP avant le traitement physico-chimique, correspond, en moyenne, à environ 4'156 EH_{DCO}. Bien que légèrement inférieure à 2022, la capacité de traitement biologique de la STEP (3'000 EH) est largement dépassée. Nous pouvons également observer des pointes à plus de 5'000 EH.

La statistique, ci-dessous, est basée sur les 12 analyses annuelles réalisées par la DGE-VD dans le cadre de ses contrôles périodiques.

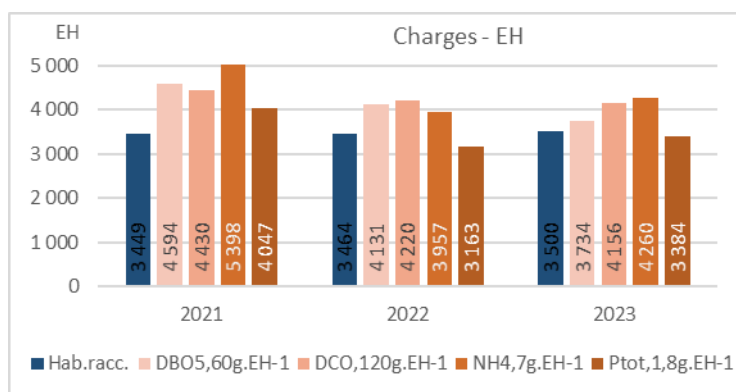


Figure 4 : Evolution annuelle des charges journalières en entrée de STEP.

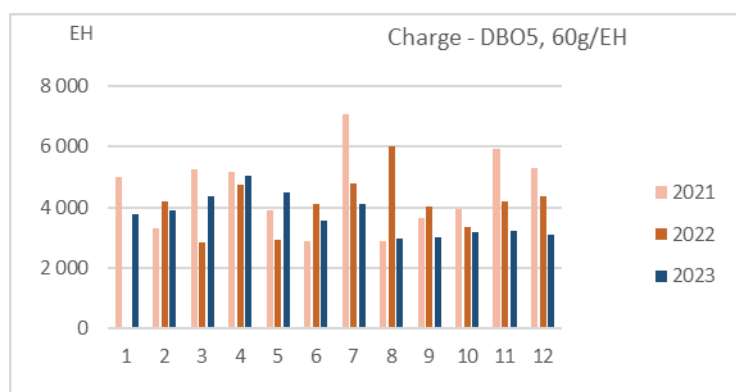


Figure 5 : Variation mensuelle de la charge journalière en DBO₅ en entrée de STEP.

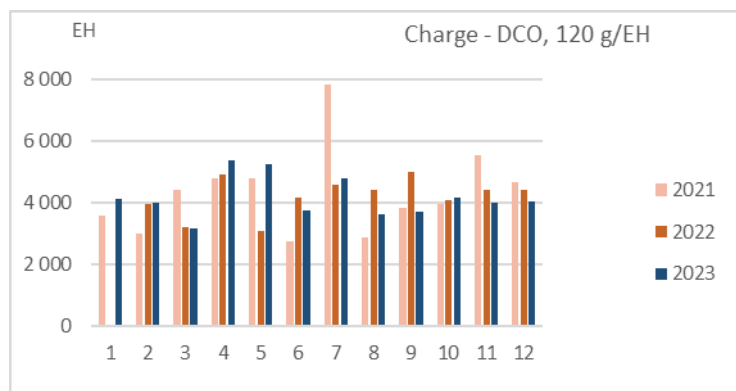


Figure 6 : Variation mensuelle de la charge journalière en DCO en entrée de STEP.

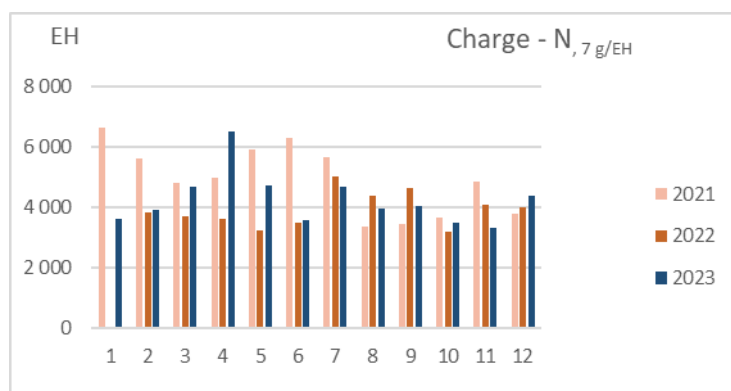


Figure 7 : Variation mensuelle de la charge journalière en ammonium en entrée de STEP.

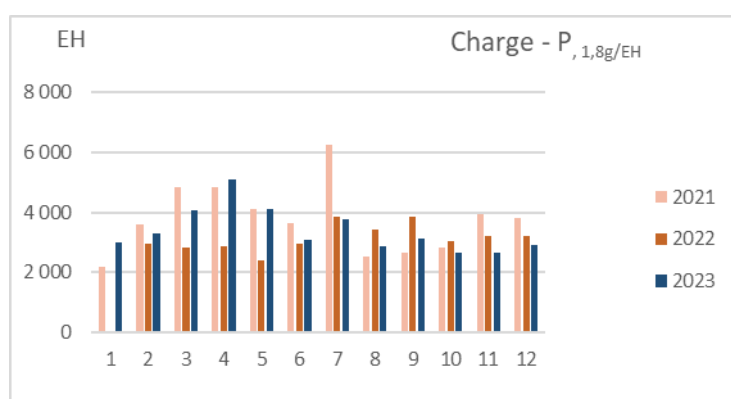


Figure 8 : Variation mensuelle de la charge journalière en phosphore en entrée de STEP.

Performances de traitement

Objectifs de performance

Les exigences relatives au rejet des eaux traitées dans la Menthue ont été fixées par la DGE (voir tableau ci-dessous). (*) Le traitement de l'azote n'est, pour l'instant, pas exigé. La valeur du nitrite est indicative.

(*) Le traitement de l'azote n'est, pour l'instant, pas exigé. La valeur du nitrite est indicative.

Paramètre	Symbole	Unité	Exigence	Rendement
Substances non dissoutes totales	MES	mg/l	< 20	
Carbone organique dissous	COD	mg/l	< 10	> 85%
Demande biochimique en oxygène	DBO ₅	mg/l O ₂	< 20	> 90%
Demande chimique en oxygène	DCO	mg/l O ₂	< 60	> 80%
Ammonium	N-NH ₄	mg/l N	- *	
Nitrite (*)	NO ₂	mg/l N	< 0,30	
Phosphore total	P _{tot}	mg/l P	< 0,80	> 80%

Tableau 4: Objectifs de performance.

Synthèse des analyses de sortie

Les performances de traitement ne respectent pas les objectifs en raison d'une surcharge évidente en entrée de STEP.

Nous pouvons toutefois constater une nette amélioration de la qualité de l'eau épurée dès le mois d'octobre 2023. Un traitement physico-chimique, mise en place en septembre 2023, en est la raison.

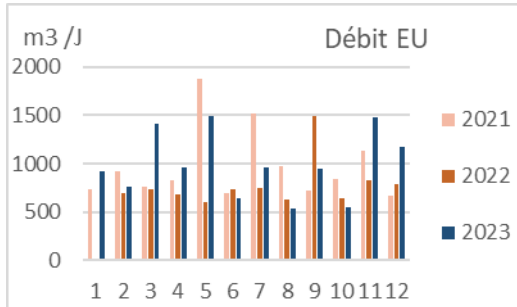


Figure 9 : Débit journalier lors du prélèvement.

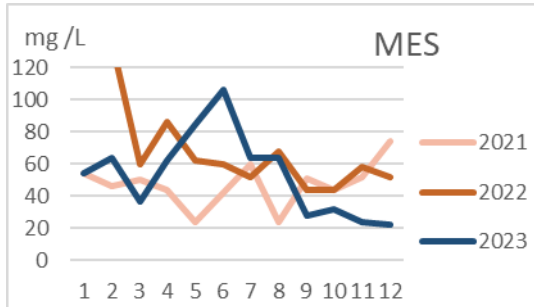


Figure 10 : Concentration en Matières en suspensior

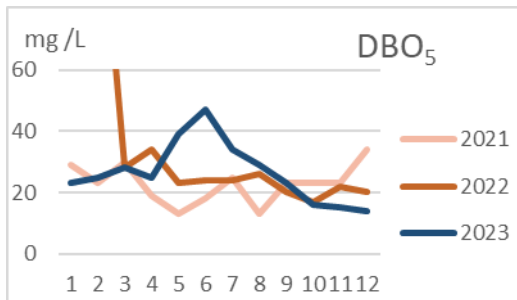


Figure 11 : Concentrations en Demande bio (Norme <20 mg/l).

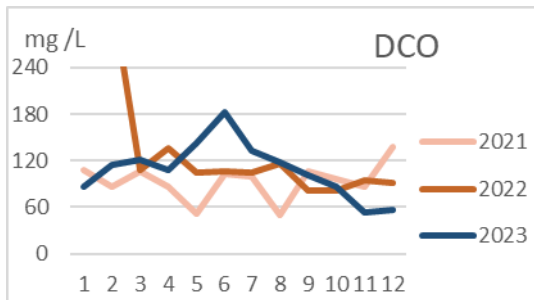


Figure 12 : Concentrations en Demande chimique e (mg/l).

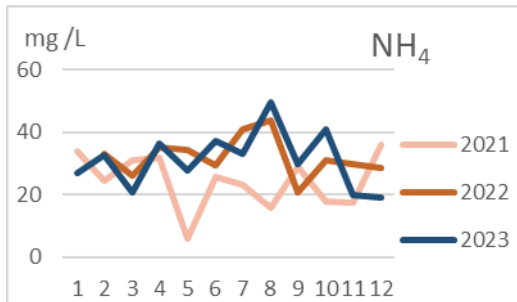


Figure 13 : Concentration en ammonium (Norme exigée).

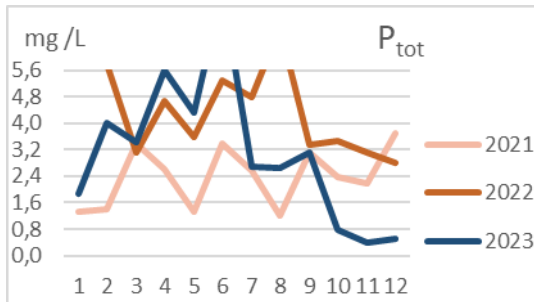


Figure 14 : Concentration en Phosphore total (Norme exigée).

Traitement physico- chimique

Floculation

L'ancien floculant Flonex a été remplacé par deux autres produits spécifiques de la société VTA à partir du 19 septembre 2023. Le but recherché est la réduction de la charge dissoute par la floculation. L'ancien produit utilisé perturbait le fonctionnement des digesteurs (formation de chapeau de boues).

La combinaison de l'injection du produit VTA HB-L en entrée et du produit VTA Combiflock HB 62-55 en sortie a permis rétablir un bon fonctionnement des digesteurs et d'augmenter les performances de traitement des eaux de manière significative. Le contrôle du dosage se fait à l'aide de jar-test.

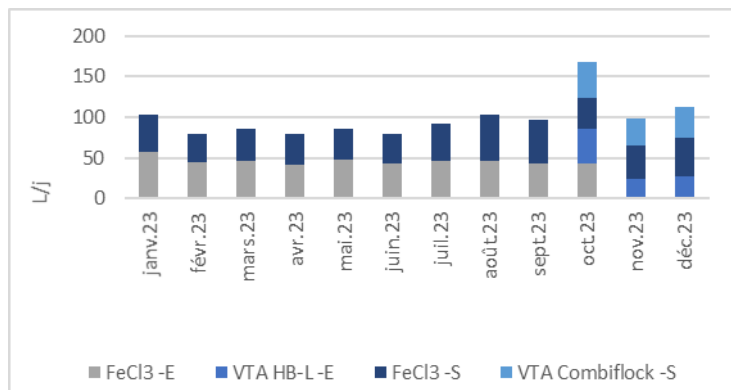
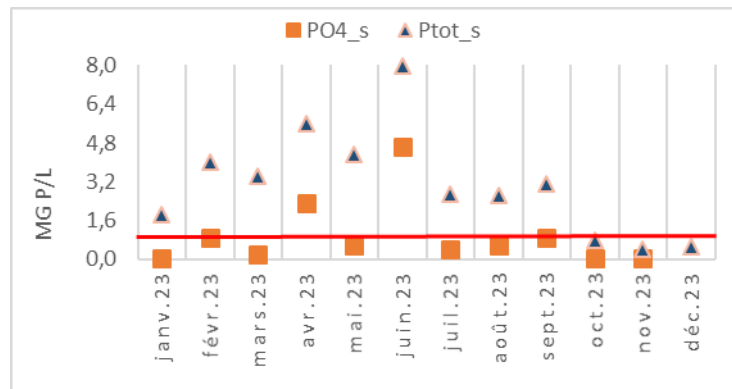


Figure 15 : Variation mensuelle des quantités journalières de précipitants.

Déphosphatation

La précipitation du phosphore se fait par toujours par adjonction de chlorure ferrique. La mise en place de nouveaux floculants a permis de réduire le dosage de chlorure ferrique et de l'injecter seulement en sortie (sortie lit bactérien). Le contrôle du dosage se fait par l'analyse des orthophosphates (PO4) en sortie de l'eau épurée. L'objectif étant d'être inférieur à 0.5 mg/l P. Figure 16 : Variation journalière de précipitant (FeCl3).



Résultats d'analyses du phosphore en sortie de STEP.

Traitement et élimination des boues

La quantité de boues déshydratées (hors boues externes) correspond aux années 2021 et à la valeur théorique attendue. L'augmentation des performances du traitement primaire pourrait, pour 2024, augmenter les quantités de boues.

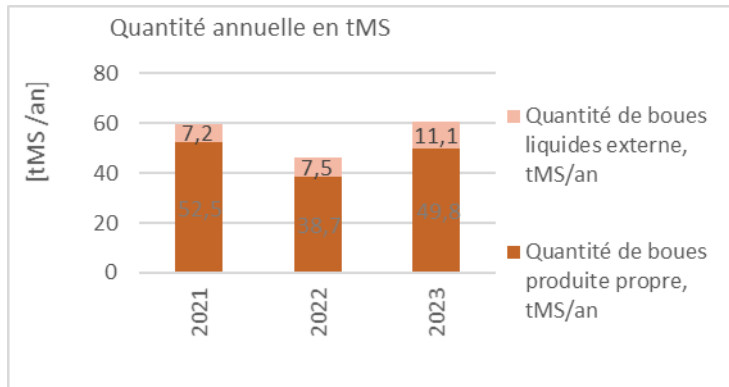


Figure 17 : Evolution de la quantité de boues traitées (tMS).

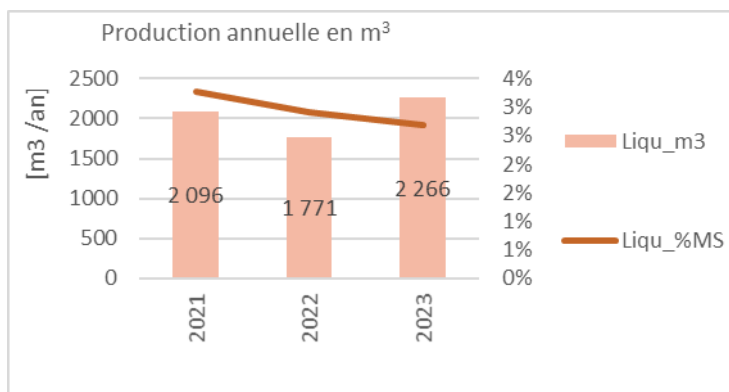


Figure 18 : Evolution du volume et de la siccité des boues traitées.

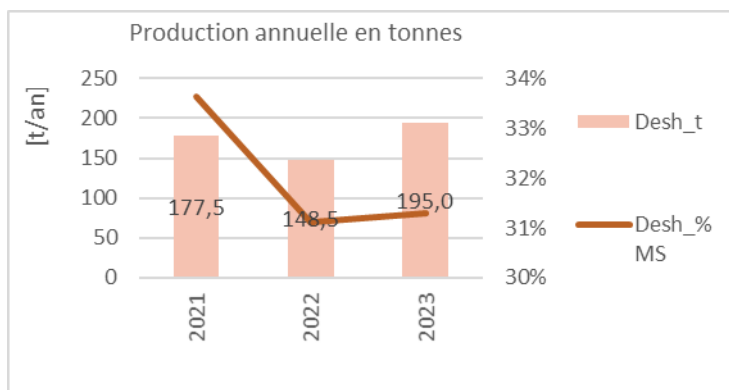


Figure 19 : Evolution de la quantité de boues évacuées.

Consommation électrique

La variation mensuelle de la consommation d'énergie électrique est principalement due au chauffage des locaux. De ce fait, nous pouvons calculer la part de l'énergie pour le chauffage qui atteint presque 40% de la consommation totale annuelle. A voir si une économie est possible.

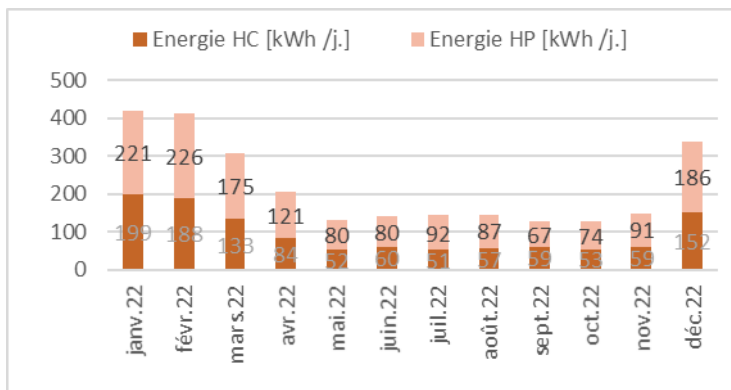


Figure 20 : Variation mensuelle de la consommation d'électricité.

La consommation électrique annuelle 2023 est étonnement inférieure aux années précédentes.

Nous pouvons également relever que la part de la consommation électrique pour la déshydratation des boues est d'environ 13% de la consommation totale.

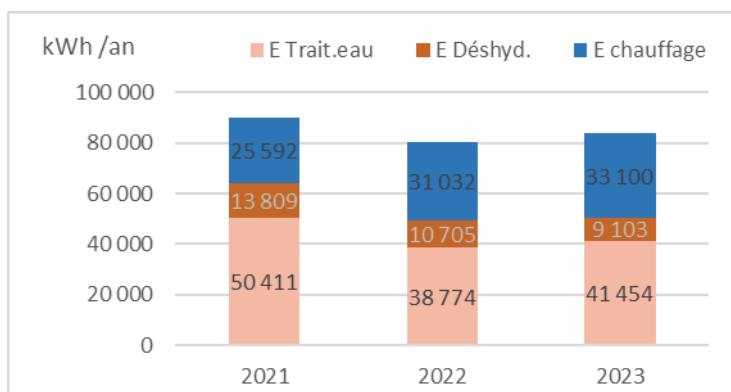


Figure 21 : Évolution de la consommation d'électricité annuelle.

Coûts d'exploitation

Les principaux coûts d'exploitation de la STEP, hormis les frais de personnel, peuvent être déterminés en 3 catégories :

1. Traitement et élimination des boues d'épuration.
2. Energie électrique.
3. Traitements chimiques.

Coûts de traitement et d'élimination des boues

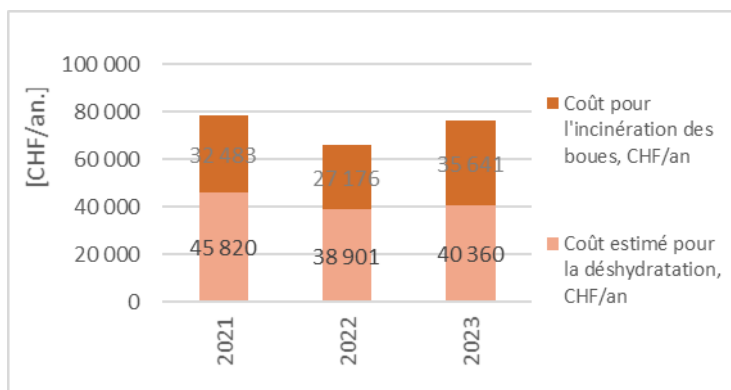


Figure 22 : Evolution des coûts de traitement et d'élimination des boues.

Les coûts varient bien entendu en fonction de la quantité de boue traitée (voir chap.5).

Le calcul du coût pour la déshydratation des boues englobe les frais liés à la consommation d'électricité, à l'achat de floculant, à la main-d'œuvre, à la maintenance et à l'amortissement de la centrifugeuse.

Les coûts pour l'incinération sont calculés d'après les coûts effectifs de transport des boues déshydratées et d'incinération des boues (STRID). Une partie des coûts globaux est refacturée aux STEP livrant leurs boues à Yvonand au prix de CHF 1250.-/tMS.

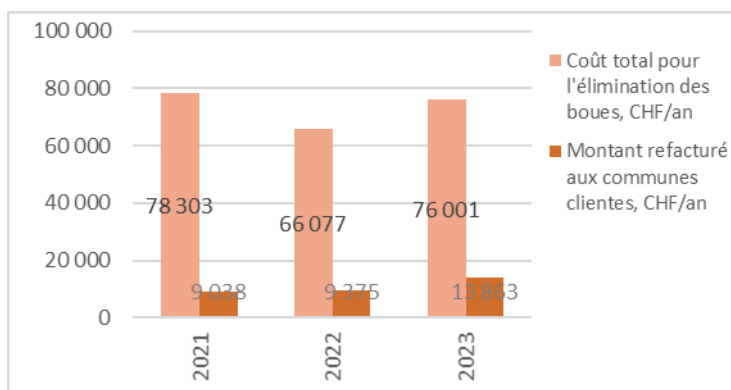


Figure 23 : Evolution des coûts de traitement et d'élimination des boues.

Coûts d'énergie électrique

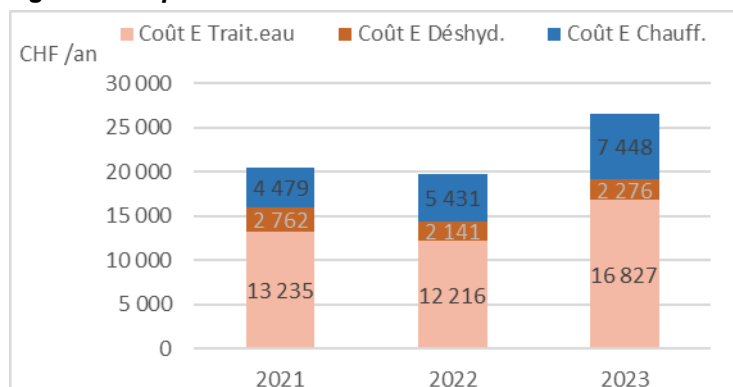


Figure 24 : Evolution des coûts d'énergie électrique.

Les coûts 2023 sont en augmentation en raison de l'augmentation des tarifs de la Romande énergie. La consommation, comme vu précédemment, est en légère diminution.

Le coût d'énergie électrique lié à la déshydratation des boues est également intégré dans les coûts de traitement des boues.

Coûts pour les traitements chimiques

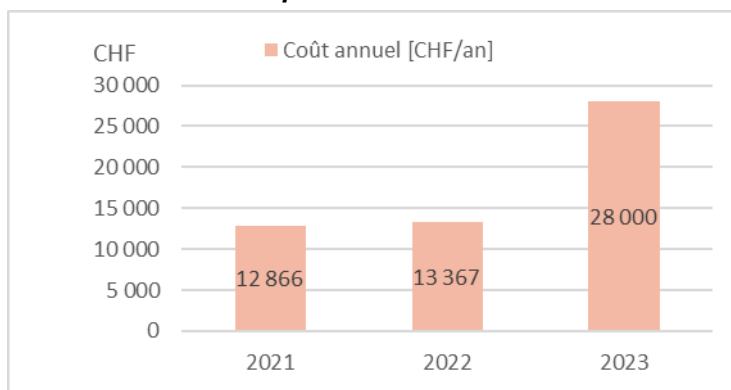


Figure 25 : Evolution des coûts de produit déphosphatant.

Les coûts d'achat du produit utile à la précipitation du phosphore (chlorure ferrique) ont baissé, mais le coût des produits floculants pour l'optimisation du traitement physico-chimiques fait grimper le coût global. Il pourrait même tripler pour 2024 par rapport à 2021-22. Nous allons cependant chercher une solution de réduction des coûts de ce traitement.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

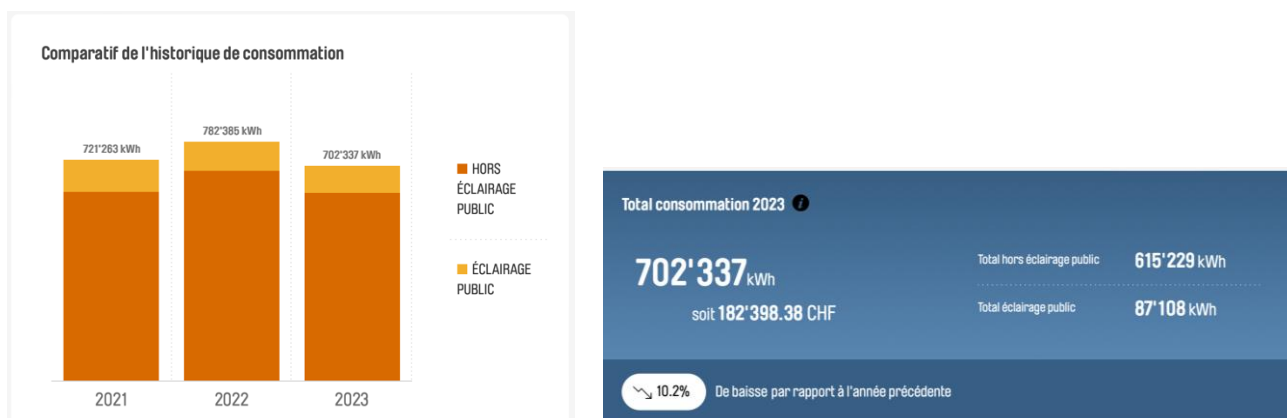
Amélioration des équipements LED

Toutes les installations en LED ont pu être abaissées selon les pourcentages suivants :

- **Sur les routes résidentielles** : l'éclairage est de 40% (abaissement de 60%) jusqu'à 23h00 et de 10% (abaissement de 90%) jusqu'à 05h00.
- **Pour les routes principales** : l'éclairage est de 50% en permanence (abaissement de 50%).
- **Pour les passages piétons** : pas d'abaissement. L'éclairage reste en permanence à 100% pour des raisons de sécurité.

Le solde des luminaires sera totalement passé au LED d'ici la fin du printemps 2024.

Consommation électrique éclairage public



Données accessibles depuis le portail en ligne de la Romande Energie.

La facture de l'éclairage public pour 2023 se monte à CHF 28'270.64, comparé à CHF 20'075.30 pour 2022.

Gaz**Réseau, travaux, gestion**

Le fournisseur de gaz naturel sur le territoire de la commune est Energiapro SA, tandis que la gestion technique des réseaux est assurée par la société Cosvegaz SA, avec qui la municipalité a signé un contrat d'exclusivité.

Bornes de recharge Green Motion**Places de parc avec recharge**

On peut constater que le nombre de recharges en 2022 a légèrement baissé à la borne Green Motion sur le Pré de l'Hôtel de Ville, soit - 14 %.

La Commission versée correspond à une ristourne de 50 % sur le prix du kWh facturé à CHF 0.45/kWh pour les recharges. Elle nous paie la consommation électrique de la borne.

Pour rappel : Parking gratuit max. 3 heures (pendant qu'un véhicule charge) et ensuite CHF 5.- supplémentaire/heure. Valable de 8h00 à 18h00 du lundi au samedi.

Deux nouvelles bornes sont prévues pour 2024 sur le parking de l'école. Les transports scolaires se feront avec un bus électrique Car Postal.



Nb de recharges

Consommation totale Kwh

Commission annuelle CHF

2019	2020	2021	2022	2023
214	364	886	814	704
2464	3639	9716	11'260	10'222
696.80	910.82	2'296.38	3'230.45	3'230.45

Commission Consultative Transition Énergétique (CCTE)

En 2021, une commission a été constituée, la **Commission Consultative Transition Énergétique**, la CCTE. Elle est formée de 2 membres de chaque parti plus le municipal concerné.

La Commission a siégé deux fois en 2023. Au mois de juin, un préavis a été déposé au Conseil Communal qui englobait : deux règlements (règlement sur la taxe communale et le règlement sur l'utilisation du fond), l'annexe (fixant le montant de la taxe) et les six formulaires de subventions. Suite aux échanges en commission ad'hoc et aux échanges lors du Conseil, le préavis a finalement été retiré lors du Conseil Communal du 25.09.2023 afin de proposer un nouveau projet.

La Commission s'est à nouveau réunie et proposera un nouveau projet de préavis courant 2024.

Réclamations, remarques

Année relativement stable. Trois réclamations pour 2023, toutes réglées.

Procédure juridique en cours

Une.

6. SERVICE DES BATIMENTS (Mme Christelle Fresneau)

Généralités

2023 fut une année qui a servi à terminer les travaux en cours et tirer les grandes lignes des cahiers des charges à placer dans un planning de travaux supposés pour 2024 et 2025.

L'année est marquée par un retour à la normale en ce qui concerne les délais de livraison. Néanmoins, celle-ci a aussi été marquée par une inflation prononcée, surtout en ce qui concerne des coûts d'énergie et la hausse des taux hypothécaires qui ne nous ont pas permis de tenir les budgets liés à ces comptes.



Bâtiments communaux - hors locatifs à charge de la conciergerie
Administration communale + bâtiment agence sociale, petite Amérique (PAY), complexe scolaire et salles de gym, salle polyvalente, grande salle, temple et salle de paroisse, salle du kiosque refuge du lac (+forêt)

Service des bâtiments

Ce fut une année relativement calme au niveau de l'entretien des bâtiments. Nous avons notamment consacré du temps sur les affaires suivantes :

- Travaux de désenfumage de la Sablliane.
- Fin de l'agrandissement du Château de sable.
- Divers travaux de maintenance sur le site scolaire.
- Réparation de la toiture à PAY.
- Aménagements de nouvelles places de travail et salle de conférence dans nos locaux de l'Administration Communale.
- Création de nouveaux locaux pour l'AAS et la Municipalité à Gare 6.

Pour le reste des bâtiments nous avons plutôt identifié les besoins et les échéances à venir pour les prochaines années et également consacré beaucoup de temps pour le futur site scolaire.

Une nouvelle collaboratrice administrative est arrivée en juin 2023 afin de soutenir le service des bâtiments ainsi que le bureau technique.

Conciergerie et effectifs

L'équipe a débuté l'année 2023 à 6,3 ETP. L'augmentation des effectifs en relation à l'année précédente prend en compte deux éléments principaux :

- l'engagement d'une collaboratrice (1 ETP), ayant débuté son activité au 15 novembre 2022 ;
- la « régularisation » des contrats de personnel auxiliaire (0,7 ETP). Ces dames qui assuraient déjà des prestations dites « auxiliaires » pour les bâtiments scolaires, travaillaient depuis plus d'une quinzaine d'année pour la Commune, à des taux qui variaient d'année en année ;

A ce jour, il n'y plus qu'une seule personne assurant encore un soutien auxiliaire, dont des prestations de nettoyages pour le pavillon provisoire « Conecta ».

En août 2023 notre service Conciergerie a accueilli une apprentie au sein de leur équipe. Une collaboratrice de la Conciergerie a suivi la formation spécifique afin de pouvoir assurer le suivi de celle-ci.

Les nettoyages de la Sablliane ont été repris dès janvier 2023 par notre service Conciergerie. Une planification a été mise en place dont les prestations débutent à 6h45 afin de pouvoir être efficient et que les surfaces sportives et vestiaires soient disponibles pour l'utilisation scolaire dès 7h30. Une 2^e tranche de prestations d'entretien et nettoyages est ensuite prévue dès la fin des cours et avant la reprise des activités en salle par les sociétés locales dès 17h00.

Organisation de la conciergerie

La séance hebdomadaire tenue entre la Conciergerie et le Chef de service, a été maintenue permettant un bon suivi sur les besoins courants dans nos bâtiments.

Les thématiques de contrôle d'installations et entretiens préventifs généraux des bâtiments font d'ailleurs parties d'un focus important dans le courant de l'année 2023 et se poursuivent en 2024, avec l'établissement de calendriers d'entretiens, revus ou mise en place de procédures et listages de l'ensemble des équipements techniques permettant l'exploitation de nos bâtiments.

L'informatisation, la concentration des données dans une plateforme web hébergée par les services informatiques d'Yverdon-les-Bains, ainsi que veille technique, est toujours à l'ordre du jour mais n'a pas pu être réalisée pour le domaine des Bâtiment faute de ressources IT. Celle-ci a été réaffectée en fin d'année 2023 avec la formation de la nouvelle collaboratrice et se poursuivra dans le courant de l'année 2024.

Formation continue

Les connaissances dans le domaine de l'électricité et de la sécurité ont été développées au sein du service et la mise à jour des connaissances informatiques s'est poursuivie sur 2023.

Une de nos collaboratrices a achevé son processus de formation d'apprentis, afin accueillir dans les meilleures conditions notre nouvelle apprentie notamment pour l'aider dans son cursus « agents d'exploitation » au sein de la Conciergerie.

La gestion des clés électroniques dites KESO E-Cliq (Salle Polyvalente, Sablliane) a été remise au service conciergerie, qui a également suivi un cours afin d'avoir les connaissances nécessaires pour la programmation de celles-ci. Ils seront ainsi en mesure dès l'année 2024 de reprendre également en charge le 2^{ème} système de clés électroniques (KABA). Ce dernier est destiné à être remplacé au fur et à mesure des nouveaux projets par le système cité initialement. Toutefois en raison du coût du remplacement du système « en bloc », les deux systèmes resteront opérationnels encore pour quelques années.

Vandalisme et déprédations

Les déprédations ont légèrement diminué mais chargent toujours le service conciergerie notamment pour des nettoyages et réparations. Il est à noter que celles-ci sont en diminution, peut-être en raison de la présence physique de caméras sur le site scolaire. Malheureusement le système de vidéosurveillance n'a toujours pas pu être activé, en raison d'une autorisation qui ne nous a toujours pas été délivrée de la part de la Préfecture.

Ceci dû indirectement aux caractéristiques de l'installation choisie offrant un enregistrement des images sur un « Cloud sécurisé » de Swisscom. En effet, la loi vaudoise contient une particularité liée à la protection des données personnelles qui exige que des noms de personnes soient spécifiées dans le logigramme des accès (les autres lois cantonales permettent de spécifier « des fonctions »). Or en ce qui concerne Swisscom, vu le nombre d'équipes en rotation, il aurait fallu citer tous les noms des techniciens ainsi que le programme annuel. A noter que la Préfecture nous a précisé qu'une communication devait leur être faite en cas de changement de personnel ayant accès à la consultation des images pour l'Administration communale afin d'éditer un avenant. Or, ceci devrait alors s'appliquer en théorie au personnel Swisscom actif au sein du Cloud sécurisé. La Préfecture examine si ce niveau de détail doit absolument être appliqué dans ce cas d'installation de type « Cloud ».

PATRIMOINE ADMINISTRATIF

Complexe scolaire en Brit

- Années de construction : 1957 – 1971 – 1986 – 1989 – 1993 - 1997 – 2000 - 2008 – 2015 – 2019 - 2021
 - Collège / Brit I / Brit II : env. 12'250 m²
 - Modulaire : env. 1'025m²
 - Alho/Aquarius: env. 633m²
 - Pavillon Consecta : env. 765 m²
 - Sablliane : env. 2'700 m² + 1200m² (surf. ext. balayables)

La production de chaleur pour le collège de Brit (chaudières au mazout) a rencontré un certain nombre de pannes dans le courant de l'année. Certaines liées au dispositif d'aide de pompage du mazout (distance importante entre la citerne et les brûleurs), d'autres liées à de la programmation des automates programmables (très anciens dont une seule entreprise possède encore ces modèles). Il est important de maintenir cette installation en fonction le temps nécessaire afin de bien choisir le futur système qui devrait remplacer cette installation en fin de vie.



Un important chantier a eu lieu également dans l'angle extérieur du forum, coté bâtiment 1957. Planifié conjointement avec la Voirie, celui-ci a mis-à-jour des défauts de conception des descentes d'eaux pluviales, notamment au niveau des raccords avec les drains, ainsi que l'étanchéité du bâtiment (partie sous-terrain)

Brit I

Aucun travail n'a été réalisé dans cette salle, seule des premières analyses de sa réfection ont débuté fin 2023. Cette thématique est développée plus en détail dans un autre chapitre de ce rapport. Cette salle a été dédiée à l'utilisation du FCY pour la période hivernale et a servi de salle d'exposition pour les projets en concours du futur EMS

Brit II

Les travaux de remplacement des douchettes avaient été reportés et ont pu être réalisés en 2023, disposant maintenant de douches de bonne qualité. Le circuit de production et distribution d'Eau Chaude Sanitaire de Brit 2 a de nouveau été pollué par des bactéries de légionellose provoquant une interdiction d'utilisation des douches à plusieurs reprises. Pour pallier à ce souci des chocs thermiques ont été effectués par notre service de Conciergerie, ce qui a permis de revenir à la normale. Nous savons que ce phénomène peut revenir dû au manque d'utilisation des douches, donc nous avons planifiés plus de chocs thermiques à intervalles plus courts.

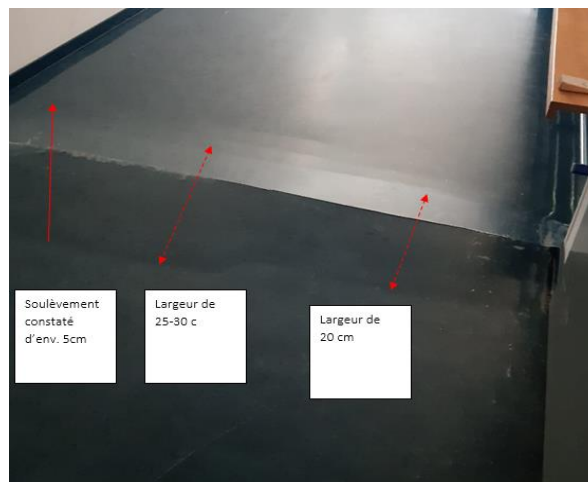
La salle de théorie de Brit 2 a été aménagée comme salle de lecture pour les écoles et sa cuisine attenante est devenue en semaine un local de repos, pour les chauffeurs de Scolacar, dont une borne de recharge pour le bus électrique a été installée à proximité de l'entrée de Brit 2.

Pour ce qui concerne les humidités qui avaient provoquées le cloquage des peintures, celles-ci semblent également s'être arrêtées (dernier test en fin d'année 2022). La remise en état des surfaces dans la surface du hall d'entrée a été réalisée. La remise en état du couloir menant aux vestiaires, probablement par l'application d'une peinture minérale, qui était également prévue en 2023 a été reportée en raison d'un problème de fissuration décrit ci-après.

Zone Brit II / Collège Bourgeon

Une surveillance de la zone Brit 2 est toujours en cours (création de fissures importantes).

Une seule réparation importante dans un couloir du pavillon Bourgeon a été nécessaire. En effet le carrelage laissé à l'époque sous le revêtement linoléum, dépourvu de joint de dilatation sur une longueur très conséquente a engendré des tensions qui ont provoqué à un certain moment le soulèvement de plus de 5cm de hauteur du lino et sa fissuration, qui étaient dangereuse pour la circulation dans cette zone.



Pavillon des classes enfantines

L'installation de nids artificiels confectionnés par l'entreprise formatrice AFIRO et installés à fin 2022 paraît concluante car nous n'avons pas eu de nouvelle intrusion à l'intérieur du pavillon.



Bâtiment modulaire

Les Castors UAPE

Des travaux de sanitaires ont dû être réalisés pour répondre à la demande de l'OFCO. Faisant suite à une inspection de l'OFCO, le rapport de l'inspecteur exigeait :

- l'ajout d'une plonge supplémentaire pour le lavage des fruits et légumes séparément,
- l'ajout d'un lavabo supplémentaire au 1^{er} étage,
- l'ajout d'eau chaude pour le personnel dans au moins un sanitaire à l'étage.

Après avoir fait opposition et la tenue d'une séance dans le courant du mois de mars, seul le dernier point a été exécuté.



Au niveau de la place de jeu certains montants en bois modules de la place de jeu de l'UAPE des Castors étaient fortement abîmés et la sécurité des enfants n'étaient plus garantie c'est pourquoi nous avons dû procéder au remplacement de modules qui a été effectués par notre service de Voirie.

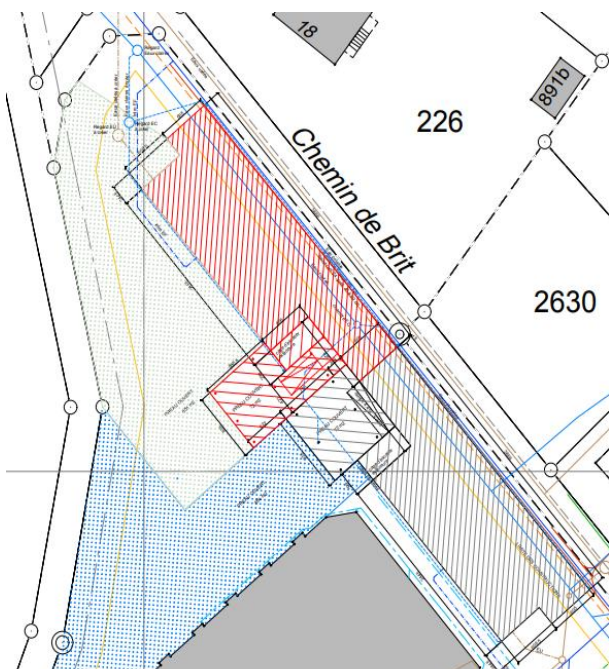


Plusieurs incidents se sont produits lors des récréations dans la cour de ce bâtiment dû aux infrastructures en béton qui entourent les arbres. Après analyse de différentes solutions, nous avons validé un projet consistant à créer des structures en bois, qui assurent la protection de ces bacs en béton tout donnant un côté ludique (jeux d'enfants) et utile (surfaces pour s'asseoir).

Container scolaires « Aquarius »

Dans le courant de l'année, le pavillon modulaire Aquarius est devenu la propriété de l'ASIYE. Des travaux de remise en état des installations a été agendé et réalisé par la société ALHO. La remise de la documentation technique complète a eu lieu.

A noter que cet aménagement est toujours considéré comme temporaire par les autorités cantonales. Celles-ci étant conscientes des intentions d'agrandissement du site scolaire et des étapes intermédiaires nécessaires pour y parvenir n'exigent pour l'instant pas de mesures particulières. Dans le cadre des réflexions d'extension du site de Brit, l'affectation et les transformations nécessaires à la pérennisation du bâtiment sont prises en compte.



Extension du pavillon scolaire temporaire « Condicta »

Comme déjà identifié en 2022, la Direction des écoles nous a rapidement informé qu'un besoin de locaux scolaires supplémentaires sera indispensable pour la rentrée en août 2024. Afin de pallier à ce besoin nous avons travaillé sur la prolongation du pavillon Condicta afin d'accueillir 6 nouvelles classes. La réalisation des travaux aura lieu dans le 1^{er} semestre 2024

En parallèle les séances se sont poursuivies en début d'année entre les différents intervenants (Direction scolaire, DGEO, service des Bâtiments et Bureau Technique, bureau d'architecture AARC-Echallens) pour avancer sur notre projet d'agrandissement scolaire mais celles-ci se sont ralenties lors du 2^{ème} semestre car nous espérons avoir un retour plus rapide lors de nos divers échanges avec la DGTL (Direction du logement du territoire) notamment sur l'éventualité de déplacer la zone sportive.

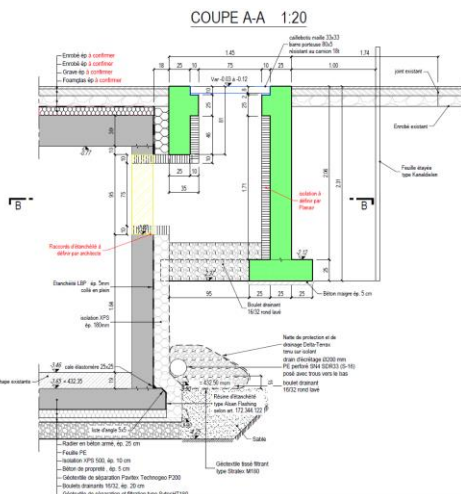
L'augmentation du nombre de salles de classes engendre un besoin supplémentaire de surfaces sportives scolaires. Dès lors, la réhabilitation de la salle de gym de Brit I était nécessaire et un projet de « rafraîchissement de l'intérieur » a occupé le Service des Bâtiment durant l'année 2023. En parallèle des discussions avec la Direction scolaire, les services cantonaux pour le Sport, une opportunité s'est ouverte concernant une réhabilitation et mise aux normes actuelles de Brit 1 allant bien au-delà d'un rafraîchissement qui aurait engendré des coûts conséquents tout en gardant des infrastructures déficientes d'un point de vue des normes actuelles.

Un nouveau projet a ainsi émergé et a débuté vers la fin de l'année. Il est en cours de développement en 2024.

Après analyse, les rocades entre les salles actuelles seront possibles pour la rentrée 2024 mais comblera tous les espaces possibles dans l'occupation des surfaces sportives pendant la journée. Ceci engendra une nouvelle planification au niveau du planning des nettoyages pour notre service Conciergerie qui devra imaginer comment réaliser le travail actuellement prévu avec de moins de disponibilités des surfaces. Les réflexions sont déjà en cours.

Salle de gym triple : « La Sabliane »

Comme le concept de la partie du système de désenfumage était sous dimensionné et ne répondait pas aux normes de sécurité demandées, ce dossier a été traité en priorité sur une bonne partie du premier trimestre, occasionnant de nombreuses séances, de rapports et expertises, prenant passablement d'énergie et de temps pour arriver à trouver une entente entre les parties. Après analyse de toutes les données et exigences, une solution a été trouvée. Soit la création d'une nouvelle arrivée d'air dans un des locaux de matériel se trouvant en sous-sol. Les travaux consistant à la création d'un saut-de-loup ont été réalisés durant les vacances d'automne. Ceux-ci ont pu être réceptionnés avec satisfaction juste avant les fêtes de fin d'années. L'ECA a également validé ces travaux ce qui nous permet de utiliser la Sabliane dès le début 2024 dans sa pleine capacité, soit d'accueillir des manifestations avec un total de 700 personnes (concept de sécurité maximum théorique : 400 personnes en salle, 340 spectateurs et 200 personnes en réfectoire).



A ce jour nous avons encore quelques retouches et réglages à finaliser, chose qui n'est pas simple malgré nos nombreuses relances, nous sentons un manque d'intérêt de certains prestataires à se déplacer pour des petites finitions.

Le problème de l'approvisionnement de clés électroniques a pu se régulariser dans le courant de l'année et à ce jour une solution a enfin pu être trouvée pour l'introduction du Wifi pour une réception dans les salles. Celle-ci devrait être en service d'ici à l'été 2024.



Mise en place de vestiaires supplémentaires pour le FCY

Le projet de transfert et aménagement des vestiaires achetés à la commune d'Ollon s'est à été mis en exécution.

Les fondations, vide sanitaire et raccordements aux évacuations d'eaux ont été planifiées avec la Voirie.

La coordination avec les services techniques d'Ollon, le transporteur, puis les entreprises chargées des raccordements à Yvonand a nécessité quelques séances de préalables.

Les travaux finaux (installation d'une installation PAC) sont prévus dans le cadre

d'un prévis et seront exécutés en 2024.

Salle polyvalente

Seuls quelques réparations ont été effectuées en 2023. Les entretiens importants notamment concernant les luminaires et éclairage de scène sont agendés sur juin et juillet 2024.

L'évaluation de sa conformité AEAI a été identifiée en fin d'année et sera en partie réalisée sur 2024.

Administration communale

À la suite du manque de place pour nos collaborateurs et d'entente avec la Municipalité deux locaux de ce bâtiment ont été réaffectés. Soit l'ancien espace dédié à nos ASP qui est devenu une nouvelle salle de conférence et la salle de Municipalité qui elle a été aménagée afin de créer 4 postes de travail pour y accueillir les ASP ainsi que le service des bâtiments.



Le concept AEAI établi pour le bâtiment administratif avait identifié certaines faiblesses notamment sur le compartimentage de la cage d'escaliers (portes coulissantes non coupe-feu), les locaux techniques du sous-sol (charges thermiques dans les locaux techniques), présence de matériaux combustibles dans la seule voie d'issue verticale (bardage en bois). Le fait que certains travaux aient une incidence sur l'architecture ou l'isolation du bâtiment (désenfumage de la cage d'escaliers, portes de sortie de l'immeuble) ces travaux sont toujours en cours d'évaluation des solutions (intégration ou non au projet d'enveloppe, de chiffrages) afin de prévoir une mise en œuvre en 2024.

Salle communale Grand-Rue 15 (kiosque)

Ce bâtiment n'a subi aucune intervention particulière sur 2023. La Municipalité a décidé de mettre ce dossier en suspens au vu des investissements chiffrés pour sa réfection et de le reprendre d'ici 2 à 3 ans.

Ancienne Grande Salle

Au premier trimestre 2023 la structure Château de Sable a pu disposer et s'installer dans les locaux modifiés au 1^{er} étage. Après le déménagement de celui-ci, la 2^{ème} étape des travaux au rez-de-chaussée a pu être réalisée. Ces travaux achevés, la structure a reçu les autorisations nécessaires à l'exploitation des lieux en tant que structure d'accueil pour petits enfants dès 4 mois jusqu'à 4 ans avec 66 places d'accueil soit 22 de plus qu'auparavant. Cette autorisation est accompagnée d'une remarque concernant les surfaces administratives qui devraient être agrandies.

A la fin de ces travaux, nous avons pu identifier avec l'aide d'un spécialiste en concept incendie que certains nouveaux aménagements devront être effectués afin de répondre aux normes de sécurité. Ce chiffrage a débuté en fin 2023 pour être idéalement réalisé durant l'été 2024.

PATRIMOINE FINANCIER ET MIXTE

La nouvelle gérance MR-Immo (Martine Rebaud Immobilier) sise à Estavayer-le-Lac a pris en gestion le patrimoine mixte de la commune dès le 2^e semestre. Les dossiers de la gérance précédente ont été remis avec succès, bien que quelques relances concernant des dossiers ou parties de dossiers manquants ont dû être prévues.

Petite Amérique (PAY)

Ce bâtiment regroupe les locaux de la Voirie, des PME, le SDIS, les Samaritains, l'Ecole de Musique, l'espace Gutenberg, le Corps de Musique et une salle de réunion communale.

Les travaux de toiture liés aux dégâts importants provoqués par la grêle ont pu être réalisés comme prévu. Le remplacement des mousses d'isolation est en cours de planification avec le service de Voirie. Vu les longueurs importantes, il est possible que ce chantier ne se termine qu'en cours 2025, le facteur météorologique étant déterminant.

Nous pouvons encore relever les travaux suivants qui ont été effectués sur 2023 soit :

- Remise à niveau des seuils de sortie des locaux du SDIS (niveau du goudron qui était affaissé)
- Marquage des places de parc
- Remplacement de 2 portes sectionnelles endommagées par un tiers, soit une au SDIS et une à la Voirie.



Immeuble Tannerie 4-6

Des travaux ont été entrepris au niveau du palier du 1^{er} étage consistant à avancer la porte d'entrée de l'appartement du 1^{er} gauche afin de privatiser des chambres de cet appartement pour lesquelles les usagers devaient auparavant passer par le couloir pour y accéder. Les portes de ces chambres assuraient également très peu d'isolation phonique ; celles-ci sont à présent situées à l'intérieur de la surface locative.

Un travail complémentaire a également été réalisé au niveau du tableau des compteurs électriques situés à proximité immédiate de cette entrée modifiée.

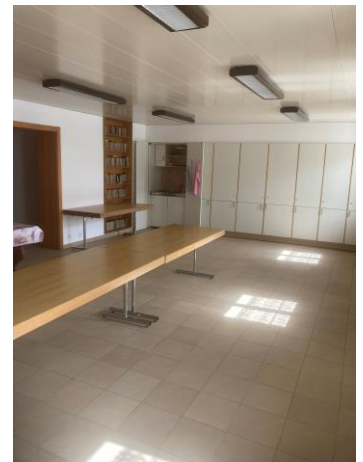
Immeuble Gare 6

Quelques travaux non budgétés ont dû être réalisés dans ce bâtiment après l'identification d'un pont de froid qui arrivait notamment dans les locaux du cabinet vétérinaire. Des améliorations ont été également réalisées dans ces locaux au niveau de la cuisine à la suite d'un taux trop élevé d'humidité lié à la stérilisation des instruments vétérinaire.

Une étude CECB+ a été demandée pour ce bâtiment et nous sera fournie en 2024.

Immeuble Ochettes 1, Mauguettaz

Les travaux de peinture ont permis de remettre en service avec un certain succès la salle de conférences de la Mauguettaz, qui est aujourd'hui essentiellement utilisée pour des séances de partis politiques et quelques anniversaires, délestant quelque peu les autres salles. Le nettoyage et travaux de peinture de la cage d'escaliers ont également été engagés en fin d'année se terminant dans le courant de l'année 2024.

**SI Montchoisi - Treysala 18-24**

Le remplacement des fenêtres a été réalisé au premier semestre 2023. Pas d'autres travaux significatifs dans ce bâtiments mise à part de l'entretien courant.

Refuge du Lac

Les travaux d'amélioration des WC ont montré que le respect de l'utilisation de ceux-ci a été concluant mais nous avons tout de même installé des WC mobiles en parallèle pour palier à l'influence lors de la haute saison. Une gouttière a également dû être remplacée à la suite d'une déprédation.

Sociétés locales

L'année 2023 est un retour à la normale pour les sociétés locales qui ont pu toutes organiser leurs manifestations comme l'avant COVID.

Concernant la fête patriotique, un nouveau concept a été mis en place en 2023 à la suite d'une demande qui nous avait été soumise lors d'un Conseil Communal, soit de trouver une autre idée que les feux d'artifices habituels. Après plusieurs recherches notre choix s'est porté sur la société Lumen. Ce spectacle fut très convivial avec un petit bémol sur sa visibilité qui aurait pu être meilleure en ayant une scène pour les artistes.

Cette manifestation s'est déroulée sur le Pré de l'Hôtel de Ville pour sa centralisation et également afin de répondre à certaines contraintes des réserves cantonales importantes liées au site protégé de Gonçerut.

Cette manifestation a eu un franc succès et nous en remercions chaleureusement les organisateurs.

7.1 URBANISME – POLICE DES CONSTRUCTIONS (M. Guy-Daniel Beney jusqu'au 30.06.2023 et M. Thierry Genillod dès le 01.07.2023, avec participation aux diverses séances du dicastère dès mi-mars 2023)**BUREAU TECHNIQUE YVONAND (BTY)**○ **Organisation**

Le BTY est sous la responsabilité de M. Emmanuel Volery, chef de service.

Au 1^{er} janvier 2023, le BTY occupait 4 personnes équivalent à 2,8 ETP :

- M. Emmanuel Volery, chef de service
entré en fonction le 1^{er} juin 2016 / taux d'activité 100%.
- M. Andrew Tritz, collaborateur technique
entré en fonction le 14 mars 2022 / taux d'activité 90%.
- Mme Emanuelle Maccagni, collaboratrice administrative et technique
entrée en fonction en octobre 2016 / taux d'activité 80%.
- Mme Laetitia Franchini, secrétaire
entrée en fonction en juillet 2021 et fin de son mandat le 31 mai 2023 / taux d'activité 10% (+ 40% au Service des bâtiments - 03 / Christelle Fresneau et 40% au Greffe – 01 / Philippe Moser)
Mme Franchini, ancienne apprentie auprès de notre Commune, avait été engagée comme collaboratrice en juillet 2021 pour un contrat à durée déterminée de 12 mois pour pallier au manque de personnel. En juin 2022, le mandat de Mme Franchini avait été prolongé jusqu'en mai 2023.

Au 1^{er} juin 2023, Mme Stéphanie Niederhauser, collaboratrice administrative, est venue compléter l'effectif du BTY / taux d'activité 60%, mais modulable avec le service des bâtiments.

Cet engagement fait suite aux demandes de différentes Communes RIBT d'étendre les prestations, mais aussi la tendance à ce que le Bureau Technique s'occupe de plus en plus de dossier en dehors du dicastère 04.

Au 1^{er} juin 2023, le BTY s'est donc retrouvé renforcé avec un effectif de 3,3 ETP, Mme Maccagni, M. Tritz et Mme Niederhauser ont assumé avec pleine satisfaction diverses tâches complémentaires des autres dicastères (02, 03, 05 et 06), en plus du traitement de la Police des constructions et de l'Urbanisme. M. Volery a aussi assumé ces différentes demandes.

Cette augmentation de personnel (+ 0,5 ETP par rapport au 31.12.2022) a permis au BTY le rattrapage des dossiers en attente tout en traiter les dossiers courants, buts recherchés par la Municipalité.

Selon le planning de formation des deux apprentis de l'administration communale, ils sont appelés à effectuer une période déterminée au BTY.

Le Municipal de la police des constructions et de l'urbanisme est en relation très étroite avec le BTY pour le traitement des affaires courantes et tient au minimum une séance hebdomadaire afin de traiter l'ensemble des dossiers qui sont soumis à la municipalité pour validation et/ou décision.

- **Tâches**

Les tâches du BTY sont très diverses et comprennent les principaux points suivants pour rappel :

- Traitement de l'ensemble des dossiers de la police des constructions, rapports à l'intention de la municipalité.
- Traitement des procédures de demande de permis et traitement des permis (construire, habiter, utiliser, etc...) après validation municipale.
- Traitement et préparation des parutions dans la FAO (feuille des avis officiels) par la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) des mesures de signalisation, de circulation et de stationnement.
- Traitement des procédures pour les aménagements routiers et les enquêtes préalables DGMR en application de la Loi sur les routes (LRou).
- Traitement des procédures d'expropriations.
- Organisation et structure des dossiers, suivi, archivage.
- Collaboration avec l'ensemble des dicastères de la municipalité et avec tous les autres services communaux.
- Application des prescriptions légales en matière de police des constructions et des règlements communaux, cantonaux et fédéraux.
- Communication des renseignements relatifs aux dossiers communaux en cours, renseignements aux citoyens, architectes, maitres d'ouvrage, maîtres d'état, etc...
- Gestion du cadastre parcellaire communal, de l'état d'équipement des parcelles et des affectations des bâtiments (LHR).
- Mise à jour du cadastre sous-terrain (canalisations eau potable, eaux claires et eaux usées).
- Permis de fouille et relevés.
- Calcul des diverses données en vue de la facturation des différentes taxes.
- Gestion des procédés de réclame.
- Contrôles techniques divers et relevés par GPS.
- Démarrage et suivi (selon les besoins) des chantiers privés,
- Suivi des chantiers communaux, principalement en ce qui concerne la voirie (routes et trottoirs, canalisations).
- Statistique de la construction (état des dossiers CAMAC).
- Gestion information et bases de données.
- Mise en place d'un guichet cartographique communale (Géoportail), en partenariat avec le MapNV d'Yverdon-les-Bains.

M. Emmanuel Volery est responsable de l'organisation et de la répartition des tâches entre les collaborateurs du BTY. Il est membre du RIBT (ci-dessous), de la Commission consultative d'urbanisme et d'environnement (CCUE, point 7.4); membre de la Commission de salubrité (point 7.3), membre de l'Association vaudoise des ingénieurs, architectes et techniciens communaux (AVIATCO) et a participé à l'étude du Plan directeur régional PDZA (Zones d'activités) au sein de l'ADNV.

Il collabore aussi étroitement et avec tous les autres Services communaux (Voirie, Bâtiments, Greffe, Bourse et Sécurité publique principalement).

Durant l'année 2023, M. Volery a aussi été appelé à traiter certains dossiers spécifiques hors Police des constructions, dont notamment :

- Mise à jour de la gestion des eaux claires, des eaux usées et de l'eau potable et du cadastre souterrain.
- Application du règlement de la zone réservée en vigueur depuis 09.2018.
- Participation et suivi à la révision du PDCoM / PACoM, env. 350 heures (250h en 2022 / 140h en 2021).

- Participation et suivi de l'étude du PA Les Plages, env. 120 heures (90h en 2022 / 90h en 2021).
- Participation et suivi de l'étude du PA STEP, env. 120 heures (100h en 2022).
- Participation et suivi de l'étude du PA Mortaigue, env. 150 heures (50h en 2022).
- Participation et suivi de l'étude du PDZA-NV (plan directeur des zones d'activités du Nord vaudois).
- Gestion technique et administrative de la procédure définitive et mise en place des mesures de circulation, mobilité douce et du stationnement dans les secteurs Centre, Cerisiers, site scolaire de Brit, Mauguettaz.
- Gestion des mises à ban des emplacements communaux.
- Evolution du Géoportail : mise à jour des cartes pour les dangers naturels, les dossiers d'enquête, les canalisations et les demande de permis de fouille en ligne (MapNV).
- Suivi du dossier et subventions assainissement Fleurettes-Passerelles.
- Suivi du dossier et subventions trottoir rue de la Mauguettaz.
- Suivi du dossier et préparation du dossier d'enquête pour l'étude de ruissellement et Ruisseau de la Golaz avec CSD.
- Suivi du dossier et préparation du dossier d'enquête, expropriation pour l'étude RWB inondations de la Mauguettaz.
- Suivi du dossier, PA Step et préparation du futur dossier d'enquête pour l'étude de la construction d'une nouvelle STEP.
- Suivi du dossier et préparation des données pour l'étude de la construction d'un nouveau site scolaire sur le secteur de Brit.
- Suivi du dossier et préparation des données pour l'étude d'une nouvelle zone sportive sur Mortaigue.
- Suivi du dossier pour l'étude de la mise en séparatif de la rue de la Mauguettaz.
- Suivi du dossier et préparation des données pour l'étude de l'aménagement de la place de la Gare, dossier d'enquête et suivi bâtiment de la Gare.
- Suivi du dossier et mise à l'enquête de la traversée du hameau de la Mauguettaz.
- Suivi du dossier Salle triple (Sablliane) pour le saut de loup et système de désenfumage avec l'ECA.
- Suivi du dossier et préparation des données pour l'étude des nouvelles cartes des dangers naturels
- Suivi du dossier et préparation des données pour l'étude des crues et montée des eaux du Lac de Neuchâtel, participation au plan d'urgence de la Commune.
- Suivi du dossier et participation à l'étude ILEX pour le recensement des arbres et dessertes agricoles communales.

Ce sont plus de 1'200 heures (1'100 heures en 2022, 700h en 2021) que M. Volery a consacré en 2023 à ces différents dossiers, tout en assurant le traitement des dossiers courants.

M. Volery est porté à collaborer de plus en plus fréquemment avec l'ensemble des dicastères de la Municipalité, et plus intensément avec le dicastère des bâtiments communaux (03 –Mme Christelle Fresneau) en collaboration avec M. Hugo Dias, et le dicastère des domaines et forêts (05 – M. Alexandre Lecourtier).

Mme Emanuelle Maccagni collaboratrice administrative et technique, est aussi secrétaire de la Commission consultative d'urbanisme et d'environnement (CCUE, point 7.4) et secrétaire de la commission de salubrité (point 7.3).

Elle établit l'ensemble des notes lors des visites de salubrité, autant pour les dossiers concernant Yvonand que pour les communes partenaires (RIBT ci-dessous), ce qui permet ensuite d'établir les rapports. Elle s'est aussi chargée de former et de suivre Mme Niederhauser dès son arrivée.

Outre les affaires courantes liées au poste, Mme Maccagni tient à jour la gestion générale du suivi des affaires, organise les visites pour les dossiers dispensé d'enquête publique ainsi que les visites de salubrité et prépare les dossiers pour l'ordre du jour des séances de Municipalité.

Depuis le 1^{er} octobre 2021, Mme Maccagni a repris l'ensemble du traitement administratif pour la délivrance des permis de construire et des permis d'habiter/d'utiliser, ainsi que le suivi.

Elle a aussi repris l'établissement des rapports techniques suite aux visites de salubrité.

Mme Maccagni accomplit donc une charge de travail conséquente depuis son entrée en fonction et elle est régulièrement consultée par ses collègues et les autres services pour ses bonnes connaissances des bases de données communales et ses compétences. De plus, Mme Maccagni traite l'ordre du jour municipal pour la

Police des constructions et de l'Urbanisme, et vu le nombre de sujets, par semaine, son travail est précieux pour la Commune d'Yvonand.

Mme Maccagni a traité 617 courriers en 2023 (728 en 2022) :

395 courriers pour la Municipalité (549)

149 courriers pour le BTY (99) + 50 bulletins de livraison d'accompagnement (50)

73 courriers pour le RIBT (80) + 40 bulletins de livraison d'accompagnement (40)

M. Andrew Tritz, collaborateur technique, a intégré le Bureau technique en date du 14 mars 2022. Il s'est parfaitement adapté à l'équipe du Bureau technique et a été intégré aux différents chantiers communaux en cours. Il a aussi repris une grande partie des dossiers de police des constructions pour Yvonand et les 14 Communes membres du RIBT afin d'établir les rapports et les préavis. Il participe aussi aux différents projets communaux en étroite collaboration avec les autres services, en particulier avec la Voirie. M. Tritz s'occupe aussi des permis de fouilles, des relevés GPS, etc... et il fait partie de la commission de salubrité et de la CCUE. Il participe aux différentes études principales en cours sur le territoire communal.

Depuis son arrivée, M. Tritz a permis, avec satisfaction, de soulager le service et d'appuyer M. Volery sur les différents dossiers communaux. Il faut rappeler aussi que le Bureau technique doit participer, de plus en plus, à de nombreuses séances, et depuis l'arrivée de M. Tritz, les possibilités d'y participer tout en permettant que les autres dossiers avancent en parallèle sont un point très important.

Mme Stéphanie Niederhauser, collaboratrice administrative, a intégré le Bureau technique en date du 1^{er} juin 2023 à un taux de 60%, et à 40% pour le service des bâtiments, modulable selon la charge de travail. Elle s'est parfaitement intégrée au Bureau technique et a repris le suivi des dossiers hors dicastère 04 pour les ordres du jour et les courriers. Le RIBT a intégré Mme Niederhauser aux visites dans les 14 autres Communes, dans le but d'une répartition avec Mme Maccagni. Mme Niederhauser a repris une bonne partie des visites des dispenses d'enquête et en assure dorénavant le suivi. Elle s'occupe aussi d'une partie des permis de fouille. Elle va reprendre aussi une partie de la saisie dans le MapNV pour les bâtiments, elle pourra ainsi être la personne de liaison entre les 2 services pour l'avancement MapNV.

Comme toutes les années précédentes, il est à relever que les renseignements et les informations liés à la police des constructions ou à l'aménagement du territoire sont transmis par les collaborateurs du BTY pour donner suite aux demandes des citoyens, des architectes ou de tout autre public. Ces contacts sont toujours très nombreux. On peut aussi relever que les communications téléphoniques ainsi que les échanges par courriels ont augmentées d'une manière significative.

Il est important de rappeler que la municipalité se doit de faire appliquer non seulement les diverses réglementations communales, mais aussi les nombreuses réglementations cantonales et fédérales, sa responsabilité pouvant être engagée en cas de non-conformité ou de conflit.

Les dossiers suivants ont été traités pour Yvonand en 2023 :

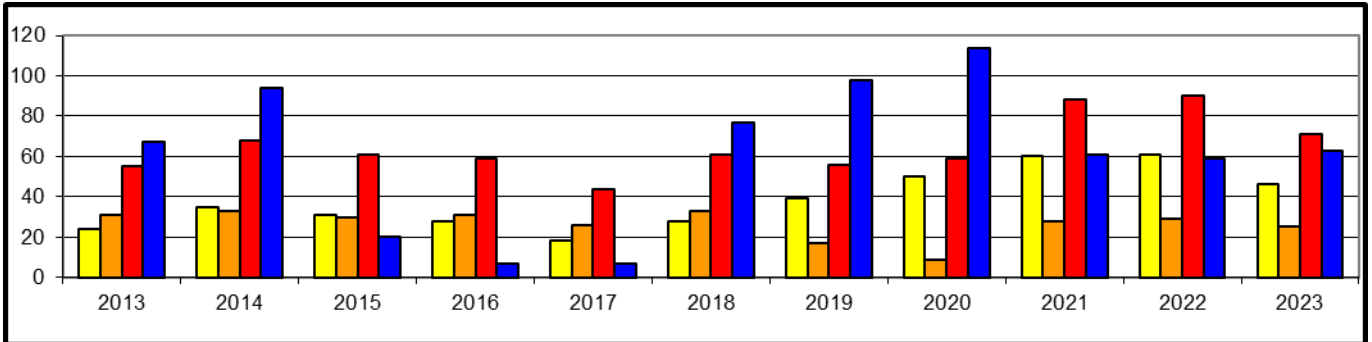
a.	Permis de construire		
-	soumis à enquête publique (P)	25	(26/9/17/33/26/31)
-	dispensés d'enquête publique (D)	30	(36/50/39/28/18/28)
	Total :	55	(62/59/56/61/44/59)
-	dispensés d'enquête publique mais avec circulation auprès les Services cantonaux	16	(24/1/2)
b.	Permis d'habiter / d'utiliser		
-	suite à enquête publique (P)	24	(26/3/42)
-	suite à dispense d'enquête (D)	30	(28/52/51)
-	suite à dispense d'enquête Serv. cant. (DE)	12	
	Total :	66	

- c. Rapports techniques pour préavis municipal 22 (15/27/15/17/10)
- d. Autorisations municipales 25 (22/13/19/10/10/16)
délivrées pour les travaux et constructions de minime importance non soumis à permis de construire selon l'art. 103a LATC et 68A RLATC : murs et barrières jusqu'à 120 cm de hauteur, cabanes de jardin jusqu'à 8 m², abri à vélo jusqu'à 6 m², pergola jusqu'à 12 m², installations solaires, constructions de peu d'importance, travaux d'entretien courant, etc...
- e. Autorisation pour installation solaires 43 (17)
afin de favoriser le développement des énergies renouvelables, la réglementation en vigueur permet d'autoriser l'installation de panneaux solaires, thermique et photovoltaïques, sans procédures de permis de construire mais à certaines conditions d'installation
- f. Dossiers temporaires 188 (179/177/152/110/123)
ces dossiers sont diverses demandes (préavis) sans une concrétisation immédiate des projets
- g. Permis de fouilles 18 (14/10/7/12/12)
en 2021, Swisscom a engagé les travaux d'installation de la fibre optique et un permis de fouille a été délivré par rue ou par secteur, permis qui peut comprendre entre 5 et 20 sondages..

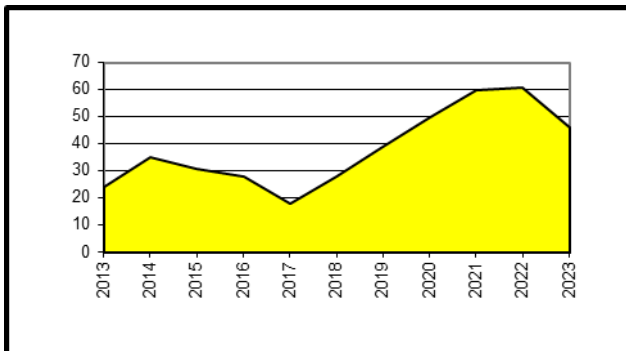
RECAPITULATIF POLICE DES CONSTRUCTIONS

De 2013 à 2023

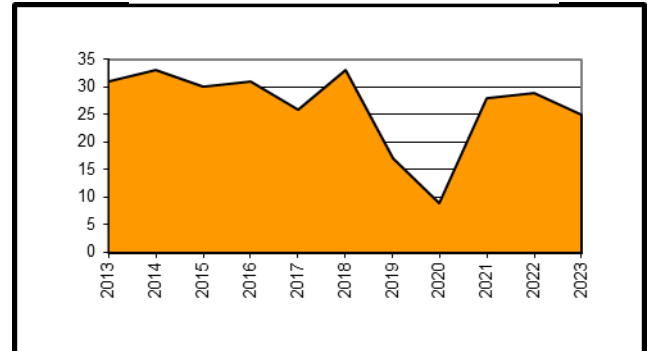
Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Permis de construire dispensés	24	35	31	28	18	28	39	50	60	61	46
Permis de construire soumis	31	33	30	31	26	33	17	9	28	29	25
Total	55	68	61	59	44	61	56	59	88	90	71
Travaux non soumis à autorisation	6	20	8	16	10	10	19	13	22	17	25
Permis d'habiter/utiliser délivrés	67	94	20	7	7	77	98	114	61	59	63



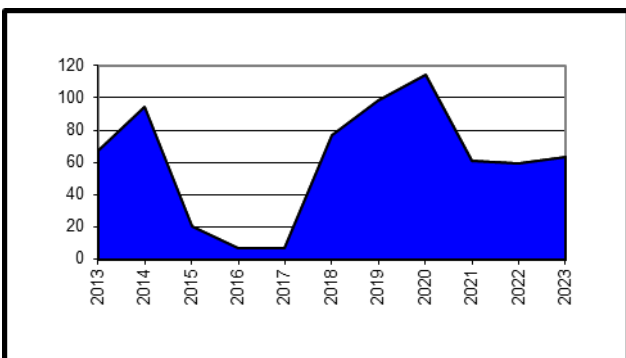
Permis de construire délivrés dispensés d'enquête publique



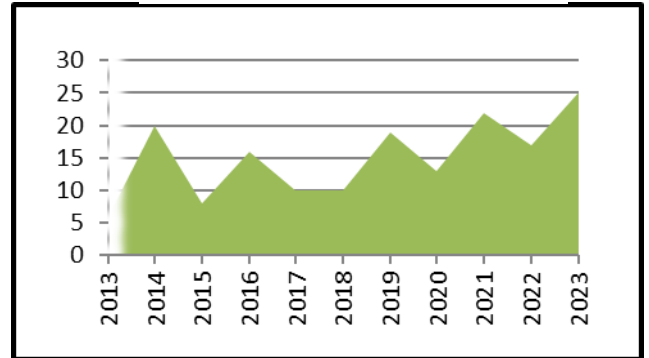
Permis de construire délivrés soumis à enquête publique



Permis d'habiter ou d'utiliser délivrés



Travaux non soumis à autorisations



Principaux chantiers et constructions en 2023

Du fait de l'application depuis septembre 2018 des conditions de la zone réservée et comme les années précédentes, quelques demandes de réalisation de nouveau logement ou d'agrandissement de logement hors des volumes et des gabarits des constructions existantes ont été déposées. La Municipalité n'a pas pu donner une suite favorable à ces demandes du fait de la non-conformité à la réglementation en vigueur.

Par contre, de nombreux logements ont pu être réalisés à l'intérieur de ces volumes et gabarits existants, contribuant ainsi à la densification du bâti.

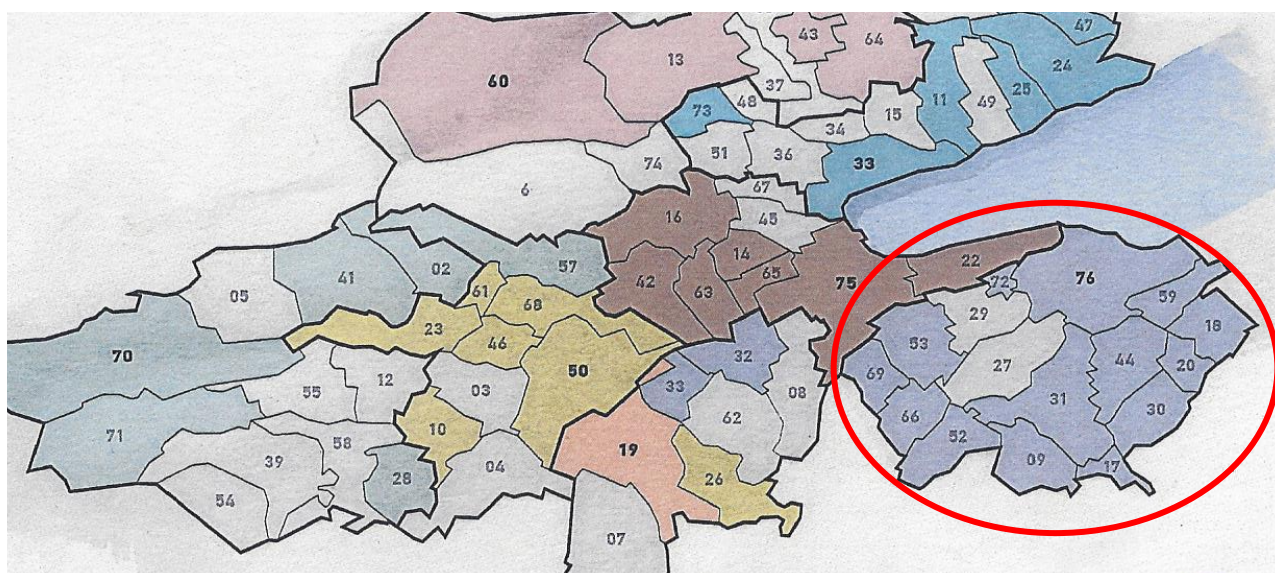
En 2023, les principaux chantiers sur notre territoire ont été les suivants :

- Commune d'Yvonand, finalisation technique (désenfumage) de la construction de la salle de gymnastique triple (Sabliane)
- Gare CFF, réfection de la Gare
- CAY
- Botelho
- Locaux CFF, halle CFF

PRESTATIONS EXTERIEURES (RIBT)



Le RIBT / Yvonand - créé en 2014 - regroupe 14 communes avoisinantes, sous contrat de prestation avec la Municipalité en ce qui concerne la police des constructions.



Depuis sa création, le RIBT n'a cessé de proposer des prestations complémentaires du fait de l'évolution incessantes des réglementations, des normes et des directives liées à la police des constructions et à l'aménagement du territoire.

Les dossiers devenant de plus en plus complexes, les Autorités des communes liées au RIBT apprécient l'appui de professionnels. Comme déjà relaté en 2022, on peut constater que depuis le renouvellement des autorités communales suites aux élections de 2021, certaines communes souhaiteraient pouvoir obtenir des

prestations complémentaires. Ces demandes sont prises en compte dans les possibilités du bureau d'Yvonand (effectif et disponibilité).

Au niveau régional, des rencontres régulières sont organisées entre les 7 bureaux technique que compte le RIBT afin de définir le traitement de certaines procédures et de mettre à jour certains documents ou certaines directives.

Une séance d'information à l'ensemble des représentants/es des Commune liées au RIBT d'Yvonand a été organisée le 15 juin 2023 à la Sablliane. Cette rencontre a permis de présenter les collaborateurs du BTY, de donner certaines précisions sur les différentes procédures à appliquer par les Autorités et de connaître les éventuels besoins de chaque Commune.

En 2023, le BTY a traité pour les communes sous contrat de prestation :

- 26 permis de construire soumis à enquête publique (33 en 2022 /36/22 /35 / 43 / 43 /49).
- 0 demandes d'implantation A (2/0).
- 3 permis de construire dispensés d'enquête publique (6 en 2022 / 9 / 7 / 11 / 6 /15).
- 7 permis de construire dispensés d'enquête avec circulation au Canton (CAMAC) (6 / 4)
- 19 permis d'habiter/d'utiliser (18 en 2022 / 26 / 21 / 25 / 22 /14).
- 11 rapports techniques pour préavis (17 en 2022/ 18 /18 / 15 / 10).

Pour l'ensemble de ces prestations, le BTY a été occupé pour un équivalent estimé à 0,9 ETP (0,8 en 2022 / 0,7/0,6/0,8/0,7). M. Volery, principal interlocuteur auprès du réseau RIBT, y a consacré env. 150 heures en 2023 (400 en 2022). M. Andrew Tritz a aussi participé à diverses prestations du RIBT dès son engagement à hauteur de 200 heures. Mme Emmanuelle Maccagni a traité l'ensemble des prestations administratives du RIBT.

Un montant de CHF 37'569.- (+ un dossier en stand-by à env. 8'500.-, donc total env.46'000.-) a été facturé à ces communes RIBT en 2023 (CHF 49'341.00 en 2022 / 51'743 / 46'265.30 / 68'182.60 / 67'171.30 / CHF 64'835.00 / CHF 58'310.00 / CHF 55'579.80) ; comme usuellement, il est à relever que certaines prestations effectuées en 2023 ne sont facturées que l'année suivante lors de la finalisation des dossiers par les municipalités respectives.

La forte augmentation des demandes pour l'installation de pompes à chaleurs (PAC), constatée en 2022, s'est confirmée en 2023, ce qui a amené l'administration cantonale à mettre en place une procédure cantonale simplifiée. Introduite pour le 1^{er} août 20223, puis bloqué par un recours au tribunal cantonal. Cette procédure a pu être finalement remise en place en début 2024.

Les chiffres 2023 découlent d'une diminution du nombre de dossiers soumis à enquête publique pour les constructions de logement principalement, la majorité des 14 communes ayant dû limiter leur zone à bâtir afin de respecter la réglementation en vigueur (LAT – zones réservées) ou sont actuellement en pleine révision de leur PACom. Par contre, le travail du RIBT est quasiment doublé pour l'établissement des rapports, en effet, avec la mise à l'enquête de plusieurs PACom, le Bureau technique doit traiter les dossiers en tenant des 2 règlements, voir 3 avec les Zones Réservées.

Comme pour les années précédentes, le BTY constate un impact conséquent du fait de la mise en place des zones réservées dans 6 des 14 Communes RIBT et s'inquiète de l'afflux de dossiers des prochaines années, une fois les zones réservées levées. Le traitement des dossiers pourrait se trouver difficilement compatible avec le suivi des importants dossiers de la Commune.

BUREAU TECHNIQUE, SITUATION AU 31.12.2023

Similairement à 2022 et malgré la charge importante de travail au BTY, le rythme de rattrapage des dossiers en suspens a pu être maintenu en 2023 grâce à l'organisation mise en place depuis quelques années déjà :

- Rattrapage dossiers soumis à enquête publique (P) et dispensés (D) 22 (23 en 2022)

Afin de pouvoir finaliser le rattrapage de l'ensemble des dossiers en suspens depuis de nombreuses années, la Municipalité a mandaté M. Guy-Daniel Beney, Municipal jusqu'au 30 juin 2023, pour le traitement de ces dossiers entre juillet et novembre 2023, en étroite collaboration avec M. Volery.

Durant cette période, 48 dossiers ont pu être traités et la situation est alors pratiquement à jour au 31.12.2023.

7.2 Aménagement du territoire :**ZONES À BÂTIR**

- a. **Zone réservée** (préavis 2019/06 - Création d'une zone réservée communale selon l'article 46 de la Loi sur l'aménagement du territoire et des constructions (LATC).

Rappel que si les mesures liées à cette planification ont été appliquées depuis septembre 2018, le Département du territoire et de l'environnement (DTE) a conclu à la validation légale de la zone réservée sur notre territoire en date du 27 février 2020.

La validité d'une zone réservée est de 5 ans dès sa validation légale, prolongeable de 3 ans au maximum. Si à cette échéance les nouvelles planifications PDCOM et PGA ne sont pas en vigueur, l'état antérieur est réactivé.

La Municipalité a pour but que le délai de 5 ans soit respecté (février 2025), sans avoir recours à une prolongation de la durée d'application de la zone réservée. La libération de la zone réservée, dépendra principalement à la durée avant le préavis du canton suite à l'examen préalable, du nombre de points de modifications/adaptations dans ce préavis et du nombre d'oppositions privées à traiter suite de la mise à l'enquête. Le temps avance vite et une prolongation risque malheureusement d'être à prévoir.

- b. **Plan général d'affectation (PGA – Plan de zone), renommé depuis 2019 Plan d'affectation communal (PACOM) et Règlement communal sur le plan général d'affectation (RCPGA) :** (préavis 2018/21 (Crédit d'étude pour l'adaptation du Plan directeur communal (PDCOM), la révision du Plan général d'affectation (PGA) et du règlement communal sur le Plan général d'affectation (RCPGA), ainsi que d'autres planifications).



Suite au démarrage de l'étude en mars 2019 et les différentes étapes réalisées en 2020, 2021 et 2022, 18 séances ont été tenues en 2023 entre le Municipal du dicastère et M. Emmanuel Volery, technicien communal, ainsi qu'entre les mandataires, la Municipalité et les services cantonaux.

Pour rappel et suite au traitement des six thématique (Urbanisation, Economie, Mobilité, Patrimoine culturel & naturel, Environnement et Energie) par les Groupes de travail durant le premier semestre 2022, la Municipalité a pu, avec l'appui des mandataires, finaliser le projet de révision du Plan directeur communal sous forme d'un examen préalable qui a été transmis auprès de la Direction générale du territoire et du logement (DGTL) en août 2022.

Initialement prévu en novembre 2022 (3 mois de délai de traitement), la DGTL a informé la Municipalité que son rapport sur cet examen préalable ne sera finalisé que début 2023.

Le 17 janvier 2023, la Municipalité a pris connaissance du rapport sur l'examen préalable que la DGTL lui a transmis concernant le PDCom. La DGTL a demandé de mettre en priorité le traitement de son PACom, le PDCom a donc été mis en stand-by en attente du PACom. S'en est suivi deux séances auprès de ce Service (20 janvier et 21 février 2023) afin d'éclaircir de nombreux points.

La Municipalité a alors adapté ou modifié certains points et a apporté les compléments demandés en ce qui concerne le sujet global de l'aménagement du territoire communal.

Durant 2023, la Municipalité a aussi traité l'ensemble du projet du nouveau règlement des constructions (anciennement RCPGA), ce règlement faisant partie intégrante de la planification.

Ce nouveau projet de règlement a pour but de permettre une adaptation et une évolution des constructions afin de répondre aux différentes exigences actuelles (urbanistiques, environnementales, techniques, etc...).

Tous ces documents ont été soumis à la Commission d'urbanisme et d'environnement (CCUE) pour prise de position. Cette dernière a tenu plusieurs séances en 2023 pour le traitement de ces sujets (point 7.4 ci-dessous).

Au 31.12.2023 et tenant compte de la position de la CCUE sur les différents thèmes, les projets PDCom/PACom et Règlement des constructions ont été finalisés par la Municipalité et les mandataires sont alors occupés à préparer le dossier définitif pour examen préalable auprès du Canton, en vue d'une présentation publique et de la mise à l'enquête officielle.

L'envoi du PACom à l'examen préalable est prévu pour mars-avril 2024. Le PDCom devra être adapté en conséquence suite aux retours de la DGTL par rapport au PACom.

c. Plan de quartier Mortaigue :

La création de ce nouveau Plan de quartier – parcelles 269 & 270 - dont le préavis 2015/15 a été accepté par le conseil communal en octobre 2015, a évolué avec le rachat du terrain par la Commune.

En tenant compte de l'évolution démographique de notre Commune et de la problématique des besoins à court et moyen terme de nouveaux locaux scolaires et parascolaires, la municipalité, en collaboration avec l'ASIYE, a alors étudié la possibilité de réalisation de bâtiments scolaires sur le site scolaire de Brit en lieu et place du terrain de foot existant. Le but étant de créer une nouvelle zone sportive (3 terrains de foot) de l'autre côté de la Menthue, en surface d'assolement (zone agricole). De ce fait et afin de pouvoir prévoir une planification cohérente, les propriétaires de la parcelle RF269 de 6'626 m² affectée en zone à bâtir, qui avaient été approchés depuis quelques années déjà, ont donné leur accord à la vente de leur bien-fonds en faveur de la Commune. L'acte de vente a pu être finalisé en décembre 2023 et la Commune est ainsi propriétaire de l'ensemble de la zone à bâtir (mais non bâtie) de Mortaigue, représentant ainsi une surface de plus de 14'000 m².

Cette surface ne permettra cependant pas de prévoir le développement combiné des infrastructures scolaires, des infrastructures sportives et des infrastructures d'utilité publique, et tenant compte du rapport de la DGTL (PACom) la Municipalité a étudié dès février 2023 une extension des infrastructures sportives et d'utilité publique sur la partie sud de Mortaigue, parcelle RF 618 sise hors de la zone à bâtir. Plusieurs séances ont été tenues durant 2023 entre la Municipalité, les représentants de la propriétaire, nos mandataires et les Services cantonaux. Dans son préavis, la CCUE a validé le projet du fait de besoins évidents, besoins ressentis depuis de nombreuses années.

Après avoir réaliser et finaliser l'étude globale de ce PA Mortaigue, un dossier d'examen préliminaire a été transmis à la DGTL 18 avril 2023.

Dans son rapport du 14 juillet 2023, la DGTL a fait part de ses remarques sur l'examen préliminaire du PA Mortaigue, et a demandé à la Municipalité d'y apporter des compléments et des précisions en vue de tenir des séances de coordination avec les Services cantonaux concernés.

La Municipalité a rencontré la DGTL en date du 29 février 2024 pour apporter les compléments d'informations au dossier, en vue de la suite de la procédure.

En 2023, une dizaine de séances a été tenue entre la Municipalité, les mandataires et les services cantonaux pour le traitement de ce dossier.

d. Plan de quartier Mordagne :

Le préavis 2016-02 prévoyant la révision de cette planification, l'étude pour une affectation en zone d'utilité publique et sportive a donc été menée depuis 2019. Les différents Services cantonaux ont été consultés et intégrés dans le projet en ce qui concerne la DGMR. En 2022, l'étude a été finalisée mais, elle aussi, reste étroitement liée à la réponse du rapport préalable PDCoM.

De ce fait, et tenant compte aussi que le PA Mortaigue interagi dans cette planification de Mordagne, le dossier a été mis en attente en 2023.

e. Nouvelle planification de la zone "Plages"

Suite aux divers travaux réalisés en 2021, 2022 et 2023, l'étude du Plan d'affectation (PA) Les Plages a suivi son cours en 2023 en vue d'envisager la finalisation de cette planification en 2024.

5 séances ont été tenues entre la Municipalité, nos mandataires, les acteurs concernés et les services cantonaux en vue de pouvoir finaliser le dossier d'examen préalable. En date du 31.12.2023 toujours pas de décision de principe pour de la part de la conservatrices des forêts qui est le point principal pour la suite du PA.

HORS ZONE À BÂTIR (zone agricole et zone intermédiaire)

Rappel que la Municipalité n'a aucun pouvoir décisionnel quant aux projets ou travaux effectués hors de la zone à bâtir, soit dans les zones agricoles ou intermédiaires, et ceci même si les travaux envisagés sont de minimales importances.

Dès lors, certaines affaires non légalisées à l'époque peuvent ressortir, principalement en ce qui concerne des sujets de construction ou de modification sur des bâtiments intervenus il y a de nombreuses années et sans autorisation municipale ou cantonale officielle. Quelques dossiers de ce type sont en cours ou ont été traités en 2023.

7.3 Commission de salubrité :

La Commission de salubrité est composée de cinq membres :

Président :	M. Guy-Daniel Beney jusqu'au 30.06.2023 M. Thierry Genillod dès le 01.07.2023
Secrétaire :	Mme Emanuelle Maccagni
Membres :	M. Michel Burnand M. Emmanuel Volery M. Jean-Luc Rochat M. Andrew Tritz

Durant les procédures d'enquête publique, la Commission consulte tous les dossiers et émet ses éventuelles remarques par rapport au respect des normes de salubrité en vue de la délivrance du permis de construire par la Municipalité.

La Commission de salubrité a pour rôle final de contrôler la conformité des travaux soumis à enquête publique avant l'utilisation ou l'occupation des locaux. Elle établit un rapport à la municipalité afin que cette dernière puisse se déterminer sur la délivrance d'un permis d'utiliser (locaux d'activité ou installations) ou d'un permis d'habiter (logements).

Pour des questions de délai, il est à relever que le Bureau technique, accompagné généralement du municipal, procède à certaines visites afin de pouvoir transmettre un rapport préalable à la municipalité en vue de la délivrance d'un permis d'habiter/d'utiliser partiel. Cette façon de faire permet d'inscrire le logement ou le local en question, auprès du Registre cantonal des bâtiments afin que les nouveaux occupants puissent s'inscrire auprès du Contrôle des habitants.

Comme pour les années précédentes, ce type de visites a été diminué au maximum en 2023 afin de ne pas apporter d'étapes complémentaires dans le processus.

Pour l'année 2023, la Commission de salubrité a été convoquée à 5 reprises (10 en 2022), représentant un total de 83.25 heures (101 en 2022/47/82,75/121.5/123,2/70/30) réparties entre les visites des logements ou des locaux ainsi que pour la consultation des dossiers.

Au total, ce sont 34 (32/31/29/58/50/41/43) rapports qui ont été établis, se répartissant comme suit :

- Suite à préavis de la commission sur les demandes de permis de construire : 15 (19/21/7/16/23/26/27)
- Suite aux visites en vue de la délivrance du permis d'habiter/d'utiliser : 19 (13/10/22/42/27/15/16)

Pour les travaux dispensés d'enquête publique ou non soumis à permis de construire, le BTY est responsable du contrôle des constructions jusqu'à la finalisation des dossiers. 42 (59) dossiers ont été traités en 2023.

La Commission de salubrité peut également être interpellée pour des sujets de pure salubrité. Dans ce cas, un médecin du cabinet médical d'Yvonand est appelé à fonctionner au sein de la Commission, Aucun cas n'est à relever durant l'année 2023.

7.4 Commission consultative d'urbanisme et d'environnement (CCUE – création 2009) :

La Commission est composée de sept membres et d'une secrétaire :

Président	M. Guy-Daniel Beney	Municipal urbanisme jusqu'au 30.06.2023
	M. Thierry Genillod	Municipal urbanisme dès le 01.07.2023
Membres	M. Dominique Antoniazza	hors CC, architecte retraité
	M. Emmanuel Volery	chef de service BTY
	M. Andrew Tritz	collaborateur BTY
	M. Cyril Ottonin	CC PLR
	M. Viktor Zeiter	CC UDC
	M. Nicolas Liechti	CC PS
Secrétaire	Mme Emanuelle Maccagni	collaboratrice BTY
Suppléants	M. Dimitri Perrenoud	CC PLR
	M. Stéphane Gurtner	CC UDC
	Mme Aline Wenk	CC PS

Un/e Municipal/e ou tout autre personne peut être invité/e à une séance traitant un sujet de son dicastère ou pour apporter tout complément d'information. Aucune personne n'a été invitée à participer aux séances de la CCUE en 2023, hormis M. Thierry Genillod en ce qui concerne les 2 séances du premier semestre.

La Commission s'est réunie à 4 reprises en 2023 (4 en 2022/2/2/3/3/2/2/2/3) afin de traiter 11 sujets (11/5/7/8/10/10/2/9/5/15), comptabilisant un total de 86 heures (62/30/31,25/47,25/26/30/36/18/36,5). Elle a transmis ses rapports à la Municipalité qui ont permis à cette dernière de conforter son choix dans la grande majorité des décisions prises ou du moins de l'aider à les prendre.

Sujets traités lors de la séance du 14 mars 2023

CCUE 84	PACom - Révision du règlement sur les constructions (actuellement RCPGA).
CCUE 87	PA Mortaigue sud/SDA - projet de zone sportive hors zone à bâtir Lié à CCUE 72 - PQ Mortaigue : futures affectations de la parcelle communale 270 en vue de l'étude pour la création du nouveau Plan de quartier, Selon préavis 2015/15 Lié à CCUE 75 - Site scolaire de Brit : projet de construction d'un nouveau bâtiment scolaire
CCUE 88	Binggeli Roger - projet de création d'un biotope au Vallon des Vaux
CCUE 89	Taxe sur la plus-value et taxe sur le financement des infrastructures communautaires – principes

Sujets traités lors de la séance du 20 juin 2023

CCUE 84	PACom : Révision du règlement sur les constructions (actuellement RCPGA).
CCUE 91	Mme et M. Carpentier, rue du Vieux-Port 8, création d'un logement dans les combles, d'un garage et d'un escalier extérieur
CCUE 92	Binggeli&Porret&Scholl, rue de l'Ancienne Laiterie 6, La Mauguettaz, rénovation d'une ferme, création de 4 logements

Sujets traités lors de la séance du 19.09.2023

CCUE 92	PA Step – Dossier d'enquête 1. Présentation du plan d'affectation et explication de la procédure. 2. Une séance d'information à la population pour présentation du plan d'affectation est fixée au 12 octobre 2023.
CCUE 93	Salle triple Yvonand – Création de saut-de-loup pour le désenfumage

Sujets traités lors de la séance du 22.11.2023

CCUE 94	Site scolaire en Brit - Extension Présentation
CCUE 95	PACom – Rez-de-chaussée locaux commerciaux

Au 31.12.2023, 95 sujets ont été traités par la commission depuis sa création en 2009.

Lors des séances de la CCUE, le Municipal informe aussi la Commission du suivi et de l'évolution de l'ensemble des dossiers traités précédemment (13 suivis en 2023 / 11 / 9 / 15 / 24).

7.5 Police

Police de proximité

Pour les prestations sécuritaires, notre Commune est rattachée depuis de nombreuses années à la Gendarmerie vaudoise, au poste d'Yverdon-les-Bains (depuis 04.2022) dont l'Adjudant Laurent Diebold est le Chef de poste. Dès juillet 2023, l'adj, Gudit est le responsable pour notre Commune.

Jusqu'à janvier 2023, le Sgt Emérite Thierry Staremborg a été le répondant principal pour notre village depuis de nombreuses années. Dès février, Sgt Pittet et du Cpl Diem ont repris le relai.

Comme auparavant, il est à relever une très bonne réactivité et une excellente collaboration des agents de la Gendarmerie avec la Municipalité et plus particulièrement avec le service de Sécurité Publique.

Une rencontre mensuelle est tenue entre le Municipal de la police, l'ASP et l'Adj Diebold, respectivement l'adj. Gudit, afin d'analyser les événements et les interventions réalisés sur le territoire communal. Cette rencontre permet aussi de cibler différentes opérations souhaitées par la Municipalité.

L'antenne de Gendarmerie ouverte depuis avril 2016 au bureau communal reste très appréciée des Autorités mais aussi de l'ensemble des citoyens et des citoyennes.

C'est généralement Sgt Pittet ou Cpl Diem qui assurent une permanence tous les mercredis après-midi, permettant ainsi à chacun la possibilité d'obtenir un contact privilégié avec la Gendarmerie sans avoir à se déplacer dans un poste. Cette présence permet aussi d'effectuer toutes les opérations usuelles, comme un dépôt de plainte, une demande particulière ou pour obtenir de simples informations.

Des missions de prévention et de répression sur le terrain sont aussi réalisées en effectuant des patrouilles pédestres ou cyclistes, en étroite collaboration avec notre ASP.

Poste mobile

Depuis 2016, la présence de la Gendarmerie dans notre Commune est complétée par la présence d'un bus et deux agents durant certaines demi-journées. En 2023, 6 présences ont été réalisées, généralement à proximité du Centre des Vergers (10 en 2022/8 /11/12/14).

Ce dispositif permet d'accueillir les citoyens et les citoyennes pour toutes les prestations souhaitées mais a aussi pour but de garantir un service de proximité, de visibilité et de prévention.

Services préventifs

Il est à relever que les services préventifs de la Gendarmerie (patrouilles motorisées) sont nombreux, quasi journalier, et les diverses missions souhaitées par la municipalité sont réalisées à son entière satisfaction.

117

Les interventions urgentes de la gendarmerie, généralement via l'appel au n°117, sont évidemment assurées par l'ensemble de la Police cantonale.

Au final et tenant compte de l'ensemble des prestations mentionnées ci-dessus, on peut constater que notre territoire bénéficie toujours d'une excellente couverture, contribuant ainsi à établir un sentiment de sécurité auprès de la population.

Evénements

375 événements ont été traités par la Gendarmerie pour notre Commune en 2023 (334 en 2022/397/375/360/291/437/400/394).

Il est à relever que de très nombreux autres événements sont traités directement par notre ASP, sans avoir recours aux services de la Police cantonale.

Le tableau ci-dessous fait part des principaux événements qui se sont produits sur notre territoire et dont la police cantonale a dû intervenir (top dix en gras) :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Vols par Effraction	25	32	39	17	19	25	23	9	12	19	16
Vols simples et d'usages	28	24	20	24	21	21	15	18	12	16	15
Dommmages à la propriété	20	13	10	23	19	8	14	16	26	16	8
Accidents Véhicules	16	21	24	18	27	16	12	13	22	22	34
Vols par introd. Clandestine	8	3	8	5	3	3	5	3	10	2	2
Voies de fait	2	3		1	2	3	4	4	2	3	2
Lésions Corporelles	0	1	2	1	1	2	1	2	1	1	2
Violences Domestiques	nc	2	2	3	4	9	6	2	12	1	3
Disparitions	4	2	4	3	3	1	5	1	3	4	2
Demande d'assistance						24	13	10	4	3	2
Trouble de la tranquillité et nuisance								36	36	21	13
Litige								25	25	19	21
Individu suspect								17	17	12	28
Animaux								14	20	24	30
Infraction lois cant. ou féd.								11	1	3	0
Infraction règl. Communaux								10		1	2
Individu perturbé										16	14
Incendie										9	2
Collisions avec animaux					29	22	21	22	22	12	18

Selon le ressenti de la Gendarmerie par rapport à d'autres communes régionales de même type, Yvonand reste un village sans problème particulier, d'autant plus que la population se voit pratiquement doublée en période estivale.

7.6 Service de Sécurité Publique (SPY)

Pour rappel, le service de Sécurité Publique a été créé en mars 2015, suite à la réforme policière cantonale intervenue au 1^{er} janvier 2012.

Organisation

Depuis décembre 2017, Mme Meliha Sabotic occupe le poste d'assistante de Sécurité Publique (ASP) avec un taux d'activité de 85%. Elle a été nommée en 2022 Cheffe de la Sécurité Publique. M. Nermin Ademovic, garde-parc engagé en septembre 2021 pour un poste à plein temps, complète l'effectif du Service.

Comme les années précédentes, la Municipalité a pu compter sur l'appui d'une garde-parc supplémentaire durant la période estivale. Cet appui à notre Sécurité Publique, dédommagé à un tarif horaire défini, permet de couvrir les activités durant les week-ends et les jours fériés principalement, ceci afin de ne pas surcharger nos collaborateurs et éviter ainsi des compensations de congé.

Une séance est tenue hebdomadairement entre la Sécurité Publique et le Municipal de police, en plus de nombreux et réguliers contacts.

Le Service de sécurité publique dispose d'un vélo à assistance électrique, d'un vélo musculaire et d'un véhicule électrique (DACIA Spring). Ce véhicule électrique est aussi disponible au besoin pour les différents services de l'Administration communale.

Missions de l'ASP

L'ASP est en charge de faire respecter les règlements communaux et plus spécialement le Règlement de police.

La prévention et les contacts avec la population occupent une grande partie du temps de notre ASP, que ce soit par des patrouilles pédestres, cyclistes ou en véhicule effectuées sur l'ensemble du territoire communal.

Les zones du collège de Brit, du centre du village et de la gare sont journalièrement couvertes, avec une présence toute particulière aux arrêts de bus très fréquentés de la rue des Vergers et de la rue de la Mauguettaz.

Si les tâches de notre ASP sont très diverses et variées, il est à relever les principales missions effectuées en 2021 :

- Gestion des diverses signalisations communales.
- Gestion de la signalisation pour le marché hebdomadaire.
- Contrôle des signalisations de chantier en lien avec la sécurité sur le domaine public et des aménagements privés (haies et plantations par exemple).
- Présence importante dans le secteur lacustre lors de la période estivale (samedi, dimanche et jours fériés inclus) et contacts réguliers avec les acteurs de la zone.
- Diverses opérations auprès des propriétaires de chiens (prévention, "chasse aux crottes" et prévention envers les propriétaires, contrôle de l'identification, etc...).
- Assistance lors de sinistres et accidents.
- Surveillance des récolteurs de fonds non autorisés.
- Appui et conciliation lors de conflits de voisinage ou tout autre sujet.
- Contacts avec les commerçants et prévention.
- Relation avec les Autorités cantonales (Police cantonale, Police du commerce, Préfecture, etc...).
- Participation et appui lors des expulsions ordonnées par la Justice de paix.

Mme Sabotic, par ses missions et ses relations privilégiées avec les citoyens, apporte un réel atout à notre Commune et la Municipalité en est reconnaissante.

Missions du garde-parc

Avec la mise en place en 2021 du stationnement règlementé sur l'ensemble du village et de la zone lacustre, la mission première du garde-parc est le contrôle et la gestion générale du stationnement ainsi que la surveillance du bon fonctionnement des horodateurs.

Il apporte une présence soutenue pour la zone lacustre durant la période estivale, avec l'aide du garde-parc auxiliaire, aussi durant les week-ends et les jours fériés.

M. Ademovic apporte d'autre part un appui non négligeable à notre ASP, principalement pour les missions de surveillance et de prévention dans le secteur du collège et des arrêts de bus.

M. Ademovic répond avec satisfaction aux attentes de sa supérieure, Mme Sabotic, et de la Municipalité.

Divers

La place réservée à l'accueil des gens du voyage (Au Moulin) n'a pas été utilisée en 2023.

En 2023, diverses interventions de notre ASP, en appui avec la Gendarmerie, ont été faites pour diverses causes de déprédations et de vols véhicules sans plaques sur le domaine public. Avec une excellente collaboration entre les services.

1 Feux/incendies volontaires, été 2023, à la Roche de la Baume.

Associations

Notre Commune est toujours membre de l'Association Vaudoise des Communes Délégatrices (AVCD), qui regroupe aussi les membres de l'Association des syndicats et municipaux de police (ASMP). La grande majorité des Communes vaudoises sans corps de police municipal ou intercommunal font parties de cette entité dans le but d'être un partenaire incontournable dans le cadre de l'organisation de la police cantonale.

Yvonand est aussi membre de l'AVSSP - Association Vaudoise des Services de Sécurité Publique - association à but non lucratif dont le siège est à Echallens.

Si l'AVCD traite plutôt du statut politique de la police coordonnée, l'AVSSP a pour buts de tisser des liens entre ses membres, de créer un réseau de compétences, d'étudier les moyens à développer, à coordonner, à rationaliser les tâches administratives et dispense la formation continue à ses membres pour ne citer que les buts principaux. Notre ASP continue de suivre les diverses formations continues proposées.

CirculationZone 30km/h

Une réflexion globale sur le village a été entreprise afin de voir quelles seraient les zones à mettre à 30km/h un dossier contenant 5 zones séparées sur le village d'Yvonand et son hameau de la Mauguettaz sera déposée en consultation en 2024 pour faire valider ces zones 5 zones et pouvoir les mettre en œuvre.

Zone industriel du Marais

Suite à diverses mises à l'enquête dans la zone industrielle de la Petite Amérique en 2023, la DGMR a demandé à ce que la Municipalité étudie un plan mobilité douce dans ce secteur. Liée à la circulation et manœuvres de Car postal sur la place de la Gare, une étude a été menée en 2023 sur l'ensemble du secteur "Aux Marais".

Croisée du temple

Un changement de priorité a été mis à l'étude afin de diminuer la circulation sur la rue des Vergers pour améliorer la sécurité des écoliers dans ce secteur.

Contrôles des vitesses

Depuis décembre 2017, date de mise en service des deux radars pédagogiques mobiles, la Municipalité effectue de nombreuses mesures de vitesse à l'intérieur de la localité et des hameaux. Les statistiques détaillées permettent d'analyser les différentes vitesses relevées sans pour autant enregistrer les numéros de plaques. Notre ASP s'occupe de leur fonctionnalité et de leur installation, en collaboration avec M. Jean-Luc Pillonel, responsable de l'équipe Voirie.

En 2023, 7 emplacements différents ont été couverts par ces radars pédagogiques (4 en 2022/3/5/6/12), ce qui a permis d'obtenir 7 statistiques du fait que les mesures sont prises dans les deux sens de circulation : avenue des Pins, Ch. Des Saules, Rue de la Ria, Route de Rovray, Rue de la Bauma, Pâquis et Cerisiers.

Ces résultats permettent de prendre ou de prévoir certaines mesures en fonction des dépassements de vitesse enregistrés, et au besoin de les transmettre à la gendarmerie en vue d'organiser des contrôles répressifs.

Contrôles répressifs (radars)

Seule la Gendarmerie est autorisée à effectuer ce type de contrôles.

En 2023, 4 contrôles (4/11/12/23/24/23/34) ont été effectués à 3 emplacements différents (3/3/3/7/8/5) de notre village.

2371 véhicules (1734/3592/4200/8076/7333/6957/8876) ont été contrôlés et 19 conducteurs (42/71/71/230/136/153/254) ont été dénoncés, ce qui représente 0.82% (2,4% / 1,97% / 1,7% / 2,85% / 1,85% / 2,2% / 2,86%) des conducteurs en infraction.

Stationnement

Stationnement payant

Le stationnement payant (horodateurs) mis en vigueur en 2021 a apporté satisfaction en 2023. Le fonctionnement des horodateurs ainsi que le système de contrôle par smartphone ont donné entière satisfaction.

Grâce aux diverses applications mises en place, on peut constater que plus de la moitié des transactions sont effectuées numériquement :

- CB (carte bancaire)	13%
- Applications numériques	40%
- En numéraire	47%

En 2022, le nombre de transaction (toutes zones confondues) a nettement augmenté par rapport à 2021.

- Zone lacustre Pins (6 mois)	3291
- Zone lacustre Gonçerut (6 mois)	16'213
- <u>Zone centrale (12 mois)</u>	<u>37'368</u>
Total :	56'872

Autres zones de stationnement règlementé

Il s'agit des autres zones dans le Centre et à la rue du Lac, limitées à 3 heures de stationnement. Favorable pour les visiteurs/riverains et la clientèle des commerces en particulier. Les mesures mises en place vont perdurer.

Dès avril 2023, le parking de Brit a été soumis à autorisations de stationnement (payantes) pour les collaborateurs et collaboratrices du site scolaire. Le parking des Saules est resté quant à lui gratuit, toujours réservés aux ayants-droits (porteurs de macaron).

Stationnement / camping sauvage

Une signalisation complémentaire a dû être installée à proximité de la STEP et au fond du Vallon des Vaux afin d'éviter les divers abus constatés.

Lors de la période estivale principalement, il est relativement difficile de gérer et de pouvoir contrôler le camping sauvage, situation interdite sur l'ensemble du territoire communal hormis sur les places autorisées (camping).

Ne pouvant réellement prouver les faits, notre service de Sécurité Publique a cependant avertis oralement env. 30 propriétaires de camping-car et apposés 27 ordonnances pénale sous forme d'avertissement.

Zones mises à ban

Une nouvelle mise à ban a été mise sur le parking de Brit en 2023.

Autorisation de stationnement

Comme depuis 2021, la délivrance d'une autorisation de stationnement est disponible, soumise à diverses conditions.

Début 2023 et suite à l'acceptation par le Conseil communal du préavis 2022/09 sur le Règlement sur le stationnement privilégié des résidents et autres ayants-droits sur la voie publique et les tarifs qui l'accompagnait, notre ASP a pu mettre en œuvre le système numérique de demande et d'obtention d'autorisations. La délivrance de ces dernières est dès lors devenue payante dès avril 2023.

Contrôle du stationnement et dénonciations (amendes d'ordre - AO)

Notre service de Sécurité Publique a réalisé le contrôle du stationnement, appuyée durant la période estivale par la garde-parc auxiliaire :

- Amendes d'ordre délivrées 2'018 (2'350 en 2022)

50(107/188) AO furent annulées pour de justes motifs et 32 (33 en 2022) amendes d'ordre supplémentaires ont été délivrées pour non-respect des règles de circulation. Environ 550 (500 en 2022) rappels ont dû être transmis suite au non-paiement dans les délais.

Hormis les réclamations usuelles, notre service de Sécurité Publique n'a pas rencontré de problème particulier dans le cadre de la gestion du stationnement durant l'année 2022.

Commission stationnement et mobilité (création 2017)

La Commission est composée du président et de sept membres :

Président	M. Guy-Daniel Beney	Municipal jusqu'au 30 juin 2023
	M. Thierry Genillod	Municipal dès le 1 ^{er} juillet 2023
Membres	Mme Meliha Sabotic	ASP
	M. Isidro Calvet	CC PS
	Mme Zoé Gander	CC PS
	M. Dimtri Perrenoud	CC PLR
	M. Soprano Marinelli	CC PLR
	M. Thierry Steiner	CC UDC
	M. Hubert Vermot	CC UDC

La Commission a siégé à une seule reprise en date du 22 juin 2023 (0 en 2022/1).

Les sujets suivants ont été traités :

- Mesures projetées rue de la Bauma (sécurisation)
- Mesures projetées carrefour du Temple (sécurisation)
- Etude mobilité ZI "Aux Marais" (inclus rue des Pâquis, ch. des Cerisiers et place de la Gare)
- Zones 30km/h pour l'ensembles des zones résidentielles

- Mesures Gonçerut (en prévision des exigences des Services cantonaux)

La Commission a préavisé favorablement l'ensemble de ces sujets et leur mise en œuvre devrait intervenir en 2024.

Manifestations

Le système d'annonce pour les manifestations POCAMA (POrtail CAntonal des MANifestations) est utilisé depuis plus de 10 ans (2011) et permet de coordonner à satisfaction tous les services cantonaux concernés en fonction de l'importance de la manifestation planifiée.

La délivrance des permis temporaires pour la vente de boissons alcoolisées ainsi que les horaires des manifestations restent de compétence de la Municipalité, tout comme évidemment l'autorisation finale pour la tenue de la manifestation.

67 manifestations soumises à Pocama (65 en 2022/31/60/56) ont été enregistrées pour l'année 2023 et 7 (2/12/11) furent annulées.

Aucun problème particulier n'est à relever dans le cadre des manifestations qui se sont déroulées en 2023.

Notre service de Sécurité Publique peut être appelé dans le cadre de certaines manifestations en fonction des besoins.

L'appui des pompiers (SDIS) est quelquefois demandé, comme lors des cortèges sur le domaine public (1^{er} août, fête de printemps, etc...). Le service de Voirie peut aussi être appelé à apporter son appui.

Notre ASP a été généralement présente lors du déroulement du marché hebdomadaire du jeudi, décalant alors son horaire habituel. Elle veille ainsi à l'application des directives de la Police du commerce.

7.7 Contrôle des Habitants

Le Contrôle des Habitants, dont les tâches principales sont la gestion du Contrôle des Habitants et du Bureau des étrangers, l'établissement de documents officiels et le recensement des chiens, est tenu par Mme Valérie Cornu, Préposée, et par Mme Chantal Métraux.

Population au 31 décembre 2023 (état au 13 mars 2024)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Arrivées	312	286	267	396	314	298	323	338	301
Naissances	25	32	34	31	37	36	32	26	24
Départs	249	220	267	343	323	269	266	298	304
Décès	46	47	50	52	53	67	49	41	40

Les chiffres relatifs aux arrivées, naissances, départs et décès mentionnés ci-dessus sont présentés à titre informatif uniquement. Ils comportent également les personnes inscrites en résidence secondaire et ne peuvent donc être utilisés pour une comparaison avec le tableau de l'évolution démographique de la population de la page 9.

Etrangers – au 31 décembre 2023 (état au 13 mars 2024)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Permis N		1			0	0	0	0	1
Permis S								14	12
Permis F	14	12	17	17	19	20	20	21	28
Permis L UE	4	3	4	5	4	3	2	3	5
Permis L ET			2	4	2	1	1	3	2
Permis B UE	125	117	131	121	111	108	112	119	121
Permis B ET	44	45	49	61	58	59	61	70	75
Permis C UE	252	255	270	280	287	300	285	285	270
Permis C ET	28	23	30	33	32	37	45	47	51
En attente autorisation	6	3	1	10	0	7	8	13	4

Population totale (résidente et secondaire) - au 31 décembre 2023 (état au 13.03.2024)

	Hommes 16 ans et +	Femmes 16 ans et +	Garçons - 16 ans	Filles - 16 ans	Total Hommes	Total Femmes	Total
Total des Suisses	1'137	1'337	276	258	1'413	1'595	3'008
Total des étrangers	248	212	51	58	299	270	569
Population totale	1'385	1'549	327	316	1'712	1'865	3'577

Harmonisation des registres

Comme déjà annoncé dans les rapports de gestion des années précédentes, les communes sont aussi responsables du recensement des habitations, des logements et des personnes sur l'ensemble de leur territoire en application de la loi sur l'harmonisation des registres (LHR). Ce recensement est tenu systématiquement à jour selon les données connues de la Municipalité.

Il arrive cependant que de nouveaux citoyens demandent à s'inscrire dans des logements qui ne sont pas toujours connus par la Municipalité, et donc pas répertoriés dans le registre cantonal des bâtiments. Une légalisation de ce type de logement est alors nécessaire, pour autant qu'elle soit possible. Dans le cas contraire, le logement ne peut alors être utilisé/occupé. Comme habituellement, quelques situations ont dû être traitées en 2023.

Documents – au 31 décembre 2023 (état au 13 mars 2024)

Les documents officiels et d'identité (sans les passeports) sont assurés par le Contrôle des Habitants et le Bureau des étrangers.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Cartes d'identité	201	193	156	145	162	112	191	217	177 *
Bureau des étrangers (renouvellements, permis, changements adresse, etc...)	180	177	222	297	226	166	170	215	183 *

* = Mouvements enregistrés par le Service de la Population du Canton de Vaud pour la commune d'Yvonand

246 chiens sont enregistrés sur la commune au 31.12.2023 (249 en 2022, 243 en 2021, 229 en 2020, 234 en 2019, 240 en 2018, 251 en 2017, 219 en 2016, 210 en 2015).
(Situation au 13 mars 2024)

Notre ASP apporte son appui en cas de nécessité et organise ponctuellement des campagnes "anti-crottes" ou des contrôles via la puce électronique.

7.8 Police administrative

La Police administrative a pour tâches principales l'établissement de diverses notifications et des ordonnances pénales, la gestion des dossiers Pocama ainsi que la gestion du registre des citernes.

Le contrôle de conformité des demandes pour les jeux d'argent (lotos et tombolas) est aussi une tâche de la police administrative.

Ce poste est tenu par Mme Cindy Rippstein Ozturk (depuis le 1^{er} mai 2022 à temps partiel de 30%), sous la responsabilité de notre ASP.

Contrôle des citernes

La révision des citernes d'une capacité de moins de 2'000 litres est de responsabilité des propriétaires, mais la Municipalité reste responsable de la gestion de ces révisions (tous les 10 ans) en ce qui concerne les citernes de plus de 2000 litres.

En 2023, 10 (5/4/4/2) dossiers ont fait l'objet d'un rappel concernant les citernes de plus de 2000 litres.

Commandements de payer

298 commandements de payer ont été notifiés en 2022 à certains habitants de la Commune pour le compte de l'Office des poursuites (405 en 2021/261/237//289/167/235/142), soit une diminution de plus de 26% par rapport au nombre exceptionnel de l'année précédente.

Cette diminution significative laisse penser que la situation peut devenir précaire pour de plus en plus de citoyens, de citoyennes ou d'entreprises, certainement liée à la crise sanitaire que nous avons connue.

Ces notifications ont été assurées par un mandataire externe à notre administration, sans que cette prestation ne soit à charge pour notre Commune, ce dernier percevant uniquement le dédommagement officiel versé par l'Office des poursuites.

Ce mandataire relève dans son rapport annuel qu'il n'a pas rencontré de difficulté particulière dans l'accomplissement de cette tâche et qu'il a entretenu avec le personnel en charge du contrôle des habitants d'excellents rapports et le remercie pour la qualité des informations transmises, ce qui a facilité son travail.

Ordonnances pénales (sentences municipales)

115 ordonnances pénales ont été notifiées par la Municipalité en 2023 (104 en 2022/154/148/44/40/78/124) qui se répartissent comme suit :

- 15 (2/24/7/20/11) dénonciation pour un cas de circulation interdite (sens unique de l'av. des Pins par exemple, hors AO délivrées par le Service de la Sécurité publique) ou de stationnement interdit.
- 1 (1/2/2) suite à dénonciation au Règlement de police de la part de la Police cantonale pour troubles de l'ordre publique (nuisance nocturne).
- 6 (4/15/10/9/4) dénonciations de la part du Service de voirie pour dépôt illicite de déchets ou autres sujets.
- 74 (88/64/21/4/20) dénonciations de la part de propriétaires privés pour du stationnement non autorisé sur leur propre bien-fonds mis à ban (inclus Commune).
- 0 (9/23) annulées pour justes motifs.

D'autre part, 27 (10 en 2022) avertissements sous forme d'ordonnance pénale – uniquement les frais de facturé – ont été délivrés.

Nombre de rappels pour des amendes d'ordre impayées pour 2023 : 550 (510 en 2022).

Nombre d'ordonnances pénales impayées pour 2023 : 109 (73), dont certaines sont parties en poursuites. En cas de recours d'une personne sujette à une ordonnance pénale et selon la réglementation en vigueur, la municipalité a l'obligation d'auditionner le/la recourant/e afin de pouvoir prendre une décision finale en ce qui concerne le maintien ou l'annulation de l'ordonnance. Cette audition est effectuée par le Municipal de police accompagné de la Secrétaire municipale, éventuellement du Municipal responsable du dicastère concerné par le sujet. Il n'y a pas eu d'audition en 2023 (0 en 2022/0/2/1).

Séance de conciliation

Aucune séance de conciliation a eu lieu en 2023 (1 en 2022/1).

7.9 Commission de naturalisation

Composition

Président	M. Charles Wernuss	Conseiller communal	PLR
Membres	M. Dimitri Perrenoud	Conseiller communal	PLR
	Mme Julie Rey	Conseillère communale	UDC
	M. Jean-Claude Rey	Conseiller communal	UDC (en remplacement de Julie Rey)
	M. Thierry Steiner	Conseiller communal	UDC
	M. Philippe Sauser	Conseiller communal	PS
	M. Gaël Hedou	Conseiller communal	PS
	M. Guy-Daniel Beney	Municipal jusqu'au 30 juin 2023	
	M. Thierry Genillod	Municipal dès le 1 ^{er} juillet 2023	
	M. Martin Schnorf	Municipal des affaires sociales	

Secrétaire hors commission

Mme Céline Genillod

depuis novembre 2023

La Commune a reçu 7 demandes de naturalisation en 2023, dont les candidats sont de nationalité Togolaise, Portugaise, Camerounaise, Ivoirienne, Française et Espagnole. Ces demandes ont été traitées en amont des auditions par notre Greffe et notre ASP qui ont établis le rapport d'enquête, tous préavisés favorablement par la Municipalité.

La Commission municipale de naturalisation a procédé à 7 entrevues avec les candidats en vue de l'obtention de la naturalisation suisse et de la bourgeoisie d'Yvonand.

La Commission établi un rapport et un procès-verbal pour chaque audition, qui ont tous été favorables en 2023, et ces documents ont été validés par la Municipalité qui a pu les retourner au service cantonal concerné.

Rappel que si cette Commission communale a été dissoute en janvier 2019 en application aux nouvelles réglementations fédérales et cantonales entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2017, il reste de compétence de la Municipalité, respectivement de la secrétaire municipale et de l'ASP, d'établir les rapports d'enquête en recevant le/la candidat/e. La Commission a donc pour rôle d'établir un contact privilégié entre les candidats/candidates et les Autorités politiques de la Commune. Ces entrevues sont bien appréciées de la part des personnes auditionnées.

8. FORETS ET DOMAINES, POMPIERS, PCI (M. Alexandre Lecourtier jusqu'au 31 décembre 2023)

8.1. Service Défense Incendie et Secours (SDIS-NV)

8.1.1. Comité de direction & assemblée intercommunale

Président



Christian Weiler

Municipal • Yverdon-les-Bains
Service de la sécurité publique et de défense incendie et secours

Vice-président



Hervé Kemmling

Municipal • Giez
Infrastructures et travaux publics

Membres



Pierre Dessemontet

Syndic • Yverdon-les-Bains
Secrétariat général, Service des finances et de l'informatique



Francesco Di Franco

Municipal • Grandson
Écoles et sécurité



Alexandre Lecourtier

Municipal • Yvonand
Domaines, forêts, plages, pompiers et PCI



Jean-Claude Ruchet

Municipal • Yverdon-les-Bains
Service de la jeunesse et de la cohésion sociale



Brenda Tuosto

Municipale • Yverdon-les-Bains
Service des travaux et de l'environnement, mobilité

Secrétaire

Barbara Giroud

Le comité s'est réuni à 10 reprises selon son cycle annuel de rencontres.

Le comité direction pour l'année 2023 a connu quelques changements avec le retrait en cours d'année de Brenda Tuosto, remplacée par François Armada pour Yverdon-les-Bains, ainsi que l'élection en fin d'exercice de Laura Marques afin de pourvoir à mon remplacement anticipé au CODIR et de palier ainsi à la vacance de ce siège important pour notre commune.

8.1.2. Rapport annuel 2023 & finances

A l'heure où ce rapport est rédigé, les comptes du SDIS n'ont pas encore été bouclés définitivement, mais un résultat équilibré voir légèrement positif (~CHF 47'000.-) est attendu.

Le cap de l'équilibre financier est donc maintenu, malgré les contraintes de réduction de 2 à 3% appliquées au budget lors de sa mise en place.

Il faut néanmoins s'attendre à un décalage entre le versement des soldes et la participation effective de l'ECA pour l'évènement de fin d'année dénommé « Umbrella », qui a mobilisé miliciens et professionnels pendant plus de 1'100 heures.

En termes d'activité, nous devons relever que pour la 2ème année consécutive le SDIS a été appelé à intervenir sur plus de 600 interventions, 615 exactement contre 601 en 2022. Les évènements 2023 se répartissent comme suit :

- 132 incendies
- 79 alarmes automatiques
- 173 pollutions
- 60 sauvetages

- 83 interventions techniques
- 14 interventions pionnier, et
- 3 interventions chimiques

Pour notre Commune, ces résultats se traduisent par une facture annuelle de CHF 142'571, soit CHF 40.60 par habitant.

Quelques pictogrammes pour illustrer d'un coup d'œil la structure du SDIS Nord Vaudois.

8.1.3. Le territoire

La région



Population
53'289 habitants



Surface du territoire
24'104 hectares



Valeur immobilière
16 milliards fr.

8.1.4. Effectifs

Si les effectifs sont stables avec 235 personnes, pour démarrer l'année 2024, répondant ainsi toujours aux critères de l'ECA.

Le recrutement du mois de novembre 2023, confirme l'intérêt toujours marqué pour le monde des sapeurs-pompiers avec au total 19 recrues pour le SDIS soit 12 pour le détachement de premier secours (DPS) et 7 pour le détachement d'appui (DAP). Yvonand (DPS) compte pour sa part 3 nouvelles recrues qui portent l'effectif du DPS à 26 personnes.

Courant 2023, le CODIR s'est attaché à soutenir les actions de l'ECA dans la reconnaissance des entreprises qui accueillent des miliciens dans leur personnel en leur laissant la possibilité d'intervenir en journée. Par ailleurs, plusieurs postes de travail équipés ont été créés dans la caserne d'Yverdon-les-Bains afin d'accueillir, des miliciens qui souhaiteraient y effectuer des heures de télétravail en se maintenant à disposition des effectifs d'intervention en cas d'évènement.

8.1.5. Jeunes Sapeurs-Pompiers

2023, est une année à marquer d'une pierre blanche. Après, une tentative avortée de modification des statuts du SDIS (2020-2022), le CODIR a opté pour une version allégée en choisissant d'établir un avenant aux statuts actuels afin de permettre l'intégration des jeunes sapeurs-pompiers au SDIS. Rappelons ici que l'accueil des jeunes vise avant tout à accueillir ces enfants mordus par le « virus » des feux bleus de leur offrir d'intégrer le SDIS pour garantir un réservoir de recrues convaincues et qualifiées. Le processus de validation, à l'unanimité des communes, en plusieurs étapes, a compliqué passablement ces modifications mais il s'est néanmoins soldé par une belle réussite cette fois. Le CODIR ne peut que se féliciter de l'avancement de ce projet avec une mise en route des JSP en 2024.

Le président du CODIR, M. Christian Weiler, par ailleurs Municipal à Yverdon-les-Bains, a néanmoins d'ores et déjà prévenu les membres de l'assemblée intercommunale que cet avenant n'est qu'une étape. Dans un avenir proche, le CODIR reprendra les discussions avec les Communes du SDIS dans l'optique de trouver un consensus pour modifier l'ensemble des statuts du SDIS, il faudra pour cela résoudre les désaccords principaux, dont notamment :

- la participation financière exceptionnelle de la Ville d'Yverdon de CHF 10.- par habitant,

- la représentativité des Communes DAP au Codir, et
- le manque de réactivité des instances du fait de l'unanimité requise pour toute modification des statutaire.

8.2 Organisation Régionale de la Protection Civile (ORPCI)

8.2.1 Comité de direction

Président	Pierre-Alain Lunardi ;	<i>Municipal, Montagny-près-Yverdon</i>
Vice-Président	Luigi Fiorito ;	<i>Municipal, Vallorbe</i>
Secrétaire	Myriam Deriaz	

8.2.2 Conseil intercommunal

Président	Patric Martin;	<i>Syndic, Belmont-sur-Yverdon</i>
Vice-Président	Claude Roulet ;	<i>Syndic, Mauborget</i>
Secrétaire	Myriam Deriaz	

8.2.3 Commission de Gestion 2021-2026

Président	Raphael Krüll ;	<i>Municipal, Agiez</i>
Membres	Christophe Dumoulins; Eric Clot Isabelle Piguët Alexandre Lecourtier	<i>Municipal, L'Abergement</i> <i>Municipal, Baulmes</i> <i>Municipale, Le Chenit</i> <i>Municipal, Yvonand (jusqu'au 31.12.23)</i>

8.2.4 Activités

2023, s'est articulée autour de deux défis majeurs : les retombées du conflit entre la Russie et l'Ukraine, mais aussi, toujours les pénuries énergétiques. A cela s'ajoute les pertes d'effectifs, dans le contexte de la nouvelle loi de 2020 qui réduit la durée du service à quatorze ans au lieu de 20 : après avoir perdu 30% de ses effectifs lors de son entrée en vigueur, la Protection Civile Jura-Nord vaudois perd 150 des 680 astreints restants, soit encore 20%. De 1000 au début de l'année 2020, les miliciens passerons donc à 550 en 2023, alors que la PC n'a jamais été autant sollicitée.

En effet, la nouvelle loi sur la protection de la population et sur la protection civile révisée (nLPPCi) est entrée en vigueur au 1er janvier 2021. Ses conséquences sur les effectifs de la protection civile en Suisse sont importantes. Les estimations réalisées prévoient une baisse des effectifs de 35 % en 2025 et de 50 % en 2030.

La chute des effectifs de la protection civile n'est cependant pas entièrement due à l'entrée en vigueur la nLPPCi. Cette dernière n'est, en effet, qu'un facteur supplémentaire venant se cumuler à un phénomène ayant émergé il y a déjà une dizaine d'année. L'adaptation avec l'obligation de servir sur les mêmes bases que l'armée, le développement du service civil ou tout simplement l'évolution de la société sont différentes sources qui pousse la PCi à devoir s'adapter.

Cette chute du nombre d'astreints est principalement due au processus de recrutement. D'une part, de moins en moins de personnes y sont appelées. D'autre part, proportionnellement, le processus affecte de moins en moins de personnes à la protection civile.

Enfin, aux dernières nouvelles, selon les options détaillées par le projet de réorganisation de la PCI « Tetris », l'Etat de Vaud a fait le choix d'une centralisation du pouvoir décisionnel, l'influence des communes sur le devenir des régions ne sera plus à l'avenir aussi important qu'il a été par le passé. Cette vision est néanmoins combattue, par les organes régionaux et les responsables communaux, qui y voient un risque supplémentaire de désintérêt de la population et une perte de maîtrise des budgets communaux. 2024 sera donc décisive pour sceller le concept des années future.

Les municipalités à l'école de la Protection Civile

Fév 15, 2023 | Actualités



En 2023, l'ORPC a poursuivi son engagement pour la mise en place des PRU (point de rassemblement d'urgence) dans les communes, afin de palier à une éventuelle crise énergétique mais aussi pour faire face à tout évènement d'importance sur le territoire. Voir photo.

8.3 Forêts

8.3.1 Triage forestier

La Commune préside l'Association des propriétaires forestiers du Triage Yverdon-Yvonand qui exploite, sur délégation, les forêts communales.

Les autres membres de l'association sont :

- Cheseaux-Noréaz,
- Yverdon-les-Bains,
- Villars-Epeney,
- Cuarny (à compter du 01.01.2022)

Le Canton de Vaud, n'est plus membre à part entière du triage, mais il est représenté par l'inspecteur du 8^{ème} arrondissement, qui participe aux assemblées générales avec une voix consultative.

Le Comité directeur est constitué de :

- Alexandre LECOURTIER, Yvonand, président
- Philippe PEREY, garde forestier, secrétaire
- Sandro ROSSELET, Yverdon-Les-Bains, membre
- Laurent CHAPPUIS, Cheseaux-Noréaz, membre

Le triage emploie 6 (5.2 EPT) personnes dont un apprenti, sous la direction du garde forestier, M. Philippe PEREY.

8.3.2 Acquisition de forêts

La Commune n'a pas procédé à des acquisitions cette année.

8.3.3 Finances et exploitation

L'année 2023, malgré une météo plus équilibrée, confirme que l'état sanitaire des forêts reste précaire. Le retour en force de plusieurs foyers de bostryche ont nécessité des coupes préventives afin d'en limiter la prolifération dans nos forêts.

De même, les autres essences que les résineux, ne sont pas épargnées, non plus par des maladies ou des attaques ciblées. A l'image des frênes qui souffrent d'un flétrissement précoce et sont eux aussi coupés à différents endroits. Leur couronne sèche et sans feuille, dénotant une dangerosité potentielle, l'arbre devenant instable et cassant.

Ainsi, le choix des essences lors de nouvelles plantations reste un pari sur l'avenir qui ne trouve de certitude que dans la diversité des plants utilisés, qui seule pourra nous assurer de conserver un patrimoine sain, tant l'évolution climatique et les maladies récentes rendent tout pronostic difficile.

Sur le plan financier, les coupes sanitaires à l'échelle de la région n'ont pas un effet positif sur la commercialisation des sylvies, les volumes de résineux dépassant la demande effective des scieries.

Avec les projets de chaufferies à distance en exercice ou en développement, le bois énergie semble promis à un meilleur avenir, mais les prix pratiqués ne sont pas encore suffisants pour couvrir les coûts de la production et encore moins l'exploitation des déchets de coupes.

Les volumes à disposition des communes vont cependant vite se montrer insuffisants, en deçà des besoins et la planification de nouveaux projets ne sera donc plus possible de développer de projet basé sur ce type d'énergie renouvelable.

Le projet de couvert pour le stockage des plaquettes a pris du retard, et la demande de permis de démolir a dû être prolongé. Le projet doit impérativement avancer pour déposer le permis de construire et démarrer la démolition encore cette année.

Sur le plan communal, les volumes traités ont été légèrement supérieurs à la programmation du fait des exploitations forcées. Les comptes accusent un déficit comme à l'accoutumée, mais il faut rappeler que les frais engagés ne se limitent pas à des objectifs de production et ventes de bois, mais à la préservation de notre patrimoine naturel, à la sécurisation des forêts fortement fréquentées par la population et les touristes.

8.3.4 Inventaire des arbres remarquables / nouveau règlement de protection des arbres

Pour mémoire, suite à l'entrée en vigueur au 01.01.2023 de la nouvelle loi de protection du patrimoine naturel, une mise à jour du règlement communal et de l'inventaire des arbres remarquables a été entrepris. Le règlement est sous toit, avant présentation au conseil et validation par le canton, l'inventaire comme partie intégrante du projet doit être finalisé. Pour cet inventaire une grille d'évaluation des arbres a été définie et l'ensemble des objets présents sur le territoire, appréciés selon différents critères de taille, d'essence et de particularités situation-forme-qualité.

Le bureau ILEX a établi une fiche signalétique de chaque arbre protégé soit environ 50 arbres répertoriés sur le territoire bâti de la Commune.

Un classement permet d'en tirer 3 catégories principales :

- les arbres remarquables qui bénéficient d'une protection « Cantonale »,
- ceux qui bénéficient d'une protection « Communale », et

- le reste de la population d'arbres qui sont régis par la protection générale de la loi respectivement du futur règlement communal de protection des arbres.

Cette classification a été validée en Municipalité, lors d'une séance dédiée, un rapport complet et accompagné du nouveau règlement, sera vraisemblablement déposé en 2024 au conseil en vue d'une publication officielle susceptible de recours.

8.4 Domaines

8.4.1 Vignes

Après une récolte 2022 plutôt maigre, 2023 se caractérise par des volumes revenus à la normale. Ainsi l'Auxerrois a produit un raisin de qualité sondé à 88° oesclé à la vendange pour un volume de 900 kg qui devrait représenter environ 750 bouteilles.

Le volume de Pinot noir avec 1200 kg sondé à 90° oesclé a de son côté légèrement diminué et devrait représenter environ 160 bouteilles.

Si les produits réalisés par la Cave Marendaz rencontre un meilleur accueil auprès de la population et des invités de la Commune, comme en témoigne le volume croissant des demandes auprès de la Municipalité, le prix par bouteille reste au prime abord exorbitant (env. CHF 60'000.- pour 1'500 /an soit près de 40.- par col). Mais de rappeler, que ce calcul tient compte pour 80% des frais de personnel internes, soit les effectifs de la Voirie affectés à son suivi, charge réelle mais somme toute théorique.

La vigne a atteint sa maturité et marque les premiers signes de vieillissement. Pour éviter de se retrouver avec quelques années (+/- 3) avec peu ou pas de vin, il apparaît donc nécessaire de poser ouvertement la question de l'avenir de cette vigne, pour envisager sereinement son renouvellement.

A moyen terme il faudra investir arracher et renouveler progressivement l'encépagement, mais des questions se posent : y a-t-il un consensus pour soutenir cette tradition ? Si oui, quels cépages ? doit-on maintenir l'auxerrois ou s'orienter vers d'autres hybrides ? Qu'en est-il du Pinot noir ? La vigne est prévue pour une durée de 30 ans, les plans doivent donc résister à une évolution probable des températures.

Ou doit-on en revanche prévoir un abandon progressif ? Une alternative serait aussi de mettre la parcelle en fermage auprès d'un vigneron encaveur et la Commune se porterait alors acquéreur du vin.

Voilà qui promet quelques débats animés au Conseil Communal...

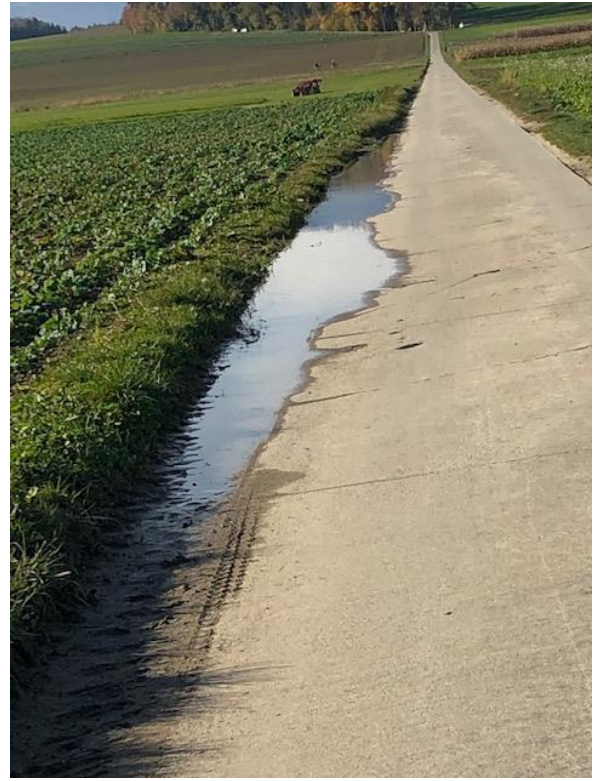
8.4.2 Inventaire des infrastructures agricoles et naturelles

La Municipalité a pris connaissance des conclusions du rapport ILEX en présence d'un représentant de la DGAV. La Municipalité a prévu que cette étude soit présentée au Conseil par le bureau ILEX.

Pour rappel, cette étude préliminaire du territoire vise à recenser les infrastructures agricoles (chemins et collecteur), dans le but d'identifier les zones problématiques, de les classer selon leur état, de prioriser nos interventions, et pour les infrastructures dites « naturelles » (haies protectrices, cordons boisés, cours d'eau..) de cartographier les lacunes sur le territoire et de définir les mesures potentielles d'amélioration.

Cet inventaire s'accompagne d'une évaluation chiffrée de toutes les mesures et travaux décrits. Le montant final de plus de 17.8 millions englobe un catalogue complet de toutes les mesures prévues à long terme. Il n'est pas là la question de réaliser tous ces travaux d'un bloc, mais au contraire de définir une stratégie d'intervention basée sur ces conclusions, corroboré par les priorités que la Municipalité et les acteurs agricoles concernés souhaiteront donner.

Cette vision globale, est exigée par le Canton pour l'accompagnement de la Commune par des subventions ciblées lors de la réalisation des différentes étapes d'amélioration.



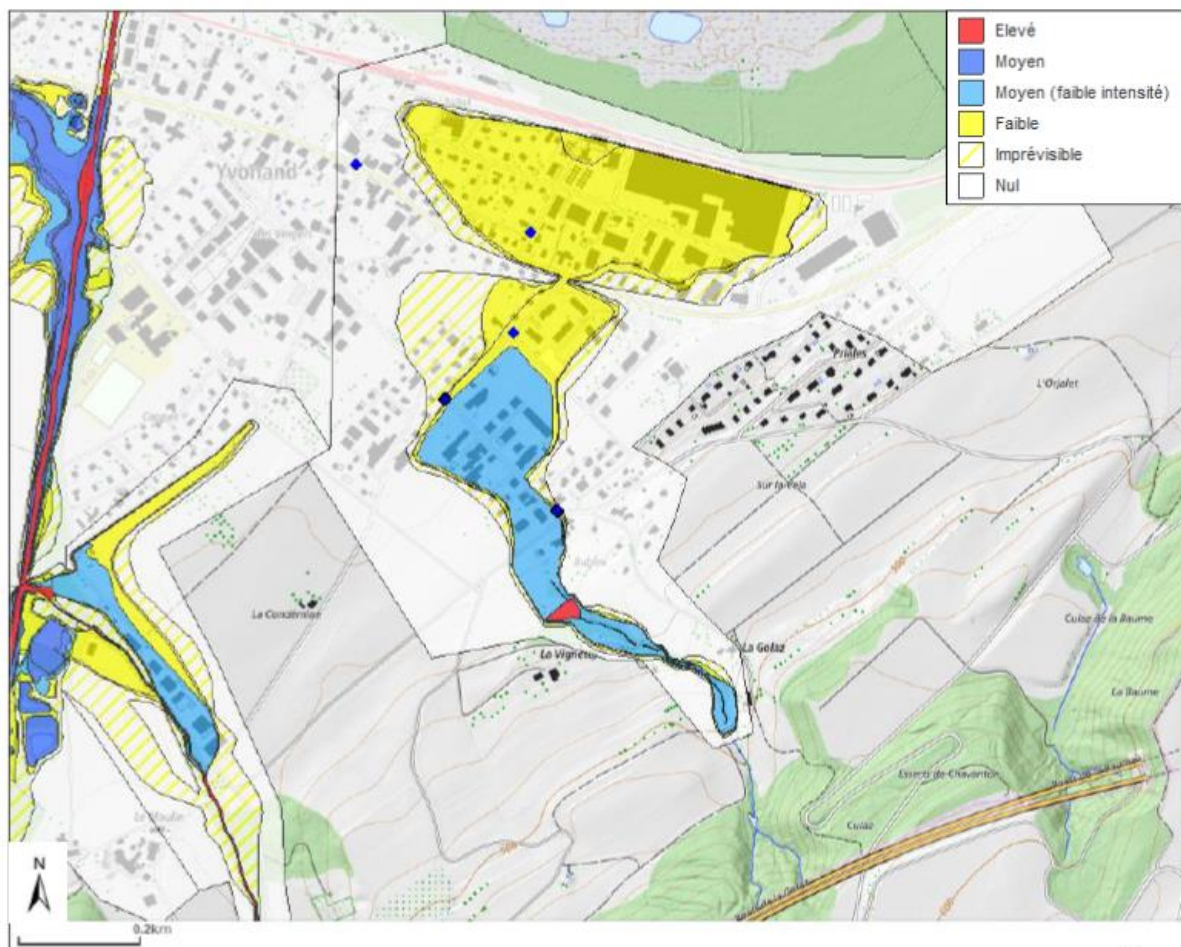
8.5 Rives, plages et cours d'eau

8.5.1 Rapport CSD : lutte contre les inondations ruisseau de la Golaz et les effets dus au ruissellement

Suite aux événements de 2021, marqués par les inondations suites aux fortes précipitations du début d'été, la Municipalité a mandaté, avec le soutien des services du Canton, le bureau CSD pour mener une étude sur les dangers encourus avec comme objectif de proposer un concept capable de réduire les effets de ces inondations. Les causes identifiées sont doubles d'une part le débordement du ruisseau de la Golaz et d'autre part le ruissellement des eaux de surface se déversant sur Prialès et le bas de la Rochettaz.

Un diagnostic hydraulique complet de la zone a été établi, et une stratégie d'intervention ainsi qu'un budget estimatif de celles-ci ont été soumises à la Municipalité qui a décidé de prolonger sa collaboration avec CSD et de lui confier un mandat d'étude de détail pour préciser les mesures et de les chiffrer exactement, afin d'en établir un rapport coût/efficacité pour en planifier l'exécution.

Les premiers résultats de ces études de détail devraient être remis et présentés courant 2024.



Carte dangers INO (<https://www.geo.vd.ch/>)

8.5.2 Etang Bublex / Chevalley

Pour mémoire, lors des gros évènements de 2021, avec le débordement du ruisseau de la Golaz, les chemins en grave ont été emportés et une part importante de ces matériaux ont fini dans l'étang de Bublex. La Commune s'est engagée auprès du propriétaire à réparer les dommages en procédant au curage partiel de l'étang pour en retirer ces matériaux accumulés.

A notre demande, les services du Canton (DGE), nous ont accordé leur soutien sous la forme d'une subvention (maximum 60%). Cette zone humide revêt cependant un caractère particulier de par la faune qu'elle abrite et les intervenants du Canton se sont multipliés (garde pêche, DGe eau, DGe forêts, DGe Biodiv). Tant les périodes d'intervention, que la manière de réaliser ces travaux ont été soumis à des contraintes répondant aux exigences de protection des batraciens et des écrevisses qui y sont répertoriés. Nous avons été accompagnés par un bureau spécialisé (ASCA) pour toute la durée du chantier.

Les travaux ont enfin pu être réalisés en septembre, après un assèchement progressif de l'étang, les machines sont intervenues pour extraire les matériaux, les stocker dans un champ à proximité pour essuyage, champ réquisitionné pour l'occasion jusqu'à l'évacuation. Au terme de ce processus après validation par l'ensemble des acteurs y compris le propriétaire, l'étang a été remis en eau.



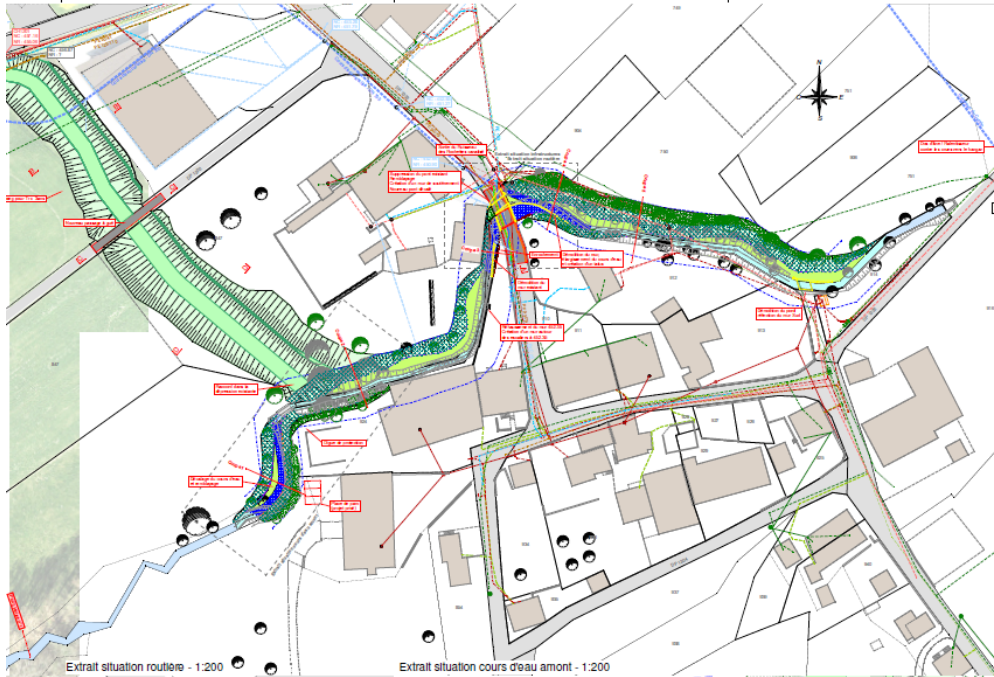
8.5.3 Sécurisation de la Mauguettaz

Le projet de détail pour l'aménagements en vue de la sécurisation du hameau de la Mauguettaz des effets des ruisseaux de Gi et des Rochettes a été remis à la Municipalité après approbation par les services cantonaux.

Compte tenu que celui-ci impacte par les mesures prévues, les propriétés d'un certain nombre d'habitants, à des titres et des échelles différentes, nous avons présenté individuellement à chaque propriétaire les conséquences et les avantages de la réalisation de ce projet sur leurs biens fonciers. Une offre d'indemnité

pour expropriation a été déterminé et approuvée par les services fonciers de l'Etat de Vaud, et celle-ci a été soumise aux propriétaires concernés.

L'objectif étant de requérir de leur part un accord de principe avant de confirmer le mandat au bureau RWB pour la réalisation des plans de détail. Après diverses discussions, et malgré des questions encore ouvertes, le mandat a été confirmé à RWB pour l'étude finale jusqu'aux plans de mise à l'enquête.



Mais en parallèle, les travaux sur la traversée du hameau, suite à la décision de la DGMR (route) ont été entrepris nécessitant de précipiter une partie des aménagements essentiellement la conduite de déversement qui traverse la route de Pomy.

Le projet initial prévoyait une conduite de 1000 mm en remplacement de la conduite de 700 existante, mais ce diamètre s'est avéré trop important (selon le bureau RLJ mandaté pour le projet routier) pour s'insérer dans le projet routier sans nécessiter des coûts d'aménagement disproportionnés. Décision a été prise de reporter sur 2024 ce chantier pour que les différents bureaux d'ingénieurs puissent s'accorder sur la nature effective des travaux à réaliser et la responsabilité endossée par chacun d'eux.

Cet épisode, compte tenu l'écart important constaté entre le budget prévisionnel RWB et les coûts prévus pour cette opération, jette un regard cru sur le projet global RWB et son économicité. Alors que les prestations délivrées, notamment les délais de remise des rapports, ne sont pas toujours satisfaisants.

Une mise au point, une révision du budget et un éventuel appel d'offres auprès d'autres bureaux devront intervenir en 2024 avant tout début des travaux.



8.5.4 Renaturation de l'embouchure de la Menthue

Le projet de renaturation de l'embouchure de la Menthue a été relancé par le Canton qui a présenté à une partie de la Municipalité un état des lieux de la zone qui s'étend (environ) de la pointe ouest à la plage Gonçerut, zone entièrement comprise dans la zone de protection de la grande cariçaie telle que défini par les engagements du Canton et de la Confédération en matière de protection des oiseaux migrateurs, des batraciens et autres zones humides d'intérêt national voir international.

Cette zone revêt donc, selon les conclusions présentées un intérêt particulier digne d'une attention spéciale justifiant des études d'impact, des évaluations écologiques et le développement de projets d'aménagements propres à favoriser un environnement plus propice aux développements de certaines espèces. Quelques options ont été esquissées à titre d'exemples, sans que ne soit retenue une ou l'autre des options à ce stade, options qui doivent encore faire l'objet d'études plus avancées.

Bien qu'initié par l'Etat de Vaud (DGE), la Commune en sera le maître d'œuvre, et le financement en est assuré dans sa phase d'étude par des subventions qui couvrent le 100% des frais engagés. La prise en charge de la réalisation « devrait » être couverte à plus de 95% par les budgets du Canton et indirectement de la Confédération.

8.6 Autres activités

8.6.1 Stand de tir

Le projet de d'installation des récupérateurs de balles et de travaux d'amélioration du local du stand de tir de la Mauguettaz a été déposé au Canton pour circulation auprès des divers services. Celui-ci a suscité des plusieurs remarques qui ont nécessité des compléments tant pour les services de l'aménagement du territoire que de l'armée.

A ce jour, aucun accord formel de principe n'a été transmis et le comité reste dans l'expectative pour démarrer les travaux d'aménagement intérieur, ce qui fait craindre que les locaux ne soient pas disponibles pour fêter le 100^{ème} anniversaire de la société qui tombe en 2024.

8.6.2 Tourisme : fermeture de l'antenne de l'ADNV

L'année 2023, s'est montrée plutôt positive en matière d'accueil sans que la météo n'amène de complication notable. Mais la Municipalité a été informé de la décision unilatérale de l'ADNV de fermer l'antenne d'accueil des touristes sise à côté de l'Hôtel de la Gare. Cette décision étant le fruit d'une volonté de réorganiser son action et de mieux répondre à l'évolution des marchés.

Les efforts déployés, depuis près de 10 ans, pour uniformiser la participation des communes pour couvrir les coûts de la promotion touristique n'ont pas atteint les objectifs escomptés. Les charges fixes absorbent la quasi-totalité des recettes et ne laissent pas de marge de manœuvre pour soutenir la promotion. En outre, l'équité attendue pour que les citoyens de la région participent au même niveau n'est de loin pas réalisé. Pire encore, les hôtes se voient taxés de manière différente selon les communes, le projet de taxe uniformisée n'ayant pas été entériné par l'ensemble des communes concernées.

Fort de ce constat, la Municipalité salue le courage de la Direction de l'ADNV de revoir le concept, mais déplore que celle-ci soit mise devant le fait accompli et que le projet de réorganisation qui lui a été soumis ne répond pas à nos attentes. En effet, si la Municipalité s'est toujours montrée solidaire du tourisme régional quant au développement de toute la région, il apparaît que les orientations choisies, que les disparités de traitement ne répondent plus aux besoins des acteurs touristiques de la Commune.

La Municipalité devra donc se prononcer sur son adhésion au concept proposé ou saisir cette occasion pour structurer, grâce aux fonds dégagés, une solution d'accueil touristique qui lui est propre plus proche des aspirations des professionnels concernés avant tout.

9. TRAVAUX ET ENVIRONNEMENT (Mme Lucy Delarze)

Service de Voirie

En 2023, on notera le départ en retraite de M. Jean-Louis Pahud, engagé à 100%, il avait essentiellement la charge de la tournée des poubelles, de l'entretien des espaces vert et de la fauche. Ses tâches ont été répartie entre les différents membres du service.

Pour combler l'absence du fontainier ainsi celle de certains membres de l'équipe de Voirie suite à des problèmes de santé, M. Jérôme Virgolin a été engagé, initialement de façon temporaire puis son contrat s'est pérennisé pour apporter plus de stabilité à l'équipe de Voirie. Il a montré un intérêt pour la gestion des déchets et suit une formation de surveillant de déchèterie.

Depuis 2023, la Commune d'Yvonand est reconnue comme établissement d'affectation pour le service civil dans le domaine « protection de la nature et de l'environnement, entretien du paysage et forêt ». Les civilistes ne peuvent certes pas remplacer un poste fixe, mais améliorent la marge de manœuvre organisationnelle ainsi que la qualité des prestations durant les périodes où le service de voirie est très sollicité. Un engagement d'un mois a été effectué durant l'été 2023 à satisfaction. Un poste d'une durée d'un à trois mois sera réouvert durant l'été 2024.

Ci-dessous le tableau de ventilation des heures de Voirie par poste.

Poste	Moyenne 2015-2021	2022	2023	Proportion par domaines	Diff. Par rapport à 2022
Absence maladie et accident	802	1215	918,44	5%	-24%
Domaine	1769	2911	1291	8%	-56%
Forêts	623	537	445	3%	-17%
Vignes	662	811	858	5%	6%
Cours d'eau	-	5	588	3%	11660%
Bâtiments	1307	447	825	5%	84%
Travaux	3594	3633	3405	20%	-6%
Parcs et jardins	1322	2276	2312	13%	2%
Collecteur	1668	1030	587	3%	-43%
STEP		1295	1437	8%	11%
Déchets	2016	2121	2148	13%	1%
Polices	350	539	294	2%	-45%
Eaux potable	1340	1593	1349	8%	-15%
Éclairage public		218	285	2%	31%
Inhumation	167	83	45	0%	-46%
Terrain de foot	-	-	506	3%	-
TOTAL	15621	18713	17293	100%	-8%

Commentaires par poste

Absence maladie et accident	En diminution. Toujours plus élevé que la moyenne 2018-2021, ceci est dû à des problèmes de santé rencontrés par certains membres de l'équipe de Voirie.
Domaine	Peu de travaux entrepris en 2023. Un certain nombre d'heures ont été imputée au poste « cours d'eau ».
Forêts	Peu de travail entrepris en 2023.
Vignes	La réfection des terrasses explique cette légère augmentation.
Cours d'eau	Aucune comparaison. Ce poste a été créé fin 2022.

Bâtiments	Divers travaux ont sollicité l'équipe en 2023, tel que les travaux de rénovation du château de sable, la création de la nouvelle salle de municipalité ainsi que le renouvellement de la peinture au collège de la Mauguettaz.
Travaux	Stable, aucun commentaire.
Parcs et jardins	Augmentation due à la remise en état de la place de jeux du pré de l'hôtel de ville ainsi que les arrosages répétés en été dus à la sécheresse.
Collecteur	Peu de travaux entrepris en 2023.
STEP	Légère augmentation. Les infrastructures actuelles étant vétuste, elles nécessitent régulièrement des interventions.
Déchets	Stable, aucun commentaire.
Polices	Ce nombre d'heures fluctue en fonction des manifestations à encadrer ainsi que des chantiers.
Eaux potable	Peu de travaux entrepris en 2023. Ce nombre fluctue en fonction des interventions d'urgences nécessaires (fuite p.ex).
Éclairage public	Augmentation due aux nettoyages des candélabres ainsi qu'à la construction des nouveaux socles le long du parking de la salle polyvalente.
Inhumation	Ce nombre d'heures fluctue d'année en année et est non maîtrisable.
Terrain de foot	Nouveau poste créer en 2023. Aucune comparaison. L'entretien du terrain a nécessité 184 heures. Les 322 heures restantes ayant servi à la mise en place des nouveaux vestiaires.

Ci-dessous la liste des formations continues suivie par le personnel durant l'année 2022

- Formateur en entreprise : M. Jusuf Muminovic est désormais apte à former des apprentis
- Utilisation du chariot élévateur : M. Manuel De Paiva Carneiro
- Formation BPA-prévenir les accidents : M. Jean-Luc Pillonel (Responsable de l'équipe de Voirie)
- Surveillant de réseau : M. Jusuf Muminovic
- Utilisation d'une tronçonneuse : M. Loïc Gallandat et M. Manuel De Paiva Carneiro
- Samaritain : 5 membres de l'équipe de Voirie

Véhicules et matériel de voirie

Le service de Voirie a fait l'acquisition de différentes machines alimentées à l'électricité. En effet, depuis plusieurs années, l'équipe teste des appareils jusqu'alors sans en être satisfaits. Cette année, les équipements testés ont donné satisfaction et ont été achetés en remplacement de vieux modèles fonctionnant à énergie thermique. Les batteries des différents nouveaux engins sont compatibles.

Les appareils concernés sont une débroussailleuse, une souffleuse ainsi qu'un taille haie. Ceux-ci seront utilisés pour des espaces verts en milieu urbain, principalement autour du site scolaire. Permettant ainsi de travailler en limitant des nuisances sonores et de l'air.

La Voirie souhaite remplacer petit à petit toutes les machines à essence par des modèles électriques lorsque ceux-ci répondent aux besoins. Cette démarche s'inscrit dans les mesures du plan climat.

Tableau entretien véhicule

A la page suivante est présenté le tableau de bord d'entretien des véhicules du service de Voirie. Celui-ci permettra d'identifier les coûts nécessaires à l'entretien de chacun des véhicules en fonction de leur utilisation et d'adapter le budget de façon plus précise. Il permettra également d'anticiper les remplacements des véhicules.

Liste des véhicules :	Âge du véhicule	Nbr de km ou heures d'utilisation	Utilisation	Montant entretien 2023	Commentaire
Goupil	12	62'000 km	Camionnette électrique avec pont basculant. Servant à la tournée de ramassage des poubelles principalement	CHF 16 783,00	Remplacement de la batterie et service complet
Meili	3	37'000 km	Transport, pont basculant. Bonne performance de charge. Permet d'effectuer des travaux tel que : nettoyage en forêt, évacuation des déchets de plage, nettoyage des candélabres grâce à la nacelle.	CHF 11 092,10	Très utilisé. Véhicule particulier, dont les services effectués par des spécialistes ainsi que les pièces de remplacement ont un prix conséquent.
Pelle retro	10	2050 H	Faire de la creuse, entretien des domaines, collecteur, route, cimetièrre, fuite d'eau.	CHF 1 487,90	Réparation importante due à un défaut sur un tuyau hydraulique.
Débrousailler et machine diverses	Entre 1 et 5 ans		Exécuter tous les petits travaux inerrant au service de voirie	CHF 4 514,49	
Ford	1	18'986 km	Camionnette avec pont basculant	CHF 0.00	
Renault Kangoo	10	73'122 km	Fourgon pour le transport de personne et de matériel	CHF 715,70	Service annuel
Piaggio 1.5	2	22'735 km	Fourgon avec pont basculant	CHF 3 319,10	Réparation nécessaire due à la manchette de cardan à changer
Piaggio 1.3	4	47'000 km	Fourgon avec pont basculant	CHF 1 591,30	Service annuel
John deere 3520	13	2600 H	Tracteur-tonte des divers espaces vert de la commune, le terrain de foot entre autres	CHF 6 186,70	Réparation importante due à un défaut sur un joint torique (o-ring). Ce travail a nécessité des heures de main d'œuvre importantes.
John deere 855	28	3205 H	Tracteur- tonte de divers espaces verts et lame à neige	CHF 177,00	
Manitou	7	2042 H	Chargement et transport de gros matériaux	CHF 7 843,70	Service annuel
Remorque	Entre 10 et 34 ans		Déplacement de gros matériel ou marchandise.	CHF 86,15	
Kyburz	11	3207 km	Déplacement de personne et vidange des poubelles publics	- CHF	
Somme totale:				CHF 53 797,14	

Routes et chemins

Quai car postal

Une étude de mobilité a été effectuée par un bureau spécialisé afin de créer un nouveau chemin d'accès au quai sans effectuer le demi-tour sur la place de la gare conformément à la demande des CFF. Cet accès nécessitait l'empiétement sur la parcelle du centre agricole. Afin d'obtenir leur accord quant à l'augmentation du gabarit de la servitude de passage existante sur leur parcelle, la situation a été exposée et la demande de la commune a été formulée lors de l'assemblée générale du centre agricole. La proposition pouvant péjorer le fonctionnement du centre, celui-ci a donné un préavis négatif à notre demande.

Ainsi aucune solution alternative n'a été trouvée à ce jour. Une rencontre avec les CFF est prévue afin de leur présenter la situation et demander de pérenniser le demi-tour sur la place de la gare.

Route de Pomy

Le Conseil communal a accordé en avril 2023 un crédit pour effectuer des travaux d'entretien sur la route de Pomy à la Mauguettaz ainsi que l'implantation de portail aux entrées de la localité ayant pour but de limiter la vitesse du trafic.

Une première étape d'assainissement des collecteurs d'eau claire sous la route a été effectuée durant l'été 2023. Ces travaux se sont terminés le 31 juillet comme prévu malgré l'intempérie ayant causé des dommages sur le collecteur du ruisseau au niveau du manège. La réception des travaux a eu lieu en octobre.

De nombreuses demandes d'amélioration de la sécurité du secteur nous sont parvenues, en particulier de faciliter la traversée de la route au niveau du carrefour pour atteindre l'arrêt de bus. La DGMR (direction générale mobilité et route) ayant autorité concernant les aménagements des routes cantonales, la Commune a adressé la demande d'une éventuelle traversée piétonne. Celle-ci ne répond malheureusement pas aux normes et qualifications nécessaires. Elle ne nous sera pas accordée.

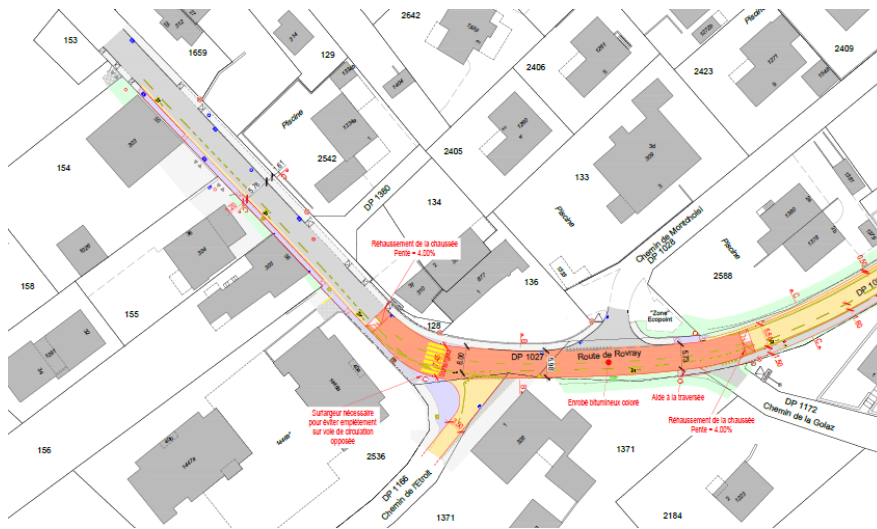
La Municipalité a étudié la possibilité de rendre plus visible la zone du carrefour par la pose d'un marquage de couleur. La mise en place d'une zone 30 sur ce tronçon fera l'objet d'une expertise après les travaux d'entretien. Mais nous avons peu d'espoir quant à son éligibilité

La suite des travaux est prévue au printemps 2024. Les travaux étant fait dans la continuité de ceux de la DGMR entre Cuarny et la Mauguettaz, une coordination avec ces services est nécessaire. Il est prévu de coordonner ces travaux avec l'amélioration du déversoir du ruisseau des Rochettes (préavis 2023/03) passant sous la route de Pomy.

Route de Rovray

L'étude concernant l'amélioration de la sécurité au niveau du virage de la route de Rovray (préavis 2020/17) a été repris en janvier 2023. La Municipalité a souhaité faire une étude complète depuis l'entrée de la localité jusqu'au niveau du virage. Celle-ci comprenait les travaux nécessaires à l'entretien de la route suite à une analyse du coffre, des interventions sur le réseau d'eau potable, la mise en place de mesure de ralentissement du trafic, la prolongation du trottoir depuis l'EMS jusqu'au chemin de l'étré, le marquage d'une bande cyclable ainsi que la mise aux normes des deux arrêts de bus de Priales.

Un projet complet a été développé et devisé par le bureau RLJ. Les montants annoncés pour la totalité des travaux étant conséquent, il a été décidé de travailler par secteur avec en priorité celui du virage. Il est proposé d'implanter au niveau du virage un réhausseur avec revêtement coloré ainsi qu'une traversée piétonne entre le trottoir existant au chemin de Montchoisi et le chemin de l'Étroit. Le projet prévoit également de terminer le trottoir mentionné plus haut ainsi que de marquer la bande cyclable.



Le projet présenté ci-dessus n'a pas encore été validé par les services cantonaux, ce plan doit donc être vu comme une intention de la Municipalité plutôt que comme un projet final.

Le projet suivra les différentes procédures administratives nécessaires en 2024. Il est prévu qu'un appel d'offre soit effectué durant l'automne 2024 dans le but de soumettre un préavis au conseil en hiver et que les travaux débutent au printemps 2025 si celui-ci est accepté.

Signalisation piétonne

La Commune d'Yvonand participe à un projet pilote de signalisation piétonne régional soutenu par l'état de Vaud. Ce projet s'inscrit dans la continuité du modèle de signalisation touristique routière. Avec les Communes de Bullet, Croy, Romainmôtier, Orbe, Yverdon-les-Bains, ainsi que l'ADNV, nous avons développé un concept de signalisation piétonne pouvant être compatible à toutes les communes de la région.

Ce projet a pour but de faciliter l'accès et l'orientation du public en mobilité douce tout en apportant une unité régionale. Dans un premier temps, la Commune d'Yvonand se verra dotée d'un panneau d'information à la gare ainsi que le balisage de l'itinéraire menant de la gare au vallon des Vaux. La pose des premiers prototypes est prévue pour 2025.

Différents autres travaux d'entretien et études ont été menés durant l'année 2023

- Route des Vursys : remise en état des bordures avec des pavés gazon créant un cheminement piétonnier le long de la route jusqu'à l'arrêt de bus
- Rue des Condémines : colmatage des trous sur la route en vue d'une remise en état de surface en 2024
- Participation à une étude de planification des parkings d'échange P+R menée par la DGMR.
- Étude sur la modification des priorités de circulation au niveau du carrefour du temple dans le but de limiter les vitesses de trafic entre le chemin des vergers et la route de Rovray

Parc et jardin

Places de jeux :

La remise en état de la place de jeux du Pré de l'Hôtel de Ville s'est terminée durant le printemps 2023. Les jeux ont été remis en état par la voirie dans leur locaux, un nouveau sol amortissant a été coulé, de nouveaux jeux ainsi que de nouveaux arbres ont été implantés. Ces nouveaux aménagements apportent une nouvelle dynamique à cette place de jeux très utilisée et appréciée de la population



Un nouvel arbre à grimper a également été implanter sur la plage de Gonçerut en remplacement de l'ancien qui ne répondait plus aux normes de sécurité.

Terrain de foot :

L'éclairage du terrain de foot est fourni par des luminaires au mercure ne répondant plus ni au besoin du FC (panne, difficulté à remplacer les ampoules), ni aux objectifs d'économie d'énergie et de protection de l'environnement que la Municipalité. Il a été décidé de remplacer les luminaires existants par des LED. Les mats ont été contrôlés et des offres ont été demandées.

Cette démarche a donné lieu au préavis 2023/17 accepté par le Conseil en octobre 2023.

Il est à noter également que les contrats d'entretien du terrain par une entreprise spécialisée sont arrivés à leur terme. De nouveaux contrats ont été signés pour une durée de 5 ans avec la possibilité de les arrêter d'une année à l'autre si le terrain venait à être déplacé au cours de la durée contractuelle.

Gestion des déchets

Evolution des déchets

Le tableau et graphique aux pages suivantes présentes l'évolution des quantités de déchets ainsi que les coûts associés entre 2022 et 2023.

Analyse des quantités :

En 2023, la quantité totale de déchets produits s'élève à 1518,89 tonnes, ce qui représente 430kg/hab. Par rapport au 460kg de 2022, cela représente une diminution de 6% de déchets produits sur le territoire.

Les collectes de déchets incinérables sont tous en baisse à l'exception des déchets de voirie qui eux ont augmenté de 19%.

Les quantités de déchets inertes ainsi que de plastiques et de déchets verts collectés aux Vursys sont désormais décomptés selon une nouvelle méthode. En effet, il semblerait que le décompte des années précédentes ait pu compter les tonnages lors du traitement et lors du transport menant à des quantités plus élevées qu'en réalité. Dès lors un tableau de suivi a été établi. Celui-ci permettra de connaître précisément la quantité de déchets produits ainsi que le coût de ceux-ci.

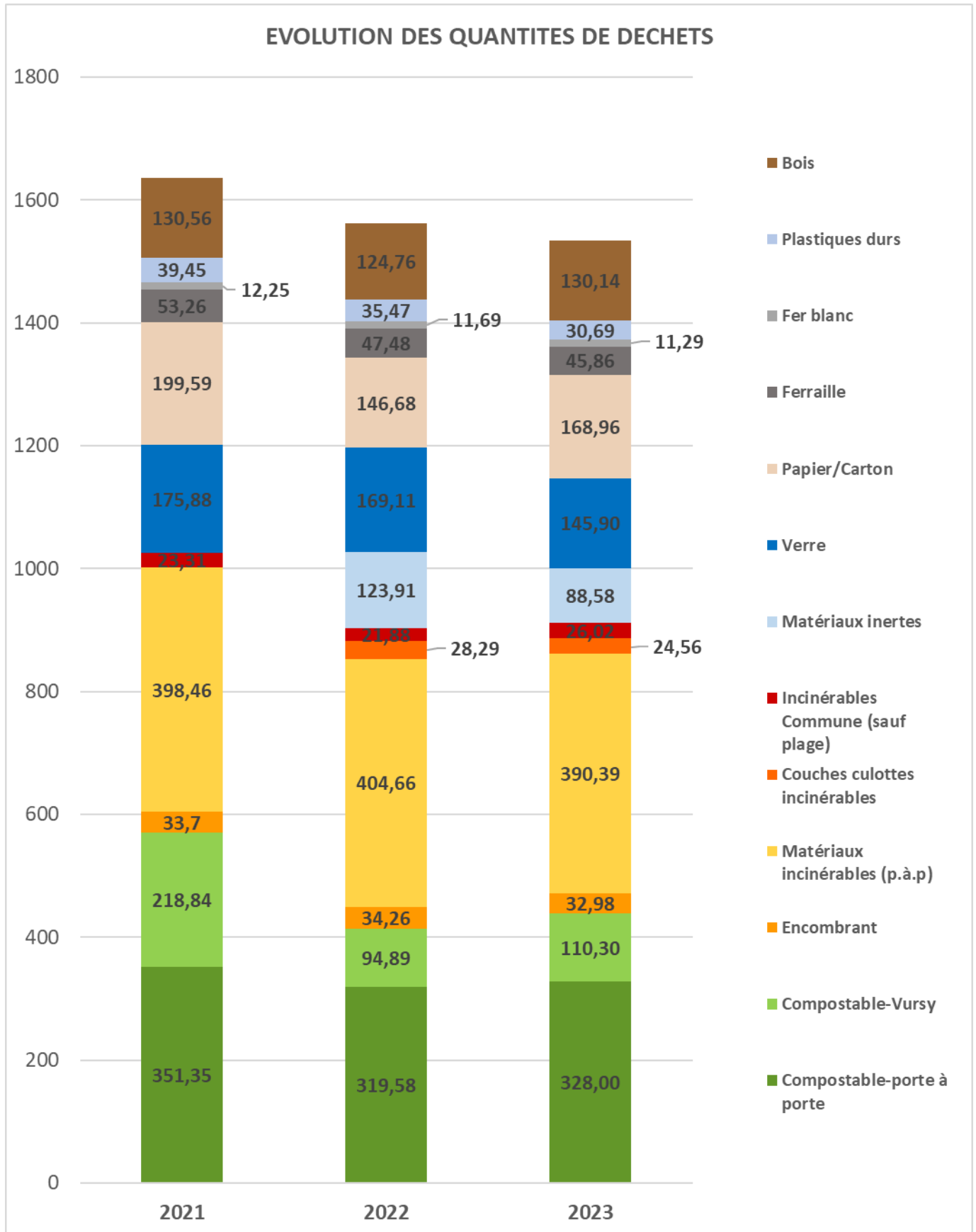
Nouveauté 2023, désormais les tonnages des déchets spéciaux sont décomptés par CRIDEC. 6 tonnes de déchets spéciaux ont été collectées à Yvonand en 2023. Cela comprend les piles et batteries, les peintures, solvant, aérosols, produits inflammables...etc. Pour maintenir ce service à la population, la Commune reçoit la visite d'un conseiller à la sécurité de chez CRIDEC chaque année qui évalue nos infrastructures de collecte.

Analyse des coûts :

Malgré la diminution des quantités globales des déchets produits sur le territoire, l'augmentation des coûts de prise en charge des déchets (+17%), ainsi que la diminution des recettes liées aux rétrocessions (-6%), nous amènent à perdre l'équilibre atteint en 2022 avec le montant actuel de la taxe forfaitaire. En effet, on note en 2023, un déficit de CHF 32'343 dans le compte déchet. Selon la réglementation en vigueur, celui-ci se doit d'être autofinancé et le déficit ne devrait pas être comblé par les impôts mais par des taxes

La Municipalité ne souhaitant pas augmenter la taxe forfaitaire, elle travaille à l'élaboration d'un projet de taxe au poids. Ce principe permet d'imputer le coût de prise en charge (traitement + transport) des déchets directement sur leur producteur appliquant par conséquent le principe du pollueur payeur et valorisant les comportements visant à diminuer les quantités de déchets produits sur le territoire. Cela permettrait en outre de limiter la hausse voire abaisser le coût de la taxe forfaitaire et sensibiliseraient les gros producteurs de déchets aux coûts que ceux-ci pèsent sur la collectivité.

Pour mettre sur pied ce projet conséquent, la Municipale en charge de la gestion des déchets accompagnées du responsable de l'équipe de Voirie et du surveillant de déchèterie ont visité deux déchèteries fonctionnant avec une taxe au poids. Une étude sera menée en 2024 dans le but de mettre sur pied un projet à soumettre au conseil et à mettre en œuvre dans les prochaines années.



	Moy. 2018-2021	2022	2023
Compostable-porte à porte	71'133,50 CHF	61'039.38 CHF	62 613,47 CHF
Compostable-Vursys	17 909,10 CHF	6'282.67 CHF	24 614,95 CHF
Encombrant	13'049,05 CHF	14'623.35 CHF	14 896,14 CHF
Matériaux incinérables (p.à.p)	104'342,50 CHF	104'878.52 CHF	105 165,40 CHF
Couches culottes incinérables	8'505.15 CHF	8'080.28 CHF	7 222,50 CHF
Incinérables Commune	6'238,05 CHF	2'873.95 CHF	4 586,22 CHF
Incinérables plage		1'535.96 CHF	928,26 CHF
Matériaux inertes	9'024,05 CHF	8'923.37 CHF	10 440,75 CHF
Verre	14'048,25 CHF	20'435.80 CHF	21 214,00 CHF
Papier/Carton	6'704,50 CHF	- 5'646.94 CHF	13 312,73 CHF
Ferraille	1'419,35 CHF	- 2'439.20 CHF	1 197,10 CHF
Fer blanc	1'349,95 CHF	2'150.50 CHF	2 188,00 CHF
Déchets spéciaux	5'826,40 CHF	7'414.55 CHF	7 435,70 CHF
Huiles	134,05 CHF	196.40 CHF	169,72 CHF
Pneus	306,50 CHF	- CHF	30,80 CHF
Sagex	462,00 CHF	300.45 CHF	67,05 CHF
Plastiques	7'571,20 CHF	10'312.03 CHF	9 023,31 CHF
Bois	22'807,00 CHF	24'362.60 CHF	24 833,80 CHF
Sous total déchets	286'276,45 CHF	265'323.67 CHF	309 939,90 CHF
Imputation de frais de personnel	128'609,45 CHF	117'288.50 CHF	118 357,60 CHF
Traitements coach du tri	5'724,35 CHF	7'914.00 CHF	7 278,25 CHF
Achat de containers	9'959,75 CHF	10'950.46 CHF	- CHF
Electricité déchet. des Vursys	708,30 CHF	808.09 CHF	465,90 CHF
Entretien/Achats/Divers	20'922,55.00 CHF	33'063.13 CHF	21 443,75 CHF
Frais de communication	7'994,55 CHF	4'199.15 CHF	6 254,60 CHF
Reprises TVA	50'812.00 CHF		
Sous total coût d'exploitation	186'621,90 CHF	174'223.33 CHF	153 800,10 CHF
Sous total charges	472'898,30 CHF	439'547.00 CHF	463 740,00 CHF
Rétrocession taxe aux sacs	-129' 672,90 CHF	- 121'557.34 CHF	- 119 287,55 CHF
Rétrocession PET	-1'013,25 CHF	- 2'012.85 CHF	- 2 012,85 CHF
Rétrocession verre	-15'343,15.00 CHF	- 17'060.35 CHF	- 16 572,80 CHF
Facturation à des tiers	- 5'863,45.00 CHF	- 4'400.60 CHF	- 4 276,45 CHF
Taxe déchets compostables	-39'415,45 CHF	- 40'975.40 CHF	- 41 917,25 CHF
Rétrocession déchets verts		- 9'587.35 CHF	
Sous total recette	-191'308,20 CHF	-195'593.89 CHF	-184 066,90 CHF
Bilan intermédiaire	281'590,10 CHF	243'953.11 CHF	279 673,10 CHF
Taxe forfaitaire habitant	-215'006,50 CHF	-235'068.85 CHF	- 234 190,80 CHF
Taxe forfaitaire entreprises	-10'387,65 CHF	-7'826.20 CHF	-9 127,30 CHF
Taxe forfaitaire résidences secondaires		-4'012.00 CHF	- 4 012,00 CHF
Total taxe	-225'394,15 CHF	-246'907.05 CHF	- 247 330,10 CHF
Bilan final	56'196,00 CHF	- 2'953.94 CHF	32 343,00 CHF

Développement durable

Le plan énergie et climat communal (PECC)

En 2022 la Municipalité manifestait son désir d'agir contre les effets du réchauffement climatique en débutant l'élaboration de son plan énergie et climat communal. Celui-ci a été établi sur le modèle proposé par l'état de Vaud, avec l'aide d'un bureau spécialisé qui a accompagné la Municipalité tout au long du projet.

L'année 2022 se clôturait avec le choix des grandes thématiques d'action retenue par la Municipalité :

- Des achats responsables au sein de l'administration.
- Une bonne gestion des déchets.
- La promotion d'une alimentation durable.
- De l'exemplarité dans le parc bâti communal.
- Un éclairage public efficient.
- L'éventualité d'un chauffage à distance.
- Un réseau de mobilité douce pratique et confortable.
- Le renforcement de la biodiversité sur tout le territoire.
- Une lutte efficace contre les espèces envahissantes.
- Une gestion des cours d'eau qui limitent les dégâts liés aux crues et les fortes précipitations.

Sur la base de chacune d'elle, la Municipalité a organisé des séances avec les différents services concernés pour lister les actions possibles permettant d'atteindre des objectifs ambitieux mais également réalistes.

A la page suivante sont présentés les objectifs que se fixe la Municipalité ainsi que quelques exemples de mesures nous permettant de les atteindre.

Objectifs et mesures de limitation des impacts de la Commune

Objectifs à 2030	Mesures
Diminuer la quantité de déchets et encourager la revalorisation de taux de collecte séparée en particulier des déchets verts	Introduire une taxe au poids sur certains déchets
	Favoriser l'installation de compost individuel
Encourager les échanges de biens et la réparation	Développer les possibilités de récupération d'objets
	Soutenir les événements de vide-greniers, marché aux puces
Promouvoir la consommation locale	Promouvoir les prestations proposées par les agriculteurs du territoire sur le site de la commune
	Organiser un marché aux plants une fois par année
Exemplarité au sein des services communaux en matière d'achat	Définir des critères de durabilité dans la politique d'achat communale
	Lorsque l'utilisation est de courte durée et peu fréquente, privilégier la location ou externaliser la tâche
Réduire les besoins en chaleur et augmenter la part de renouvelables	Réaliser une étude de faisabilité pour un chauffage à distance alimenté par des énergies renouvelables
	Optimiser les consommations d'énergie sur les bâtiments communaux
Réduire la consommation d'électricité liée à l'éclairage public	Moderniser les luminaires existants en passant à des luminaires 100% LED
	Abaisser l'intensité lumineuse durant la nuit
Développer le réseau de mobilité douce sécurisé avec des stationnements appropriés	Établir un diagnostic du réseau de mobilité douce et prioriser les mesures
	Implanter des parcs à vélo à divers emplacements fréquentés du village
Diminuer la vitesse du trafic	Développer des zones 30 dans les zones résidentielles
	Implanter des modérations de la vitesse du trafic aux entrées du village

Objectifs et mesures d'adaptation aux changements climatiques

Objectifs à 2030	Mesures
Préserver, valoriser les milieux naturels et renforcer leur connectivité	Former un employé communal à l'entretien différencié et aux alternatives aux herbicides
	Développer des infrastructures naturelles sur le secteur Golaz/Rochettaz
Valoriser le patrimoine arboré	Introduire un règlement de protection des arbres
	Procéder à la plantation de 10 arbres voués à devenir remarquable
Limiter l'expansion des espèces invasives	Cartographier les foyers de plantes invasives, définir une stratégie de lutte et suivre l'état des populations
	Sensibiliser la population à toutes les formes d'espèces nuisibles
Limiter les risques liés aux crues et les dégâts liés aux ruissellements	Établir un plan de gestion des cours d'eau parcourant le territoire
	Étudier les possibilités de renaturation de certains cours d'eau

La Municipalité entend faire participer les citoyens dans les différentes thématiques au travers d'atelier, d'événement, de conférence pour sensibiliser la population aux enjeux, la faire adhérer aux différentes actions mais aussi valoriser la mobilisation.

Le plan climat a été soumis puis validé par le canton en automne. Il a ensuite été présenté au Conseil communal en décembre 2023, à la population en janvier 2024 et est disponible sur le site internet de la commune rubrique développement durable.

La Municipalité travaille désormais à sa réalisation. Un point de situation est fait deux fois par année pour suivre la mise en œuvre des mesures, identifier d'éventuels blocages et réadapter les mesures si cela s'avère nécessaire.

Les premières actions ont été menées durant l'année 2023 :

- Equiper tous les candélabres de luminaire LED et abaisser l'intensité lumineuse de l'éclairage public.
- Soutenir les programmes « école à la ferme » et « récré saine ».
- Établir un tableau de suivi de la consommation des bâtiments communaux et prendre les premières mesures d'optimisation énergétique.
- Procéder à l'étude énergétique de certains bâtiments communaux.
- Mener une étude de faisabilité pour l'implantation d'un chauffage à distance.
- Introduire dans le futur règlement d'urbanisme, des mesures visant à promouvoir la végétalisation et la perméabilité des sols.

Dans les autres faits notables sur le thème de la durabilité en 2022 on peut citer :

- Marché hebdomadaire d'Yvonand : Suite à la démission de M. Vuillemiez, la Commune a procédé à un recrutement pour un nouvel organisateur du marché. M. Annen prend ses fonctions en février 2023.
- La Commune d'Yvonand participe pour la première fois au festival du film vert. A cette occasion, deux films sont projetés gratuitement au forum. Le public (une vingtaine de personnes) est ravi. La Commune participera à nouveau en 2024.
- Chaque année, un groupe de bénévoles participe à une action collective d'arrachage d'une plante invasive « l'impatic glanduleuse ». Cette année, la Commune d'Yvonand a approché la Commune de Molondin, également touchée par cette problématique pour agir ensemble. Les synergies entre communes sont importantes pour lutter efficacement contre les dégâts des changements climatiques mais également pour revaloriser la biodiversité et reconnecter les milieux.
- La Voirie a également procédé à l'arrachage d'une haie de laurèle sur domaine communal. Celle-ci a été remplacée par une haie vive.
- La Commune d'Yvonand participe également pour la première fois à la fête de la nature. Lors de cet événement, les participants (communes, organisation privée,..etc.) sont invités à proposer des activités gratuites en lien avec la nature. La Commune en collaboration avec les organisateurs bénévoles a proposé deux activités : sur la piste des castors et bain de forêt. Celles-ci ont rencontré un franc succès et la participation de la Commune sera reconduite en 2024.

10. ECOLES, ASSURANCES SOCIALES (M. Martin Schnorf)**Préambule année 2023**

Pour l'année 2023, l'attention s'est principalement portée sur les futurs bâtiments scolaires d'Yvonand. La commission des constructions de l'Association Scolaire Intercommunale d'Yvonand et Environ (ASIYE), composée de Mesdames Christelle Fresneau, Sonia Tellenbach, Murielle Billaud, et Messieurs Didier Grize, Martin Schnorf, les Syndics Philippe Moser et Yvan Débieux (Pomy), ainsi que M. Hugo Dias, Chef de service des bâtiments, M. Dorsaz de la société IEC, M. Cavin, Directeur des écoles, Mme Didelot de la Direction Générale des Ecoles Obligatoires (DGEO), et Mme Moriggi, architecte du projet, s'est réunie plusieurs fois durant l'année.

Nous avons discuté de l'emplacement et du projet lui-même, présenté par Mme Moriggi, qui inclut 40 salles de classe, une cantine de 360 places, et une UAPE de 84 places.

La décision finale a été de construire la nouvelle école sur le terrain de football actuel. Cette décision a entraîné des discussions avec le Canton de Vaud pour obtenir une dérogation de déclassement de terrain agricole en terrain d'utilité publique, afin de relocaliser le terrain de football. Les négociations sont toujours en cours.

L'année a également vu un important agrandissement de la garderie du Château de Sable, avec une augmentation de 50% du nombre de places, passant de 44 à 66. Cet agrandissement était nécessaire, la liste d'attente comptant plus de 40 enfants.

Sur le plan social, M. Jean-Claude Ruchet, Municipal d'Yverdon-les-Bains, a été largement absent de ses fonctions de Président de l'ARAS pour des raisons personnelles, et M. Roland Stalder, ancien Syndic de Valeyres-sous-Rance l'a temporairement remplacé jusqu'au 30 septembre 2023. Depuis, j'ai pris la relève après avoir été approuvé par mes pairs.

En 2023, Mme Jacqueline Cachin, secrétaire de l'ASIYE, a pris sa retraite le 31 décembre. Pour la remplacer, Mme Sandrine Chapuis a été engagée comme secrétaire de direction pour l'ASIYE et le Rymaje dès le 1er novembre.

Pour la rentrée 2023, une commission a été mise en place pour recruter un(e) Directeur(trice) général(e) de l'ASIYE et du Rymaje, qui prendra en charge la gestion opérationnelle des deux associations, succédant à M. Roulier.

A.- Les Ecoles

La composition du Comité Directeur (CD) de l'année 2023 est la suivante :

- Martin Schnorf, Municipal à Yvonand, Président.
- Murielle Billaud, Municipale à Pomy, Vice-Présidente.
- Pauline Vulliemin., Municipale à Demoret,
- Ariane Bovet, Municipale à Cronay.
- Olivier Sutter, Municipal à Molondin.
- Sonia Tellenbach, Municipale à Chavannes-le-Chêne.
- Didier Grize, Municipal à Chêne-Paquier.
- Laure Christin, Municipale à Cuarny.
- Coralie Moon, Municipale à Rovray.
- Arber Miftari, Municipal à Villars-Epeney.
- Christelle Fresneau, Municipale à Yvonand.

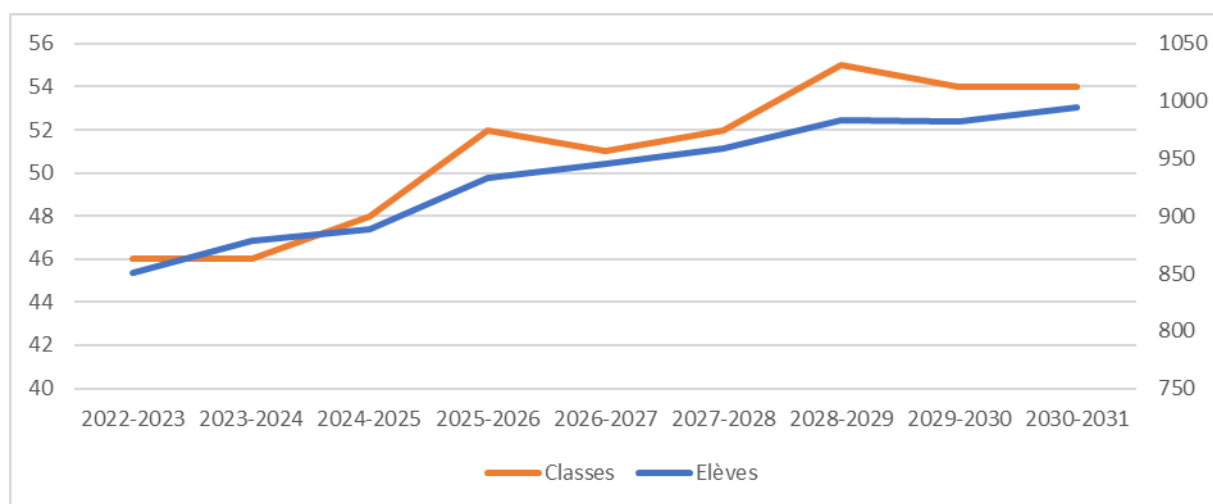
Projection – élèves / classes

Le tableau ci-dessous représente le plus exhaustivement possible la progression des élèves et du nombre de classes. On peut constater que le nombre d'élèves augmente chaque année, mais que le nombre de classe ne suit pas forcément cette progression. Ce qui va engendrer pour les années à venir un manque de classes.

Période	2019-2020		2020-2021		2021-2022		2022-2023		2023-2024		2024-2025		2025-2026		2028-2029		2029-2030		2030-2031		
Date/Nombre	Elèves	Classes	Elèves	Classes	Elèves	Classes	Elèves	Classes	Elèves	Classes	Elèves	Classes	Elèves	Classes	Elèves	Classes	Elèves	Classes	Elèves	Classes	
Janvier 2017	739	40	740	40																	
Janvier 2018	761	41	774	40	777	41															
Janvier 2019	756	43	778	44	797	43	812	45													
Janvier 2020									819	46											
Mars 2021											842	46									
Mars 2023							850	46	872	46	880	48	933	52	984	55	982	54	995	54	
Avril 2024									879	46	889	48	933	52	984	55	982	54	995	54	

Source: direction des écoles

Ce graphique démontre les dires de ci-dessus, soit augmentation des élèves avec stagnation des classes



Source: direction des écoles

Les bâtiments

En référence aux commentaires du rapport de gestion de l'année 2022 et en lien avec les tableaux précédents, l'ASIYE a pris la décision, en accord avec la Commune d'Yvonand, d'ouvrir 6 nouvelles classes en location pour la rentrée scolaire 2024. Cela représente un total de 18 classes dans des conteneurs dans un avenir proche.

Cependant, cette situation ne peut pas perdurer indéfiniment. Comme mentionné dans le préambule, l'une des priorités de la Commune, en collaboration avec tous les partenaires concernés (ASIYE, Architecte, Communes d'Yvonand et de Pomy, et l'Etat de Vaud), est la construction de nouveaux bâtiments scolaires afin de répondre à l'augmentation constante du nombre d'élèves ces dernières années.

Un autre événement marquant en 2023 a été l'agrandissement de la structure d'accueil du Château de Sable, qui prend en charge les enfants de 9 mois à 4 ans. Conformément au préambule, le nombre de places y a augmenté de 50%, soit 22 places supplémentaires, réparties comme suit : 5 places pour les bébés, 7 pour les trotteurs et 10 pour les moyens.

Cet agrandissement a nécessité le déplacement du local du jardin d'enfants "Brin d'Herbe" dans le bâtiment, occupant ainsi l'espace précédemment dédié aux votations.

À l'avenir, il est prévu que la totalité du bâtiment soit dédiée à l'accueil de jour.

Les transports scolaires

Comme à chaque rapport de gestion, les transports scolaires sont directement liés à l'augmentation du nombre d'élèves. Cette croissance du nombre d'élèves dans les communes hors du périmètre d'Yvonand pose de plus en plus de difficultés dans l'organisation des transports scolaires.

Nos partenaires, Vuagniaux et Scolacar (Carpostal), doivent constamment mettre à disposition des bus de plus en plus grands pour accueillir les enfants. En l'espace de 4 ans, la compagnie Vuagniaux a considérablement augmenté la capacité de ses bus, passant de 24 à 36 places, puis à 47 places actuellement. Le même raisonnement s'applique à Scolacar.

En accord avec l'ASIYE, la Commune d'Yvonand a commandé un bus électrique à Carpostal. Malgré quelques problèmes techniques, principalement liés aux batteries, le bus électrique fonctionne désormais correctement.

En 2023, la convention EtaCom (prestations à la charge des communes fournies par l'Etat) a été résiliée au 1er juillet 2023. Parmi les prestations fournies par l'Etat figurait la planification des transports scolaires, jusqu'alors assurée par Mme Fabienne Manzi, Doyenne de l'école.

Pour reprendre cette activité, l'ASIYE a lancé des appels d'offres auprès de Microgis et de Carpostal. Le choix final sera effectué en 2024.

Devoirs surveillés

Au vu des constatations de l'année 2022, la commission des devoirs s'est réunie régulièrement en 2023 pour obtenir une vision plus claire de la situation. Ces réunions ont permis d'ajuster le ratio d'enfants par monitrice et d'améliorer la collaboration entre l'école et les devoirs surveillés.

La cantine avec devoirs surveillés à Pomy continue de connaître un grand succès.

Il a été observé que de plus en plus de parents souhaitent que leur enfant puisse bénéficier d'une cantine à Yvonand. Face à cette demande croissante, l'ASIYE, en collaboration avec Mme Blech, prévoit de réaliser une analyse approfondie de la situation en 2024.

Activités extra-scolaires

Il n'y a rien de particulier à signaler concernant cette activité, qui représente une véritable bouffée d'oxygène pour les élèves. Gérée par l'école, cette initiative est supervisée par M. Cavin, le Directeur, qui respecte scrupuleusement le budget alloué.

B.- L'Accueil de jour des enfants

Les structures de la région sont regroupées dans un réseau reconnu par les instances communales sous le nom de RYMAJE. La composition du Comité est la suivante :

- Martin Schnorf, Municipal à Yvonand, Président.
- Murielle Billaud, Municipale à Pomy, Vice-Présidente.
- Pauline Vulliemin, Municipale à Demoret
- Ariane Bovet, Municipale à Cronay.
- Olivier Sutter, Municipal à Molondin.
- Sonia Tellenbach, Municipale à Chavannes-le-Chêne.
- Didier Grize, Municipal à Chêne-Paquier.
- Laure Christin, Municipale à Cuarny.
- Coralie Moon, Municipale à Rovray.
- Arber Miftari, Municipal à Villars-Epeney.

Suite au départ de M. Jean-Marc Roulier, Directeur RH et financier, en mars 2023, le Rymaje a dû réorganiser sa gestion financière et administrative. Mme Ana Araujo, ancienne boursière de Pomy, a été mandatée pour s'occuper du bouclage de l'année 2022, et la fiduciaire Ofico a été engagée pour gérer la comptabilité tout au long de l'année 2023. Les autres responsabilités administratives et financières ont été réparties entre le Vice-Président et le Président, ce qui a augmenté considérablement leur charge de travail.

Parallèlement, le Rymaje continue de négocier avec les investisseurs et la Commune de Pomy pour le développement de la garderie dans le quartier de Longemalle, indiquant que ce projet est toujours en phase de discussion sans aboutissement final pour le moment.

Concernant l'expansion de la garderie du Château de Sable, en partenariat avec la Commune d'Yvonand, cette initiative a permis d'augmenter la capacité d'accueil de 44 à 66 places. Cette expansion était nécessaire pour se conformer aux recommandations de l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE) et répondre à la demande croissante de places en garderie dans la région. Ce projet reflète l'engagement continu du Rymaje et de la commune pour améliorer l'accueil des jeunes enfants et soutenir les familles de la communauté.

C.- Social

ARAS JUNOVA

L'année 2023 a vu plusieurs changements significatifs au sein de l'ARAS, avec l'intégration de nouveaux membres et des ajustements de leadership nécessaires pour continuer à fournir efficacement des services à la communauté. Les nominations de Messieurs Jonas Burdel et Claude Ecuyer, tous deux Vice-Syndics de leurs communes respectives, ainsi que la représentation temporaire de la Commune d'Yverdon-les-Bains par M. Benoist Gaillard, montrent une adaptation continue face aux défis posés par les départs de certains membres.

Mon rôle en tant que Vice-Président ad intérim, suite au départ de M. Roland Stalder, est crucial pour assurer la continuité des services et la gestion efficace des séances du Comité directeur des associations ARAS Junova et Ajoval. Mon engagement à piloter ces instances dans une période de transition est essentiel pour maintenir la qualité et l'efficacité des services offerts aux membres de la communauté.

Le projet OASIS, mandaté à la HETSL, illustre bien l'approche proactive de l'ARAS dans la recherche de solutions pour améliorer l'accessibilité et la qualité de l'aide sociale dans le district du Jura-Nord vaudois. Ce service, qui assiste la population dans des domaines cruciaux tels que les assurances sociales, le travail, la santé, l'intégration et la famille, est un exemple de la façon dont l'ARAS adapte ses ressources pour répondre aux besoins changeants de la communauté.

Face à la réussite de ce projet, la décision d'augmenter le nombre de collaborateurs pour OASIS est une réponse positive aux défis actuels et montre une volonté d'étendre les impacts positifs du programme.

La situation des aides sociales reste cependant encadrée par les restrictions cantonales, mettant en évidence les limites imposées aux communes dans leur gestion des services sociaux. Ce contexte législatif souligne l'importance de votre rôle et celui de l'ARAS pour naviguer efficacement dans ces contraintes et continuer à offrir un soutien essentiel aux habitants.

La poursuite de cette mission et la gestion des adaptations nécessaires seront clés pour 2024 et au-delà, assurant que l'ARAS reste un pilier vital de support dans la communauté.

Village Solidaire

L'année 2023 semble avoir été particulièrement enrichissante pour la communauté des aînés à Yvonand, avec la mise en place de plusieurs initiatives qui favorisent l'intégration sociale et le bien-être de cette tranche de la population.

Les efforts conjoints des partenaires, tels que Pro Senectute, la Fondation Saphir, le CMS d'Yvonand, et l'Entraide-Familiale de la Menthue, ont clairement porté leurs fruits.

Les activités comme le café contact hebdomadaire au Barathym et les repas à thème mensuels à l'Hôtel de la Gare, sont d'excellentes initiatives pour maintenir le lien social parmi les aînés et offrir des occasions de divertissement et de socialisation régulières.

La création d'un journal est également une belle initiative qui peut aider à renforcer le sentiment de communauté et permettre aux aînés de partager leurs expériences et histoires.

La création de l'association Tapa-Solidaire en décembre 2023 est une étape significative vers l'autonomie de ces activités, tout en bénéficiant du soutien continu de la Commune d'Yvonand.

À l'avenir, il serait intéressant de voir comment cette association se développe et quelle forme prendra son indépendance, tout en conservant le soutien nécessaire pour assurer la continuité de ces activités si bénéfiques pour les aînés de la communauté.

E.- ASPMAD

En 2023, le Municipal a continué son rôle de suppléant à la commission de gestion de l'ASPMAD.

En 2023, l'AVASAD a nommé comme Directeur de l'ASPMAD M. Thierry Azzola.

Le comité de l'ASPMAD, par son Président, M. Olivier Petermann, intervient régulièrement au Grand Conseil à ce sujet et a une implication sans faille dans l'organisation.

RSNB

A part le changement de gouvernance mis en place dès l'année 2022, il n'y a rien de particulier à informé. Comme mentionne un proverbe : pas de nouvelles bonnes nouvelles.

Bibliothèque

Les dames de la Bibliothèque ont demandé de l'aide auprès de la Commune d'Yvonand pour la future prise en charge de la prestation des prêts des livres.

En effet, ces dames méritantes ont un certain âge et non plus la force de pouvoir continuer éternellement cette activité. En 2023 avec M. Cavin, je les rencontrais pour faire une proposition : engagement d'une personne en 2024 pour pouvoir les aider. Cette nouvelle personne devra mettre en place la future bibliothèque prévue pour les écoles.

11. COMMENTAIRES

Nous espérions une année 2023 normale, elle le fut, enfin presque. La guerre en Ukraine s'est finalement enlisée, les réfugiés ne peuvent toujours pas rentrer. Un conflit israélo-palestinien qui s'envenime, et le monde se crispe. La crise énergétique annoncée en début d'année pour l'hiver 2023-2024 comme plus grave encore que la première, n'a finalement pas eu lieu. Un soulagement. Une montée des eaux du lac de Neuchâtel très inhabituelle en décembre, beaucoup d'émotion et de craintes, mais au final pas de dégâts.

Il est à se demander si sous le qualificatif de « normal », nous ne devrions pas aujourd'hui inclure « avec les surprises habituelles ».

2023 nous a demandé à tous beaucoup de travail, mais cela est devenu « normal ». La Municipalité a pu compter à nouveau sur les collaborateurs de la Commune et avec leur aide précieuse, nous avons pu assurer la bonne marche de celle-ci. Le collège municipal souhaite ici les remercier très sincèrement pour leur engagement, leurs qualités professionnelles et leur sens du service public. Sans eux, la Commune s'arrête.

En tant que Syndic, je tiens aussi à remercier personnellement mes collègues Municipaux et notre Secrétaire municipale. Ayant connu quelques soucis de santé en début d'année qui m'ont « confiné » chez moi, j'ai pu très largement compter sur eux pour assurer la continuité. Travailler avec eux est une chance et un plaisir.

2023 a aussi été l'occasion de renouer avec une tradition, la sortie de Municipalité. Repoussée plusieurs fois, c'est dans la région du lac des Quatre Cantons que nous nous sommes rendus pour quelques jours afin de parfaire notre « Team Spirit ». Elle a permis, entre autres, de faire connaissance avec notre nouveau Municipal, M. Thierry Genillod, qui a pris ses fonctions 1^{er} juillet en remplacement de Guy-Daniel Beney. Son intégration dans le groupe s'est très bien passée. Nous remercions Guy-Daniel Beney pour le soin qu'il a apporté à la transmission des dossiers du dicastère très exigeant de l'urbanisme et de la police des constructions.

Devant votre Conseil, nous avons déposé 18 préavis, tous acceptés sauf un que nous avons retiré. C'est une belle marque de confiance de votre part. Au niveau de la charge de travail du collège municipal, elle est restée grosso modo la même qu'en 2022. Vous trouverez ci-dessous des renseignements concernant les dossiers nous beaucoup occupés

Au niveau local, nous avons enfin pu inaugurer la salle de gym triple « La Sablliane », marquant ainsi la presque fin de ce chantier. La problématique de l'extraction des fumées a encore fait l'objet de plusieurs séances afin de trouver la bonne solution. Les travaux de mise en conformité ont pu démarrer en fin d'année et nous pourrions enfin clore ce dossier en 2024.

Concernant le site scolaire, les travaux de planification des constructions ont bien avancé et nous disposons aujourd'hui d'une étude d'avant-projet tenant compte des besoins. Comme vous le savez, ce projet dépend de l'acceptation par le canton de l'utilisation de surfaces agricoles (SDA) pour y déplacer le terrain de football.

Nous avons pour cela développé un plan d'affectation appelé « PA Mortaigue » qui permettrait de légaliser cette zone. Nous espérons que 2024 nous apportera une réponse positive et nous permettra d'aller de l'avant dans ce projet qui est une des priorités de la Commune. Dans ce cadre, nous vous rappelons l'achat par la SI Montchoisi SA de la parcelle 269 sise rue de Mortaigue. Elle sera louée à la Commune, cela nous permet ainsi d'avoir une meilleure maîtrise foncière sur ce site.

Le projet de réhabilitation de notre STEP a pris du retard, la légalisation du plan d'affectation n'ayant pas été aussi rapide que prévue. Le préavis de demande d'un crédit de construction vous sera soumis en mai 2024, soit avec un retard d'environ 6 mois.

La révision de nos plans directeur et d'affectation nous a encore beaucoup occupé pendant cette année 2023, de même que les plans d'affectation partiel. A ce jour il est prévu de déposer les dossiers du PDCom et du PACom à l'examen préalable du canton aux environs de mai-juin 2024.

Un autre gros dossier auquel nous avons consacré un temps conséquent, le PECC (Plan Energie Climat Communal). Ce plan est aujourd'hui sous toit, nous avons pu le signer le 27 novembre 2023. Il est à votre disposition sur notre site internet sous la rubrique : développement durable.

A l'échelon régional, la mise en place d'un système de gestion des zones d'activités, ou ZA selon la nouvelle dénomination, n'a toujours pas abouti en 2023. La finalisation de ce dossier préalablement prévue pour la fin 2023 ou le début 2024 est aujourd'hui repoussée à la deuxième moitié de 2024.

12. CONCLUSION

Comme chaque année, il est important de rappeler que le présent rapport de gestion n'a pas la prétention de donner une image complète du ménage communal 2023. Il est à parfaire avec les éléments fournis par les Municipaux lors des entretiens avec la Commission de gestion. A sa lecture, la Municipalité espère néanmoins que chacun puisse se faire une idée suffisamment précise de la grande variété des activités de l'administration communale et des diverses tâches de l'Exécutif.

A vous, les membres de ce Conseil communal, nous ne pouvons à nouveau que vous exprimer notre gratitude pour votre soutien envers la Municipalité et ceci année après année. Malgré les dossiers souvent difficiles que nous vous soumettons, nous avons pu compter sur une assemblée à notre écoute. Vos questions pertinentes ainsi que vos suggestions nous ont aidé dans la conduite de notre Commune. Les années qui viennent s'annoncent assez compliquées et nous espérons pouvoir bénéficier de votre appui tellement important.

Notre Commune a la chance de pouvoir compter à tous les niveaux sur des équipes motivées et compétentes, sachant s'adapter à toutes sortes de situation. Nous vous remercions sincèrement toutes et tous pour votre engagement au service de la collectivité.

En conclusion, nous vous prions, M. le Président, Mmes les Conseillères et MM. les Conseillers, de bien vouloir, après avoir entendu le rapport de la Commission de gestion, prendre la décision suivante :

Donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2023.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



Philippe Moser



La Secrétaire :



Carolane Sutterlet

Lexique des acronymes – 02

Du point de vue chimique, la pollution se partage en deux catégories :

- a) Les matières minérale, sels oxydes métalliques
- b) Les matières organiques, essentiellement la matière vivante d'origine vivante (graisses, protéines, sucres,,...)

Paramètres analytiques les plus fréquemment utilisés :

1. **pH** : Indique le caractère acide ou basique de l'eau, la mesure se fait facilement avec une sonde qui peut servir d'alarme en cas de rejet industriel non neutralisé.
2. **Conductivité** ; Donne une valeur indicative des quantités de sels dissous dans l'eau. L'unité de mesure utilisée est le micro ou le milli Siemens (uS ou mS).
3. **Matières sèches totales MST** : Tout ce qui se trouve dans l'eau en solution ou en suspension. Elles sont obtenues par évaporation à 105°C.
4. **Matières en suspension (MES) ou matières décantables** : Ce sont les substances dans l'eau, obtenues par décantation, centrifugation ou filtration sur membrane. Les différences proviennent de la proportion des matières colloïdales récoltées.
5. **Matières organiques (MO) et minérales (MM)** : Dans chaque catégorie ci-dessus, les matières organiques et minérales sont mesurées. Par calcination, les matières organiques sont détruites, le résidu représente les matières minérales.
6. **DB05 - Demande biochimique en oxygène en 5 jours** : C'est la mesure de l'oxygène consommé par les micro-organismes pour transformer (oxyder) la matière polluante biodégradable de l'eau sur 5 jours.
7. **DCO - Demande chimique en oxygène** : C'est la quantité d'oxygène qui peut être utilisée pour l'oxydation chimique des matières polluantes. Le réactif oxydant est le bichromate de potassium, réaction à chaud en milieu acide.
8. **Carbone organique total (TOC) et carbone organique dissous (DOC)** : Analyse réalisée avec un appareil automatique, mesure véritablement la quantité de carbone organique de l'eau.
9. **Azote** : Plusieurs formes d'azote peuvent être analysées à l'aide de méthode et de réactions colorimétriques :

Azote organique nécessite une minéralisation sous forme minérale pour un dosage.

Azote minéral 3 formes l'Ammonium (NH₄)

 Les Nitrites (NO₂)

 Les Nitrates (NO₃)

10. **Phosphore** : Les principales analyses utilisées sont le Phosphore total (Ptot) et les phosphates ou orthophosphates (PO₄) solubles.

D'autres types de pollutions peuvent être analysés : les métaux, hydrocarbures, solvant chlorés...

Acides humiques	Acides provenant de l'humus (terre végétale).
Aérobie	En présence d'oxygène.
Anaérobie	En absence d'oxygène.
Anthropique	qui résulte de l'action de l'homme.
Auto-épuration	Ensembles des phénomènes d'épuration qui se déroulent de manière naturelle dans l'environnement.
Autotrophes	Organismes capables de fabriquer de la matière organique à partir d'éléments minéraux et d'énergie lumineuse.
Bassin versant	Surface du territoire où tombent toutes les eaux de pluie qui ruissellent jusqu'à un lac ou un cours d'eau.
Benthiques	Organismes vivant au fond des cours d'eau, principalement composés de larves d'insectes.
Biocénoses	Ensemble d'organismes vivant dans un biotope.
Biomasse	Poids total de matière vivante présente dans un biotope.
Biotope	Milieu de vie offrant des conditions d'habitat favorables à un type d'organisme.
Equivalent-habitant	Unité de mesure de la pollution organique des eaux fondée sur une estimation des quantités moyennes de matières organiques rejetées chaque jour par un habitant. 1EH = 60 grammes de DBO ₅ /jour.
Eutrophe	Milieu riche en matières nutritives.
Eutrophisation	Phénomène d'enrichissement des milieux aquatiques par des éléments nutritifs. Il se caractérise par une prolifération d'algues et de plantes supérieures aquatiques. La décomposition de ces végétaux consomme de l'oxygène et c'est pourquoi leur prolifération conduit à une diminution de l'oxygène dans les couches profondes des eaux lacustres.
Hétérotrophes	Organismes devant utiliser de la matière organique déjà élaborée comme source d'énergie.
Létale	Mortelle.
Macroinvertébrés	Invertébrés visibles à l'oeil nu.
Macrophytes	Végétaux de grande taille qui croissent dans les écosystèmes aquatiques.
Mésotrophe	Qualifie un milieu dont la teneur en matières nutritives est moyenne.
Oligotrophe	Qualifie un milieu pauvre en matières nutritives.
Pélagique	Désigne, dans un système aquatique, la zone de pleine eau éloignée des rives et du fond.
pH	valeur variant de 0 à 14, exprimant l'acidité d'une eau.
Photosynthèse	Production de matière organique par les végétaux chlorophylliens à partir d'énergie lumineuse et de sels minéraux.

Phytophages	Organismes s'alimentant de plantes aquatiques.
Phytoplancton	Ensemble des végétaux microscopiques en suspension dans l'eau.
Pollution diffuse	Qualifie une pollution dont la source n'est pas géographiquement déterminée.
Production primaire	Quantité de matière organique produite par les organismes végétaux.
Régime hydrologique	Se rapporte aux phénomènes de circulation de l'eau, variations du débit et de la hauteur des eaux (rivières, lacs, nappes phréatiques).
Trophique	Relatif à la nourriture.
Zoobenthos	voir benthique.
Zooplancton	Désigne l'ensemble des organismes animaux du plancton.

Quelques constantes naturelles et les préfixes du SI

Quelques constantes naturelles – Expression des valeurs numériques des grandeurs physiques				
Noms	Symboles	Valeurs	Unités	Incertitudes relatives
Vitesse de la lumière dans le vide	C	299 792 458	m - s ⁻¹	Exacte
Constante de gravitation	G	6,674 28 (67) - 10 ⁻¹¹	m ³ - kg ⁻¹ - S ⁻²	1,0 - 10 ⁻⁴
Constante de Planck	h	6,626 068 96 (33) - 10 ⁻³⁴	J - s	5,0 - 10 ⁻⁸
Masse atomique	M _u	1,660 538 782 (83) - 10 ⁻²⁷	Kg	5,0 - 10 ⁻⁸
Charge élémentaire	e	1,602 176 487 (40) - 10 ⁻¹⁹	C	2,5 - 10 ⁻⁸
Quantum de flux magnétique	Φ ₀	2,067 833 667 (52) - 10 ⁻¹⁵	Wb	2,5 - 10 ⁻⁸
Quantum de conductance	G ₀	7,748 091 700 4 (53) - 10 ⁻⁵	S	6,8 - 10 ⁻¹⁰
Constante d'Avogadro	N _A	6,022 141 79 (30) - 10 ²³	Mol ⁻¹	5,0 - 10 ⁻⁸
Constante des gaz parfaits	R	8,314 472 (15)	J - mol ⁻¹ - K ⁻¹	1,7 - 10 ⁻⁶

Préfixes SI – Multiples et sous-multiples décimaux				
Facteur			Noms	Symboles
1 000 000 000 000 000 000 000 000		= 10 ²⁴	yotta	Y
1 000 000 000 000 000 000 000		= 10 ²¹	zetta	Z
1 000 000 000 000 000 000		= 10 ¹⁸	exa	E
1 000 000 000 000 000		= 10 ¹⁵	péta	P
1 000 000 000 000		= 10 ¹²	téra	T
1 000 000 000		= 10 ⁹	giga	G

1 000 000	= 10 ⁶	méga	M
1 000	= 10 ³	kilo	k
100	= 10 ²	hecto	h
10	= 10 ¹	déca	da
0,1	= 10 ⁻¹	déci	d
0,01	= 10 ⁻²	centi	c
0,001	= 10 ⁻³	milli	m
0,000 001	= 10 ⁻⁶	micro	μ
0,000 000 001	= 10 ⁻⁹	nano	n
0,000 000 000 001	= 10 ⁻¹²	pico	p
0,000 000 000 000 001	= 10 ⁻¹⁵	femto	f
0,000 000 000 000 000 001	= 10 ⁻¹⁸	atto	a
0,000 000 000 000 000 000 001	= 10 ⁻²¹	zepto	z
0,000 000 000 000 000 000 000 001	= 10 ⁻²⁴	yocto	y

Aérobies : Micro-organismes qui pour vivre empruntent l'oxygène de l'air ou en dissolution dans l'eau.

Anaérobies : Micro-organismes qui vivent en milieu privé d'oxygène (sans air).

Algues : Végétaux cryptogames à chlorophylle qui synthétisent de la matière organique à partir de minéraux, de gaz carbonique et d'énergie lumineuse. Les algues interviennent dans l'épuration si la surface d'ensoleillement est suffisante (lacs, rivières, mer). La production exagérée de matière organique dans un lac ou dans une rivière lente peut constituer une pollution secondaire (eutrophisation).

Atmosphère : Couche gazeuse qui enveloppe la Terre.

Ammoniaque : Solution aqueuse de l'ammoniac, gaz incolore, difficilement inflammable, d'odeur piquante et désagréable ; composé d'azote et d'hydrogène. L'ammoniaque est un poison violent pour les poissons. Contenu dans le purin sous forme aqueuse, il est chaque année la cause d'intoxications de poissons.

Auto-épuration : Ensemble des processus physiques, chimiques, biologiques permettant à un milieu naturel pollué de retrouver son état de pureté originelle sans intervention extérieure.

Faculté que possèdent les eaux polluées par les matières organiques de rétablir leur équilibre biologique, grâce à l'activité des micro-organismes.

Azote : Gaz désigné par le symbole N entrant la composition de l'air (78 %). C'est un élément constituant de nombreux produits organiques, tels que les aminés et les acides aminés, il présente un des éléments fondamentaux de la matière vivante où il entre dans la constitution des protéines, substances biochimiques essentielles, il est, de ce fait, indispensable pour la croissance des cellules. L'azote se combine à l'hydrogène en présence d'un catalyseur pour former l'ammoniaque (NH₃). L'azote s'unit aussi à l'oxygène, sous la forme nitrique (NO₂ nitrite ou NO₃ nitrate).

Biocide : Produit qui détruit les micro-organismes.

Biomasse : Quantité de matière vivante existant dans un écosystème aquatique, par unité de volume ou de surface et exprimée en unités massiques.

Biosphère : Couche formée par l'ensemble des êtres vivants à la surface du globe et dans les océans.

Biologiques (procédés) : Ensemble des procédés qui permettent la destruction ou l'élimination d'une partie de la pollution essentiellement dissoute et colloïdale grâce à l'intervention de cultures de micro-organismes.

Boues : Mélange d'eau et de matières en suspension qui se développent sous forme de flocons ou "flocs" lors du traitement biologique (boues biologiques).

Matières en suspension qui se déposent lors de la décantation primaire (boues primaires).

Boues activées : Boues qui se développent généralement sous forme de flocons ou "flocs" au cours de l'aération d'eau d'égout grâce à la prolifération de micro-organismes, de déchets organiques et d'éléments minéraux.

Nom donné au procédé d'épuration artificiel basé sur cette formation de boues et sur leur séparation par décantation.

Boues en excès (ou boues activées en excès) : Excédent qui doit être évacué pour compenser la croissance de la masse des boues activées en présence de pollution.

Boues digérées : Boues extraites des digesteurs (cuves fermées) des STEP où elles ont séjourné assez longtemps et subi une putréfaction. Les dépôts de boues putrides qui se forment au fond des lacs peuvent être comparés à des boues digérées.

Calcium : Élément blanc, mou. Ses composés : oxyde et hydroxyde (chaux), carbonate (calcaire), sulfate (plâtre) sont des matériaux de première utilité.

Capacité d'une STEP : Charge théorique maximale pour laquelle la station a été conçue. Cette capacité est exprimée en équivalent-habitant (EH) ou population totale équivalente (PTE).

Cellule : Unité morphologique et physiologique de tous les êtres. Élément fondamental vivant, caractérisée par son pouvoir d'assimilation. Une majeure partie de la matière vivante est constituée par des substances vivantes. Organismes unicellulaires : bactéries, protides (protophytes et protozoaires).

Chaîne alimentaire : Ensemble des organismes qui assurent (ou cycle nourricier) successivement le transfert de la matière dans un cycle biogéochimique. Elles comportent toujours des producteurs (plantes vertes), des consommateurs herbivores et carnivores (animaux), enfin des décomposeurs (réducteurs) qui assurent la minéralisation des déchets organiques. Dans une chaîne alimentaire, tout apport d'énergie doit être compensé par une sortie : à chaque transfert, une certaine quantité d'énergie est dissipée sous forme de chaleur. En conséquence, le nombre de maillons d'une chaîne est limité par la quantité d'énergie disponible pour chacun.

Charge de pollution ou : Quantité de pollution transitant pendant un temps. La charge polluante est définie en général sur un jour elle s'exprime en Kg de DBO₅ /d, DOC /d ou de MES /d.

Chlorophylle : Substance organique, constituant cellulaire de la plupart des végétaux : grâce à elle, les plantes sous l'action de la lumière absorbent le gaz carbonique, en fixant le carbone pour l'édification de leurs tissus (production de matière organique) et rejettent l'oxygène.

Coagulation : Phénomène provoqué par un agent physique (chaleur), chimique (acide, alcool, sel minéral), biochimique (enzyme) sur une substance en solution colloïdale, et qui en provoque la floculation et l'agrégation.

Cycle biogéochimique : A l'échelle de la biosphère, on désigne sous ce terme le passage alternatif des éléments entre milieu inorganique (minéral) et matières vivantes (organique), et dont les diverses phases se déroulent au sein des écosystèmes. On peut distinguer 3 types majeurs de cycles biogéochimiques : le cycle de l'eau, celui des éléments à phase gazeuse et enfin à phase sédimentaire (dans les sédiments, le sol). Ces cycles qui concernent l'eau et des corps simples sous des formes chimiques différentes s'effectuent par suite de l'action des facteurs biologiques et géologiques. De la sorte carbone, hydrogène, oxygène, azote, phosphore, soufre et une trentaine d'autres corps simples, indispensables à l'édification de la cellule vivante, sont sans cesse transformés en matière : biochimiques ou absorbés sous forme d'ions inorganiques (ou minéraux par les végétaux, puis par les animaux avant d'être dégradés par les micro-organismes lors de leur mort. Tous ces éléments circulent donc grâce au cycle de l'eau.

Concentration : Terme qui désigne la proportion d'une substance présente dans un mélange homogène de corps solides, liquides ou gazeux. On exprime la concentration de diverses façons : généralement, elle est indiquée comme la quantité de substance ou masse molaire contenue par unité de volume. Pour les mélanges liquides (assainissement) les plus courants, on parle de solution, la substance dissoute est le soluté, celle qui dissout le solvant.

Décantation : Séparation par gravité des matières en suspension contenues dans un effluent.

Décanteur primaire : Bassin dans lequel les matières en suspension, dont le poids spécifique est différent de celui de l'eau, sont séparées du liquide par sédimentation. L'eau décantée est recueillie en surface, tandis que les impuretés se rassemblent au fond d'où elles sont extraites.

Décanteur secondaire : Bassin de décantation associé au bassin d'aération d'une installation d'épuration, biologique (par opposition au décanteur des boues brutes ou décanteur primaire qui précède généralement le stade biologique du traitement). L'une des fonctions importantes du décanteur secondaire est la récupération et le recyclage des boues activées.

Décomposeurs : Voir chaîne alimentaire.

Détoxication : Traitement permettant de réduire la toxicité d'une substance.

Dimensionnement : Terme consacré par l'usage pour le calcul des caractéristiques géométriques d'ouvrages de traitement ou d'éléments de construction.

DBO₅ : Demande biochimique en oxygène utilisée par des micro-organismes pour la dégradation des matières organiques présentes dans une eau polluée sur 5 jours. Critère conventionnel d'évaluation de la pollution organique biodégradable (apport d'oxygène par de l'eau de dilution saturée et incubation dans l'obscurité, à 20°C durant 5 jours).

DCO : Demande chimique en oxygène. Evaluation de la teneur en éléments organiques par réaction avec un oxydant chimique violent (bichromate de potassium en milieu acide en 2 h d'ébullition).

Disques biologiques : Procédé d'épuration par des disques tournants partiellement immergés dans l'eau à traiter. La masse biologique qui se développe sur les disques est ainsi périodiquement en contact avec l'eau pour l'absorption des éléments polluants et périodiquement dans l'air pour l'aération.

Digestion (stabilisation) : Décomposition et minéralisation des substances organiques soit en milieu anaérobie (digestion), soit en milieu aérobie (stabilisation).

Eaux parasites : Ensemble des eaux propres de temps sec qui surchargent inutilement un réseau, nuisant au bon fonctionnement d'une station d'épuration (eaux d'infiltration, drainage, eaux de refroidissement, eaux de fontaines...).

Ecologie : Science traitant des rapports réciproques des êtres vivants entre eux dans le milieu où ils vivent. Etude des êtres vivants en fonction du milieu naturel où ils vivent.

Ecosystème : Ensemble des êtres vivants, formés des micro-organismes, des plantes et des animaux, et les facteurs abiotiques (composants climatiques, altitude, nature du sous-sol,...) qui agissent sur eux.

Enzyme : Protéines présentes dans les cellules de tous les êtres vivants. Elles ont pour fonction de faciliter les réactions chimiques qui s'y produisent naturellement. Par exemple, lors de la digestion, ce sont des enzymes qui accélèrent la décomposition et la transformation des aliments.

Equivalent-habitant ; Unité conventionnelle de mesure de la pollution moyenne (ou EH) rejetée par habitant et par jour (ex. 60 g DB⁰⁵/d). La charge polluante rejetée par les ménages, les industries, les artisans est exprimée en EH, autrement dit une industrie de 100 EH pollue autant que 100 personnes.

Etiage (période d') : Niveau minimum atteint par un cours d'eau en période sèche, débit minimum d'un cours d'eau ou d'un émissaire d'eau usée.

Eutrophisation : Prolifération exagérée d'algues dans un milieu naturel due à l'apport de sels nutritifs ou nutriments (azote, phosphore, potassium...). C'est le mot employé par les scientifiques pour décrire le processus complexe des transformations qui surviennent dans les lacs et qui sont provoquées par l'augmentation des déversements dans l'eau d'éléments nutritifs (phosphates, nitrates) dont se nourrissent les plantes. Ces dernières, produites en quantités toujours plus grandes dans les lacs, sont à l'origine d'une masse croissante de déchets organiques qui épuisent le milieu en oxygène lors de leur

décomposition par les micro-organismes (bactéries, champignons...) et provoquent la mort lente des lacs.

Exutoire : Voir milieu récepteur.

Fermentation : Transformation que subissent les matières organiques sous l'action d'enzymes sécrétées par les micro-organismes. Il existe la fermentation acide et la fermentation basique ou méthanique (gaz méthane CH₄).

Filière : Suite des opérations élémentaires d'épuration des eaux usées réalisées sur une installation en appliquant un procédé d'épuration bien déterminé.

Floc : Concentration de colonies de micro-organismes présents dans un bassin d'aération : l'ensemble des floccs constitue la boue activée. Réunion et agglomération de particules fines et colloïdales par coagulation physico-chimique due à des hydroxydes, des poly électrolytes, ou à l'action de micro-organismes. Les boues activées sont constituées de floccs bactériens sur lesquels se fixent des protozoaires et des particules et déchets divers.

Flux polluant : Produit de la concentration de DBO₅ par le débit des eaux résiduaires brutes ; il est en général très variable dans la même journée et s'exprime en kilogrammes de DBO₅ /h ou par jour.

Gaz de digestion ; Gaz produits au cours de la digestion anaérobie (méthane et gaz carbonique).

Hydrosphère : Partie liquide de la croûte terrestre.

Lithosphère : Couche externe du globe terrestre, rigide, constituée par la croûte et le manteau supérieur.

Inhibiteur : Produit ou substance ralentissant ou bloquant une réaction biochimique (le nickel, le plomb ont des effets néfastes sur un traitement biologique à des concentrations de quelques mg/l).

Lit bactérien ; Procédé d'épuration biologique constitué de matériaux inertes minéraux ou plastiques arrosés périodiquement avec l'eau polluée. Les micro-organismes prolifèrent dans le film gélatineux qui se développe sur les matériaux.

Matières colloïdales : Ensemble d'éléments ayant l'aspect de colle ou de gélatine. Les colloïdes sont constitués de molécules qui forment avec l'eau des mélanges relativement stables empêchant une séparation par décantation.

Matières dissoutes ; Matières dont les constituants sont décomposés ou ionisés dans le solvant. L'eau dissout la plupart des éléments minéraux ou organiques, la solubilisation peut être très lente et n'atteindre que des concentrations extrêmement faibles. Par évaporation de l'eau, on récupère les matières dissoutes non volatiles à 100 °C.

Matières en suspension : Matières solides de diverses natures en suspension dans un liquide et susceptibles d'être séparées de celui-ci par décantation, filtration, ou centrifugation.

Matières organiques : Matières hydrocarbonées et protéiniques susceptibles de permettre la prolifération de micro-organismes en raison de leur valeur nutritive.

Métabolisme : Ensemble des processus complexes et incessants de transformation de matière et d'énergie par la cellule ou l'organisme, au cours des phénomènes d'édification et de dégradation organique. Métabolisme des glucides, des lipides, des protéides : ensemble des transformations chimiques et énergétiques que subissent ces substances dans les organismes dont ils sont les constituants fondamentaux.

Méthane (CH₄) : Gaz issu de la digestion anaérobie des boues ; ce gaz est combustible et peut assurer le chauffage des digesteurs.

Micro-organismes : Organismes vivants de très petite taille (qui ne sont visibles qu'au microscope). Terme général englobant l'ensemble des organismes vivants non visibles à l'œil nu.

Milieu : Espace qui entoure immédiatement les cellules ou les organismes vivants, et avec lequel les êtres vivants réalisent des échanges constants de matière ou d'énergie qui les rendent plus ou moins dépendants à son égard.

Milieu récepteur : Cours d'eau, lac ou étang recevant un déversement d'eaux usées, d'eaux épurées ou d'eaux pluviales.

Minéralisation : Transformation de la matière organique en matière minérale.

Nuisance : Gêne qu'une installation industrielle ou commerciale ou une voie de communication..., nuit à son environnement en agissant sur la vue, l'ouïe, l'odorat, l'esthétique...

Nutriments : Ensemble des substances qui concourent à l'eutrophisation.

Organique : Composé dont les molécules comprennent des atomes de carbone.

Oxydation : Action des combinaisons d'un corps solide ou liquide avec l'oxygène. Ces phénomènes au niveau des cellules ont une grande importance parmi les phénomènes vitaux : ils sont le résultat d'action enzymatique au niveau des cellules qui aboutissent finalement à la production d'énergie et à l'élimination des déchets toxiques.

Pathogène : Générateur de maladie.

pH (symbole) : Potentiel d'hydrogène qui indique le caractère acide ou basique d'une solution, acide lorsque le pH est inférieur à 7, neutre si le pH est égal à 7, basique si le pH est compris entre 7 et 14. Le pH est le cologarithme de la conception en ions hydrogène. Il peut être déterminé par utilisation de réactifs colorés ou par mesure du potentiel détecté avec des électrodes spécifiques.

Phosphates PO_4^{3-} : Sels de l'acide phosphorique (H_3PO_4). En régie générale oligoélément et substance nutritive très active.

Photosynthèse : Mécanisme physico-chimique par lequel les végétaux verts produisent, grâce à l'énergie solaire, des substances organiques (graisse, sucres, etc.), nécessaires à leur développement, à partir des matières minérales simples (eau, gaz carbonique, nitrates, phosphates...). Cette action est due à l'action de la chlorophylle.

Phytosanitaire : Relatif aux soins à donner aux végétaux. Produits phytosanitaires (destinés aux soins des plantes).

Plancton : Ensemble des êtres microscopiques qui flottent dans l'eau passivement ou non ; on distingue le plancton végétal ou phytoplancton et le plancton animal ou zooplancton ; le plancton végétal élabore sa matière par photosynthèse.

Producteurs : Voir chaîne alimentaire.

Protéine : Substance constituée par une chaîne d'acides aminés associés à un groupe chimique de nature variée ; elle est parmi les constituants les plus importants des êtres vivants.

Protozoaire : Animal unicellulaire vivant isolément ou groupé, dans les boues activées ; la classe la plus représentée est celle des ciliés qui sont bactériophages, c'est-à-dire qu'ils se nourrissent de bactéries.

Recirculation ou recyclage : Opération qui consiste à réintroduire dans la partie antérieure d'un circuit la totalité ou une partie de l'eau ou des boues.

Réduction : Phénomène chimique dans lequel une substance est modifiée par l'action d'un réducteur, c'est-à-dire un corps qui a la propriété de ramener certaines substances à un degré moindre d'oxydation.

Rendement : Caractéristiques de l'efficacité d'une station d'épuration, exprimée en pourcentage.

Réseau séparatif : Réseau dans lequel les eaux usées (1 tuyau) et les eaux pluviales et claires parasites (1 tuyau) sont collectées séparément.

Réseau unitaire ; Réseau recevant dans une même canalisation les eaux usées et les eaux pluviales (1 tuyau) mais transportant séparément les eaux claires parasites (1 tuyau).

Tout-à-l'égout ; Réseau transportant les trois types d'eaux, usées, pluviales et claires parasites.

Sels nutritifs : Sels composés d'azote ou de phosphore favorisant dans les eaux de surface le développement de la flore et de la faune microscopiques.

Stabilisation (des boues) : Traitement permettant de diminuer la proportion d'éléments fermentescibles dans des boues, pour qu'elles puissent être déposées ou épandues sans créer de nuisances. La stabilisation peut être obtenue par oxydation biologique prolongée, ou par fermentation en milieu anaérobie.

Sulfates SO_4^{2-} ; Sels de l'acide sulfurique.

Substrat : Ensemble des substances nutritives, des éléments minéraux et des oligo-éléments qui permettent la croissance de micro-organismes ou de plantes ; par extension, matière organique nutritive présente dans (des affluents à épurer).

Synthèse : Opération chimique complexe par laquelle les cellules vivantes fabriquent les diverses substances plastiques, énergétiques ou fonctionnelles dont l'organisme auquel elles appartiennent a besoin pour subsister, croître et se multiplier. Les substances dont les organismes ont à faire la synthèse sont très complexes, et leur construction moléculaire exige un apport d'énergie considérable. Cette énergie est fournie soit par des réactions chimiques exothermiques (chimiosynthèse), soit par utilisation du rayonnement solaire (photosynthèse).

Toxique : Nom générique des poisons. Substance qui détruit ou altère les fonctions vitales de végétaux ou d'animaux.

Traitement tertiaire : Traitement d'épuration complémentaire intervenant après l'épuration biologique (ou traitement secondaire), destiné à abaisser plus particulièrement la DBO résiduelle, ou la teneur en facteurs d'eutrophisation (azote, phosphore), ou encore la teneur de micropolluants.

Lexique des acronymes – 07

ASIYE : Association Scolaire Intercommunale Yvonand et Environs

CD : Comité de Direction (ASIYE)

CI : Conseil Intercommunal (ASIYE)

DGEO : Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire

CeT : Conseil d'établissement

RYMAJE : Réseau Yvonand-Menthue pour l'Accueil de Jour des Enfants

EIAP : Etablissement intercommunal pour l'accueil collectif parascolaire primaire

OAJE : L'Office de l'accueil de jour des enfants

FRAJE : La Faïtière des réseaux d'accueil de jour des enfants du canton de Vaud

FAJE : Fondation pour l'accueil de jour des enfants

FSAE : La Fédération Vaudoise des Structures d'Accueil de l'enfance

PEP : Partenaire Enfance & Pédagogie

AMF : Accueil en milieu familial

ARAS JUNOVA : L'Association régionale d'action sociale (ARAS) Jura–Nord vaudois (JUNOVA)

ARAS AJOVAL : L'Association régionale d'action sociale (ARAS) Accueil de Jour Orbe et Vallée de Joux (AJOVAL) :

ASPMAD : Association pour la santé, la prévention et le maintien à domicile

CMS : Centre Médico Sociaux

RSNB : Réseau Santé Nord Broye: Réseaux Santé Vaud

IEC SA : Institut pour l'Economie et la Construction SA

AARC architecte : Architectes - Architecture et Réalisation Contemporaine

HETSL : Haute école de travail social et de la santé Lausanne

OFAS : Office fédéral des assurances sociales

AG : Assemblée Générale

MCH2 : Modèle comptable harmonisé version 2